L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1294 - VENDREDI 31 OCTOBRE 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



L'agriculture doit manifester haut et fort sa détermination à rejeter toutes nouvelles contraintes et sa volonté à être entendue sur les huit points forts qui sonnent comme un ultimatum.



Tous à Dijon le 5 novembre !





Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
03 • Sous les feux croisés du gouvernement, des industriels et des producteurs: La grande distribution assouplit sa position

Côte d'Or
04 • Concours bovin: Des prix, en voici en voilà
05 • La Ferme Côte d'Or du 7 au 10 novembre: Un grand bol de campagne pour les petits Dijonnais
06 • JA: Une deuxième opération coup de poing
07 • Projet BOP: L'étude arrive à son terme
08 • Filière équine: Un coup de pouce commercial
09 • Stage professionnel de la MFR de Baigneux-les-Juifs: Au pays de Leonardo Da Vinci

Nièvre
10 • Concours de Nevers au Marault: Renouer le dialogue avec la ville de Nevers
11 • L'entretien de La Cressonne... en bonne entente avec l'administration
12 • Nouveau préfet : Jean-Pierre Condemine a pris ses fonctions lundi
13 • PAC 2015 : Les conseillers de la Chambre d'agriculture au service des agriculteurs
14 • Syndical : «L'exportation, oui mais pas seulement»

Yonne
15 • Nuit du fumier: Le fumier nouveau est arrivé… !
16 • FDSEA et JA: Des premiers contrôles plutôt positifs
17 • Formations viti à La Brosse: il reste des places !
18 • Méthanisation: Ça gaze pour l'Yonne !
19 • FDSEA 89: Appel à la manifestation

Bourgogne
20 • Salon international de l'alimentation (SIAL): Bourgogne et Franche-Comté font cause commune
21 • Gnis: Le «Concours prairies» toujours autant plébiscité par les étudiants !

Services
24-25 • Marchés
26-28 • Petites Annonces
29-33 • Annonces Légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Directives nitrates

Le ministre dévoile son plan

En réponse à une question d'actualité posée par Anne Emery Dumas, sénatrice de la Nièvre, Stéphane Le Foll, dévoile son plan d'action vis-à-vis de la commission européenne pour limiter les effets de l'extension des zones vulnérables.

A question claire, réponse circonstanciée… C'est ainsi que Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture a répondu point par point à une question d'actualité posée par Anne Emery-Dumas, sénatrice de la Nièvre sur les conséquences de la directive nitrates et la création de nouvelles zones vulnérables. Question dans laquelle la sénatrice s'inquiétait de voir encore un peu plus fragilisée la filière élevage nivernaise et demandait au ministre s'il était possible *«que le gouvernement fasse conduire de nouvelles études scientifiques, afin de mettre la révision de la directive nitrates à l'ordre du jour de l'agenda européen et que, dans l'attente, soit proposé un calendrier, réaliste et soutenable sur plusieurs années, de mise en oeuvre des nouvelles contraintes européennes, notamment quant au stockage des effluents d'élevage»*.

Une alternative au stockage «béton» à l'étude...

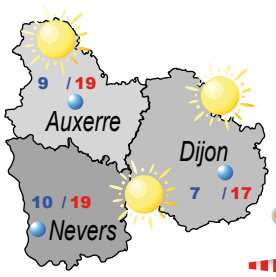
Dans sa réponse, le ministre s'inscrit tout d'abord en faux par rapport à la nécessité pour toutes les exploitations d'élevage d'investir systématiquement 40 000 à 50 000 euros pour satisfaire aux nouvelles normes. D'autre solutions existent, comme alternative au stockage tout béton et, explique le ministre, le gouvernement travaille *«à une renégociation avec la Commission européenne sur la base de l'arrêt de la cour de Justice européenne, autour de la question du stockage, en particulier du fumier pailleux en plein champ»*. Cette solution n'entraînant *«aucun investissement»* supplémentaire. Ensuite, poursuit le ministre *«nous cherchons à accroître au maximum les surfaces d'épandage, en particulier sur les pentes. Plus ces surfaces sont étendues et moins le besoin de stockage est important ! Enfin, nous nous orienterons vers le stockage collectif, en particulier en cas de méthanisation»*. Le ministre insiste aussi sur l'accompagnement que l'Etat assumera dans le cadre du plan de modernisation, pour la partie concernant la mise aux normes et s'engage à nouveau sur la mise en oeuvre de *«tout un processus, sans compter la durée, que nous allons négocier»*.

Il s'agit donc de jouer la montre et de monter un dossier «béton» dans la perspective d'une renégociation des termes de la directive avec la Commission européenne. Ce dossier est en cours d'élaboration avec l'INRA et l'IRSTEA et doit servir de base à un vrai débat scientifique qui permette notamment de revoir *«les critères scientifiques sur lesquels se fondent les risques d'eutrophisation, afin de déterminer, par exemple, si un tel risque existe avec une concentration de 18 milligrammes par litre d'azote»*. Une fois en possession de l'ensemble des données scientifiques et *«à l'aide des retours effectués par les préfets»*, *«nous irons négocier au niveau de la commission européenne»*, mais pour négocier tranche le ministre *«il nous faut nous appuyer sur des bases scientifiques extrêmement solides»*. L'objectif, indique Stéphane Le Foll dans son courrier, étant bien *«de faire en sorte d'éviter, tout en respectant la réglementation européenne, de gros investissements pour l'élevage en France»*.

AMK

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 31 octobre au 9 novembre

Vendredi 31 Octobre

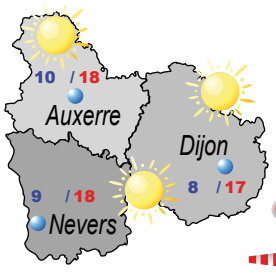


Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud-Est 10 km/h

St Quentin
Soleil : 07:29 - 17:32
Lune : 14:01 - N.C.

Samedi 1er Novembre



Agréable
Un temps agréable et ensoleillé en perspective. Les températures seront dans l'ensemble stationnaires.

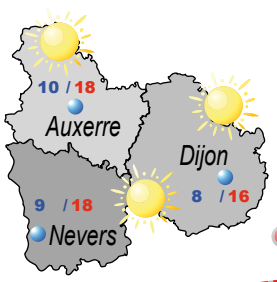
T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 10 km/h

Toussaint
Soleil : 07:30 - 17:30
Lune : 14:36 - 00:43

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 2 Novembre



Plein soleil
Ce dimanche sera pleinement ensoleillé. Les températures seront stationnaires et les vents modérés.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 17 à 19 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

Défunts
Soleil : 07:32 - 17:29
Lune : 15:09 - 01:56

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 au Mercredi 5 Novembre :

De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 12 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

Jeudi 6 au Dimanche 9 Novembre :

Des averses sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 1 à 10 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Info Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat et le Fonds Social Européen). Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 45 99.

Saône et Loire Semaine régionale de la Création-Reprise d'entreprise, le 19 novembre à Mâcon

La Chambre d'Agriculture s'associe à la CCI et la CMA, pour mettre à disposition toute l'expertise nécessaire afin de vous permettre d'avancer dans votre projet d'installation.
La journée est ouverte à tous les porteurs de projet. Vous pourrez rencontrer l'ensemble des interlocuteurs de la reprise d'exploitation (Point Info Installation, MSA, SAFER et Chambre d'Agriculture). A retenir : à 17 h 00 une table ronde sera animée sur le thème «Le Passage de relais cédant-repreneurs, les clés pour une reprise réussie». Rendez-vous à Mâcon le 19 novembre de 09 h 30 à 18 h 30, CCI de Saône et Loire, 3 place Gérard Genevès. La participation est gratuite. Informations complètes et inscriptions sur le site www.creer-reprendre-bourgogne.fr ou en contactant Gaël Pellenz, votre conseiller Chambre d'Agriculture gpellenz@sl.chambagri.fr

Yonne Déclaration de cessation d'activité agricole

L'article L 330-2 du code rural impose que dix huit mois au moins avant leur départ prévu à la retraite, les exploitants agricoles fassent connaître à la Chambre d'Agriculture leur intention de céder leur activité. Au delà de l'aspect réglementaire, cette démarche vous permettra d'entrer en contact avec un spécialiste des questions de cessation d'activité et de transmission qui vous proposera un rendez vous pour vous accompagner dans votre réflexion, vos démarches de transmission et votre recherche de successeur (accueil financé par l'Europe (FSE) et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour tout renseignement, contacter Gaël Pellenz au 03.85.29.57.33.

Sous les feux croisés du gouvernement, des industriels et des producteurs

La grande distribution assouplit sa position

Pouvoirs publics, industriels et agriculteurs ont constitué un triple front pour amener les grandes enseignes de distribution à assouplir leur position dans la conduite de leurs relations commerciales avec les fournisseurs. Le Salon de l'agroalimentaire (Sial) a d'ailleurs été l'occasion d'enfoncer le clou et, le 23 octobre, lors d'une réunion organisée au ministère de l'Agriculture, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron a brandi la menace de contrôles renforcés sur les abus de position.



Photo: Réussir

Les relations difficiles qu'entretiennent les distributeurs avec les agriculteurs semblent vouloir s'apaiser.

La réunion du 23 octobre organisée par les ministres de l'Agriculture, de l'Économie et du Commerce va-t-elle marquer un tournant dans les relations difficiles que les distributeurs entretiennent avec les industriels et les agriculteurs? Aucun engagement ferme n'a été pris, mais le ton était néanmoins à la conciliation. La présence et les propos du ministre de l'Économie, n'y sont pas étrangers et la menace d'un renforcement des contrôles et de la saisie de l'Autorité de la concurrence non plus. Emmanuel Macron a ainsi appuyé sur une corde sensible. Pour les distributeurs, le terrain commence à être sérieusement miné, d'autant que les nombreux contrôles menés cet été ont relevé nombre d'irrégularités énumérées dans un rapport transmis au ministre. Emmanuel Macron a aussi rappelé la grande attention que ses services portent au CICE (crédit d'impôt emploi compétitivité) et a prévenu la grande distribution qu'il n'était pas question que l'impact de ce dispositif chez les fournisseurs soit pris comme prétexte pour faire baisser les prix. Message bien reçu par la distribution et message bien entendu par les industriels, qui attendent aussi beaucoup du comité de suivi des relations commerciales décidé par le ministre lors de cette réunion du 23 octobre.

Les professionnels, sans illusions mais rassurés...

Quelques jours auparavant Manuel Vals en visite au Sial avait aussi brandi la menace de sanctions si des relations commerciales abusives étaient avérées, s'élevant contre *«un risque de spirale perdant-perdant»* dans le contexte actuel de guerre des prix entre les grandes enseignes de la distribution, qui pèse sur l'amont et *«menace l'emploi»*. *«Le gouvernement est décidé à appliquer toutes les dispositions de la nouvelle loi de consommation, la loi Hamon»* a asséné le Premier ministre.

Même engagement le lendemain de Stéphane Le Foll, devant les Assises de l'Ania, où il a annoncé également qu'il comptait promouvoir l'étiquetage des produits d'origine France et inciter, via un guide de bonnes pratiques, la restauration collective à augmenter la part des produits français dans ses menus.

La tactique de l'encerclement semble avoir été payante puisqu'elle a contraint les distributeurs à changer de ton. Elle témoigne aussi de prises de positions politiques en cohérence avec la volonté gouvernementale affichée par Manuel Vals de soutenir le résultat des entreprises, en vue de créer des emplois plutôt que d'en supprimer au nom des prix bas.

Sans se faire trop d'illusions, les professionnels semblent plutôt rassurés. Coop de France apprécie ainsi la volonté gouvernementale d'une *«application stricte de la loi, d'un renforcement des contrôles et des sanctions, mais également la mise en place d'un dialogue visant à apaiser les relations commerciales»*. Mais, comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, dans le même temps, Coop de France créée un pôle agroalimentaire pour justement peser davantage sur les distributeurs.

Le temps est donc à l'apaisement, constat partagé par tous, y compris Xavier Beulin, le président de la FNSEA. Le président de l'Ania y voit *«une volonté de changement d'état d'esprit»*, mais estime cependant *«que la loi Hamon n'est déjà plus adaptée à la nouvelle situation. La concentration s'est poursuivie. La loi ne va pas assez loin»* et anticipe déjà la réflexion sur une nouvelle loi.

En attendant que des actes confirment les postures, cette année encore, les patrons des entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, vont toujours autant redouter le passage dans les *«boxes»* de Carrefour, Leclerc ou Auchan. D'APRÈS AGRA

Concentration chez les distributeurs

Avec la table ronde du 23 octobre, le gouvernement a voulu rassurer les entreprises agroalimentaires, inquiètes des récentes opérations de concentration opérées par les distributeurs ces dernières semaines. Système U et Auchan en septembre, suivis par Casino et Intermarché, qui ont annoncé le rapprochement de leurs centrales d'achat en veillant toutefois à éviter tout rapprochement capitalistique. Leur objectif : peser face à Leclerc et à leurs fournisseurs les plus imposants. Les quatre premières centrales d'achat couvrent maintenant 90% du marché, estime l'Ania. Pour les fournisseurs, ces ententes rendent déjà caduque la loi Hamon qui devait justement rééquilibrer les relations commerciales. Les entreprises de l'agroalimentaire y perdent encore en visibilité sur leur avenir, alors qu'elles souffrent et sont en très mauvaise position. Pendant ce temps Michel Edouard Leclerc laisse libre cours à son cynisme tant à l'adresse des industriels que des agriculteurs, amenant la FNSEA à dénoncer aussitôt *«un comportement arrogant et des marges sanctuarisées alors que tout le monde se serre la ceinture»*. Le ton depuis et sous la pression des ministères a changé, mais pour passer d'un simple changement de *«posture»* à la mise en place réelle de nouvelles pratiques, le chemin risque d'être encore semé d'embûches.

clin d'œil



AXEQUIPEMENT
Communiqué d'information
L'ENGAGEMENT SERVICE



Cher client,
Toute notre équipe de Levernois sera ravie de vous accueillir sur notre tout nouveau site de Sainte Marie la Blanche à partir du mercredi 12 novembre 2014.

Nous déménagerons la semaine prochaine et sommes navrés de ne pas pouvoir vous accueil lir pour fêter la Saint Martin cette année.

Nous vous promettons une belle inauguration au printemps 2015 !

Concours bovin

Des prix, en voici en voilà

Le concours charolais de l'Auxois-Sud a décerné bon nombre de distinctions, samedi dernier au pôle agricole de Créancey.

Belle affluence samedi 25 octobre dans le canton de Pouilly-en-Auxois. *«Nous sommes globalement satisfaits. Le public a répondu présent. Côté commercial, huit ventes ont été enregistrées et plusieurs contacts ont été pris. C'est mieux que l'an passé»* souligne Éric Bize, le président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois. Une centaine de bovins pour une vingtaine d'éleveurs participants était constatée: *«même si je m'attendais à un tout petit peu mieux, ce n'est pas si mal vu le contexte»* poursuit le Pollien. La qualité des animaux était au rendez-vous, au plus grand plaisir des organisateurs. *«Le jury du trophée viande, venu de Saône-et-Loire, ne connaissait pas notre organisation et a fait part de son étonnement sur nos bovins remarquables»* se réjouit Éric Bize. Samedi dernier, plusieurs éleveurs n'ont pas fait le voyage pour rien, à commencer par Laurent Choubley, du canton de Saulieu, vainqueur du prix d'honneur mâles inscrits: *«J'avais déjà remporté ce prix dans le passé, mais ça commence à dater. J'ai été un moment sans sortir sur les concours, par faute de main d'œuvre sur mon exploitation. J'ai désormais deux fils sur la ferme, ce qui nous permet d'être de nouveau présents»*. Avec un carton plein chez les femelles, le Gaec des Granges de Vesvres tire lui aussi son épingle du jeu, tout comme d'autres éleveurs à retrouver dans le palmarès de cette septième édition de l'Auxois-Sud.

Aurélien Genest



Cinq femelles présentées, huit plaques glanées : le Gaec des Granges de Vesvres, dans le canton de Vitteaux, a particulièrement réussi sa sortie à Créancey.



Le trophée viande, pour l'EARL Renon de Lacour d'Arcenay.



Le local de l'étape Éric Godot repart avec le super prix d'ensemble mâles inscrits.



Eric Bize, du gaec de Pergeot à Châtellenot, remporte le prix de la Ville de Pouilly-en-Auxois.



Le prix d'honneur a été remporté par Laurent Choubley de La Motte-Ternant.

En image

Les jouets ne connaissent pas la crise

**Charles Roumani, vendeur itinérant chez Claas, proposait un stand de matériel agricole miniature : «*Électroniques et télécommandés, les modèles proposés plaisent de plus en plus, et pas seulement dans le milieu agricole. Beaucoup de passionnés, collectionneurs et enfants viennent vers nous. Là, je viens de vendre un petit tracteur maquette pour mettre en vitrine. Les accessoires qui se mettent à l'arrière connaissent eu, aussi un franc succès».*



Jeudi 6 et Vendredi 7 NOVEMBRE

PORTES OUVERTES
à Auxonne



- Présentation des nouvelles gammes John Deere
- Présentation des nouveaux JCB Agri Tier 4i

Financement spécial OCCASIONS
3 campagnes
à 0,5%*
jusqu'au 15/11/2014
1ère échéance à 2 mois - sous réserve d'acceptation du dossier



PROMOTIONS sur
- huile
- outillage
- pièces d'usure

pendant ces 2 jours

Toutes nos occasions sur giacomelagri.com

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com

John Deere
JCB AGRI

Palmarès

Prix d'honneur mâles inscrits : 1) Laurent Choubley (La Motte-Ternant), 2) EARL Froidurot Vincent, 3) Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine). Prix d'ensemble mâles inscrits (forts effectifs) : 1) Laurent Choubley, 2) Gaec de la Fontaine, 3) Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres). Prix d'ensemble mâles inscrits (faibles effectifs) : 1) EARL Godot Eric (Créancey), 2) Gaec de Pergeot (Chatellenot), 3) EARL Lechenault Yves (Foissy).
Super prix d'ensemble mâles inscrits : EARL Godot Eric. Prix d'honneur jeunes femelles inscrites : Gaec des Granges de Vesvres (Vesvres). Prix d'ensemble jeunes femelles 1) Gaec des Granges de Vesvres, 2) Cédric Tainturier (Montoillot). Trophée viande : EARL Renon (Lacour d'Arcenay). Trophée vêlage facile : Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres). Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Gaec de Pergeot. Prix de la communauté de communes de l'Auxois-sud : EARL Godot Eric. Prix du public : Gaec de la Fontaine.
Sections. Veaux mâles. Première section : 1) Gaec Lechenault frères (Saint-Thibault), 2) Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert), 3) Gaec Lechenault frères, 4) EARL Tursin (Villargoix), 5) EARL Renon. Deuxième section: 1) Laurent Choubley, 2) EARL Godot Eric, SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey), 4) Gaec Noireaut (Meilly), 5) EARL Lechenault. Troisième section : 1) et 2) EARL Godot Eric, 3) EARL Renon, 4) EARL Lechenault. Quatrième section : 1) Gaec Noireaut, 2) Gaec des Fontaines, 3) Gaec de Pergeot, 4) Gaec Mimeur, 5) Gaec de Pergeot. Cinquième section : 1) Laurent Choubley, 2) SCEA Lucotte Jean-Marc, 3) Gaec Mimeur, 4) Gaec Virely (Ecutigny), 5) EARL Lechenault. Sixième section : EARL Guenot Nicolas (Allerey), 2) Gaec Noireaut, 3) Gaec de Pergeot, 4) Gaec Virely, 5) EARL Froidurot. Septième section : 1) EARL Godot Eric, 2) Gaec Lechenault frères, 3) Laurent Choubley, 4) EARL Godot Eric. Huitième section: 1) Gaec Virely, 2) EARL Guenot Nicolas, 3) Gaec Noireaut. Neuvième section : 1) EARL Froidurot, 2) Gaec des Fontaines, 3) Cédric Tainturier.
Adultes : 1) Cédric Tainturier, 2) SCEA Lucotte Jean-Marc.Femelles première section : 1), 2) et 3) Gaec des Granges de Vesvres. Deuxième section : 1) EARL Renon, 2) SCEA Lucotte Jean-Marc. Troisième section : 1) EARL Froidurot, 2) Cédric Tainturier. Femelles nées d'IA : 1) Gaec des Granges de Vesvres, 2) Gaec de Pergeot.

La Ferme Côte d'Or du 7 au 10 novembre à Dijon

Un grand bol de campagne pour les petits Dijonnais

Grand rendez-vous de l'agriculture du département, la Ferme Côte-d'Or attire chaque année public nombreux venu découvrir les productions et élevages locaux. La septième édition se déroulera dans le cadre de la Foire de Dijon, du 7 au 10 novembre. Tour d'horizon.



Cette année encore, la Ferme Côte d'Or sera marquée par la présence de nombreux animaux, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

La Ferme Côte d'Or est devenu au fil des ans un rendez-vous incontournable entre l'agriculture et le grand public. Vitrine d'une agriculture moderne et diversifiée, la Ferme Côte-d'Or, organisée par le Conseil Général de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture, met à l'honneur les filières agricoles du département. Ce mini-salon de l'agriculture occupera un espace de 1400 m² destiné aux animations qui font son succès, avec cette année un focus particulier sur la filière lait.

La filière laitière à l'honneur

Le village du lait, un univers à la fois pédagogique, interactif, ludique et convivial : la filière laitière, à travers le village du lait et des produits laitiers, sera présente sur un espace de 200 m² avec trois objectifs : présenter le dynamisme d'une filière au service du consommateur (de la production à la consommation en passant par la transformation), valoriser la filière laitière de la Côte-d'Or dans son ensemble et avoir un positionnement largement accessible au public.

Six animations vont interpeler les visiteurs : Une mini-ferme ; une salle de traite virtuelle ; une exposition présentant les différentes facettes du métier de producteur de lait ; des ateliers scientifiques *«la grande transmutation du lait»* qui permettront de découvrir les secrets et les recettes ancestrales de fabrication des produits laitiers ; le traditionnel bar à lait ; un espace transformation avec la présence d'entreprises locales qui viendront faire découvrir et déguster leurs produits ; pour tous ceux ou celles qui souhaiteraient en savoir davantage sur les métiers de l'élevage ou de la transformation, des professionnels se tiendront à la disposition du public pour répondre à leur question sur un point d'information *«Terres d'emploi»*.

Les animaux, rois de la Ferme

Une vingtaine de races d'animaux différentes, mises à disposition par les éleveurs Cote-d'Oriens, seront présentées aux visiteurs (environ 70 animaux). Le Grand Ring proposera également de nombreuses animations durant 4 jours : Tonte de moutons ; parade de chevaux ; défilé d'animaux, le *«bouquet final»* de la Ferme.

Les grandes cultures sous toutes les coutures

Le Moulin à farine : de l'épi de blé à la farine, venez découvrir l'univers du meunier. Petites graines et grandes cultures : tout savoir sur la culture et l'utilisation des graines de Côted'Or (orge, moutarde, blé, colza…) à retrouver dans l'espace végétal de la ferme avec panneaux, plants et présentation de graines.

L'agriculture des métiers à la mode

La FDSEA propose aux visiteurs de venir échanger avec les agricultrices et les agriculteurs pour découvrir la richesse de leurs métiers. Un jeu en ligne sous forme de questionnaire interactif et ludique leur permettra ainsi d'en savoir plus sur la filière agricole qui leur correspond.

Le Marché du terroir

Un stand de produits fermiers, à déguster sur place ou à emporter. Retrouvez les agriculteurs et éleveurs sur le stand des produits fermiers de Côte d'Or. Ils feront partager leur terroir et leur savoir-faire avec des produits mis en vente, à déguster sur place ou à emporter. Ces ambassadeurs de la gastronomie fermière et de la vente directe vous accueilleront à la Ferme comme s'ils étaient sur leur exploitation: convivialité, conseils gourmands, échanges sur la qualité de leurs produits.

L'École en Herbe, les ateliers de la Ferme Côte-d'Or pour apprendre, découvrir, s'amuser

Durant les 4 jours de la Ferme Côte-d'Or, des ateliers pédagogiques et ludiques alternent et s'enchaînent pour les petits (et les grands aussi) pour découvrir l'agriculture Côte-d'Orienne. Les enfants pourront dessiner des vaches extraordinaires (la vache pompier, la vache policier, la vache docteur....), partir à la découverte des animaux de la ferme pour observer leur anatomie, leur alimentation et leur habitat. Et pourquoi pas participer à des ateliers : jeux de mots, sacs à toucher, collage de graines, fabrication de farine, perles de laine.

Vendredi 7 et lundi 10 novembre : journées des enfants

Devant le succès des dernières éditions, la journée des enfants continue avec la 7e édition du parcours pédagogique entre la Ferme et le Quartier des Saveurs, entre les bons produits et la bonne cuisine…De la fourche…à la fourchette. Plus de 200 enfants d'écoles maternelles et collégiens seront présents pour ce parcours *«pédago-ludique»* réalisé en partenariat entre le Conseil général, la Chambre d'agriculture et Dijon Congrexpo. Les élèves pourront ainsi retrouver au sein de ce mini-salon de l'agriculture, sous un chapiteau de 1 400m², l'ensemble des grandes filières agricoles Côte-d'Oriennes (élevage, grandes cultures, viticulture …), la diversité des productions, la qualité des produits et les méthodes innovantes de production. Cette année, avec l'arrivée du très haut débit et de la fibre en Côte-d'Or, le Conseil Général souhaite également leur faire découvrir les nouveaux usages numériques à travers un stand dédié et la présence du Bus du Numérique.

Le Conseil Général *«en direct»* de la Ferme Côte-d'Or

Durant 4 jours, un plateau TV est mis en place par le Conseil Général pour animer et présenter les stands et les animations de la Ferme Côte-d'Or. Au programme également, des interviews des partenaires du monde agricole avec pour objectif d'illustrer et d'expliquer au public la nouvelle politique agricole du Conseil Général. En effet, le 24 mars 2014, le Conseil général et la Chambre d'agriculture ont validé les grandes orientations de l'accord-cadre 2015-2019. 15 millions d'euros de budget seront alloués par le Conseil général pour répondre au mieux aux besoins du monde agricole.



▸ Agenda

30-31/10 Journées commerciales de la Fédération charolaise

La Fédération charolaise de Côte d'Or organise comme chaque année ses journées commerciales d'automne dans les élevages Bovins Charolais les 30 et 31 octobre. Vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performance. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Pôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau, ou au 06 24 24 69 93 aux heures de repas. Liste des bovins à vendre sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or : www.cote-dor.chambagri.fr

21/11 à Quétigny: Les Mycorhizes: partenaires durables de votre capital sol

L'Apad Centre Est propose vendredi 21 novembre au lycée agricole de Quetigny une conférence-débat du Professeur Daniel Wipf, de l'Université de Bourgogne, sur les mécanismes et la gestion de la symbiose mycorhizienne dans les agro-écosystèmes. La raréfaction des matières fertilisantes comme le phosphore et le potassium n'est pas inéluctable. Ces éléments sont naturellement présents dans les sols mais rarement disponibles. Comment libérer ces nutriments présents en masse dans nos sols ? Comment les rendre assimilables ? Autrement dit: Comment dynamiser la vie du sol? Déroulement de la journée : 10h : Accueil café 10h30-12h : Assemblée Générale 12 h : Repas 13h30 : Accueil 14-18h : Conférence. Tarifs : Adhérents ou futurs adhérents Apad Centre Est: -15 € de frais de repas du midi. Non adhérents : 30 € pour la conférence seule, 45 € repas du midi + conférence. Les places pour le repas étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement si vous souhaitez prendre le repas sur place. Renseignements : Bernard Darosey - 06 10 21 26 28. Lieu de la conférence : EPLEFPA de Quétigny.

Communication

Convivial et instructif

Quatre exploitations ouvraient leurs portes dimanche dernier lors des rencontres Made in viande.



Le Gaec du Charmoy a reçu une centaine de visiteurs en l'espace de trois heures.

Évènement inédit, Made in viande valorise les métiers de la filière par des moments de dialogues, d'échanges et de convivialité, cette semaine dans les quatre coins de la France. En Côte d'Or, Bernard Krempp à Flagey-lès-Auxonne, Jean Bertrand à Poiseul-la-Ville, Jean-Luc Gerbron à Benoisey et Michel et Dominique Boulmier à Clomot ouvraient dimanche les portes de leurs exploitations. Les deux derniers éleveurs cités, au Gaec du Charmoy dans le canton d'Arnay-le-Duc, ont reçu une centaine de visiteurs avec surprise et enthousiasme. *«Nous ne savions pas du tout ce que ça allait donné. Le bilan est finalement plus que positif avec une météo qui a été très favorable»* commente Michel Boulmier. Son élevage de 150 mères charolaises a attiré des personnes de tout le département : *«les Dijonnais représentaient une belle proportion des visiteurs, ils ont profité de Made in Viande pour venir découvrir un secteur qu'ils ne connaissaient pas»* poursuit l'Arnétois. En compagnie de son frère, l'éleveur a proposé des exposés sur l'alimentation du cheptel, sur la naissance des veaux, sur le suivi sanitaire du troupeau et sur l'évolution du métier : *«je pense que cette initiative d'Interbev et de la FDSEA est à rééditer ces prochaines années. A mon avis, c'est par ce type d'évènements que nous gagnerons une image positive auprès du grand public»*.

Aurélien Genest

► Agenda

6-7 et 17-11: visites d'aires de remplissage et lavage pour pulvérisateur

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or organise des visites d'aires de remplissage et lavage pour des projets en viticulture et grandes cultures. Les rendez-vous : le 6 novembre entre 8h30 et 10h au Domaine Dubois à Premeaux-Prissey, le 6 novembre entre 10h30 et 12h30 à l'EARL Gachot Père et Fils à Gerland, le 6 novembre entre 14h et 16h chez Jean Paul Bouley à Argilly, le 7 novembre entre 10h et 12h à l'EARL Du Creux Niton à Tichey, le 17 novembre entre 10h et 12h à l'EARL Caumont-Rosso à Varanges. Contacts : Géraldine Ducellier(grandes cultures, 06 70 58 86 34), Vanessa Rabier (viticulture, 07 86 00 75 75).

Jeunes agriculteurs

Une deuxième opération coup de poing

JA21 a déversé plusieurs tonnes de fumier devant la permanence de Laurent Grandguillaume, deux jours après l'avoir fait devant celle de François Patriat.



Les agriculteurs sont revenus à la charge jeudi 23 octobre.

La semaine dernière a été marquée par deux actions syndicales menées par les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or. Après François Patriat (voir notre dernière édition), c'est le député Laurent Grandguillaume qui fut ciblé. *«C'est dommage d'en arriver là mais on doit absolument se faire entendre. Les parlementaires ne travaillent pas dans le bon sens et pas pour nous. Ils devraient descendre un peu plus souvent sur le terrain»* commentait le secrétaire général Nicolas Bachelet jeudi 23 octobre. Le «*ras-le-bol*» est général selon lui, «*les années que nous vivons démotivent les jeunes pour l'installation, car tout ce qui gravite autour n'est pas favorable. Je ne suis pas persuadé que nos voisins européens font autant d'efforts. En France, on veut toujours laver plus blanc que blanc*». Invités à dresser le listing de leurs griefs, la dizaine de JA présents ce soir-là à Dijon faisaient allusion à maintes reprises aux normes environnementales : «*L'agriculture n'a pas arrêté de faire des progrès depuis vingt ans*» rappelait l'un d'eux, *«aujourd'hui, ça devient tellement compliqué que même les gens de la DDT ne peuvent pas répondre à nos questions tellement la réglementation est complexe, ça devient n'importe quoi. Les premiers acteurs de l'environnement, c'est nous. Il faut arrêter ne nous pondre des conneries. L'agronomie et l'environnement sont nos outil de travail»*. Le vice-président Aurélien Chaillot s'interrogeait sur le devenir de plusieurs exploitations: «*l'année 2013 était déjà difficile. Là, on se demande comment certains pour pouvoir s'en sortir. Les prix sont incertains, les soutiens Pac sont en baisse, mais les charges, les impôts et les cotisations MSA restent toujours élevées. Nous demandons de l'aide. Notre présence aujourd'hui s'inscrit dans le mouvement des autres départements avant la grande manifestation régionale du 5 novembre. Nous invitons les politiciens à ne pas nous oublier*». Et Nicolas Bachelet de conclure : «*sur cette notion d'aide, il y a vraiment quelque chose qui me tiendrait à cœur : le grand public doit comprendre que l'agriculture n'est pas viable sans ces aides compensatrices. Je n'utilise volontairement pas le terme subventions comme il l'est souvent employé*».



Aurélien Chaillot : «*Nous invitons les politiciens à ne pas nous oublier*».



Nicolas Bachelet : «*Les parlementaires ne travaillent pas dans le bon sens*».

Aurélien Genest

Félicitations de la FDSEA

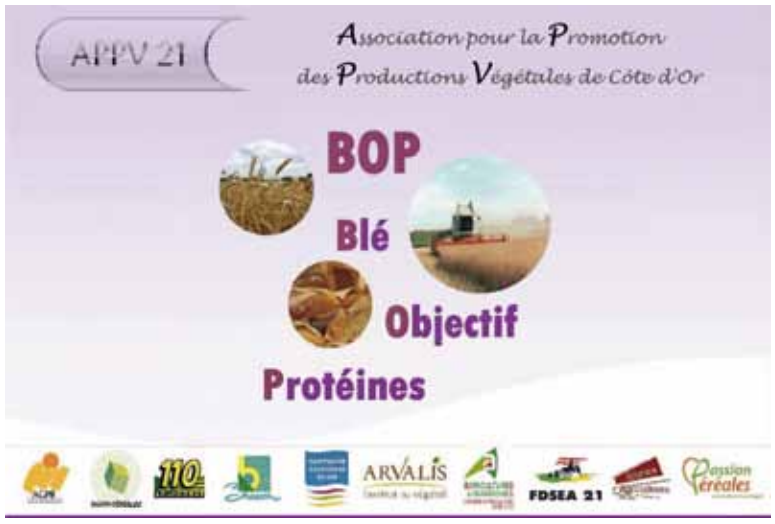
Le lendemain de la première des deux actions JA, la FDSEA félicitait l'opération coup de poing du syndicat des jeunes: «*Depuis quelques semaines le constat est clair : les agriculteurs de Côte d'Or ne supportent plus les remises en cause permanentes, les suspicions et le refus de reconnaitre nos compétences. Le contexte économique dégradé d'un grand nombre d'exploitations, sans que l'État et les politiques locaux n'apportent leur soutien, ne fait qu'accentuer le mal être. Mardi 21 octobre, les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or se sont rassemblés devant la permanence parlementaire de François Patriat à Dijon pour lui faire part de leur malaise actuel avec comme message «Pas besoin de tant d'indemnités parlementaires pour faire de la merde».* La FDSEA félicite la mise en place de cette action coup de poing par les JA qui lance le mouvement de révolte des agriculteurs en vue de l'action régionale du mercredi 5 novembre. En effet, à l'initiative de la FNSEA, notre réseau entend obtenir d'ici cette date des réponses et avancées concrètes sur 8 points durs qui aujourd'hui mettent à mal l'avenir de notre secteur d'activité économique : 1) L'UE doit assurer la réparation économique des conséquences de l'embargo, 2) 2 plats sur 3 d'origine française dans la RHF, 3) Non au péage de transit, 4) Abandonner l'application du Compte pénibilité à l'agriculture, 5) Versement anticipé des aides PAC au 16 octobre pour tous, 6) Non au blocage des dossiers installation à partir du 1er janvier 2015, 7) 2015 : Une année blanche sur les contrôles Verdissement/PAC, 8) Non au zonage Directive Nitrates tel qu'il est annoncé.



Projet BOP

L'étude arrive à son terme

L'association pour la promotion des productions végétales de Côte d'Or (APPV21) organise un colloque de restitution d'un travail qui s'est intéressé à la baisse des protéines des blés.



Le rendez-vous est donné vendredi 7 novembre à 14h15, à la salle Santenay du Palais des Congrès. Les objectifs fixés au début de l'étude étaient les suivants : 1) identifier et synthétiser les pratiques culturales qui expliquent la stagnation des rendements et la baisse de la qualité des blés, 2) proposer des pistes de progrès aux agriculteurs et aux conseillers techniques, 3) sensibiliser les acteurs politiques, institutionnels et socio-économiques, 4) consolider les filières blés de qualité à destination des marchés meuniers.

Les résultats seront dévoilés vendredi 7 novembre au Palais des Congrès à Dijon, dans le cadre de la foire gastronomique qui débute ce vendredi. Tous les agriculteurs sont les bienvenus. Une table ronde avec divers intervenants débattra sur la synthèse de l'exposé. Le sujet risque d'en intéresser plus d'un : devant la baisse du taux de protéines des blés, l'APPV21 a mené une étude qui aura duré plus de six mois, visant à déterminer les raisons de ce phénomène tout en essayant de proposer des solutions ou du moins, des tendances «*réparatrices*». «*D'un point de vue technique, nous aurons des choses intéressantes à dire*» assure le président Didier Lenoir, sans dévoiler le moindre indice sur les résultats obtenus. Satisfait du travail réalisé par Claire Cros, le Côte d'orien se réjouit de la prospection menée par cette jeune ingénieure : «*en plus de sa synthèse qui nous sera très utile, la communication entre tous les intervenants de la sphère agricole se retrouve améliorée. Je pense notamment aux organismes de l'État, l'agence de l'eau… Nous sommes obligés de travailler ensemble. Nous, agriculteurs, sommes bien conscients des contraintes environnementales, mais chacun doit progresser dans ses objectifs respectifs*». Pour la partie agricole, la diminution des taux de protéines est un réel souci rappelle Didier Lenoir : «*La Bourgogne et plus particulièrement la Côte d'Or sont réputées pour la bonne tenue de leurs blés, notamment pour l'export vers le Maghreb via Fos-sur-Mer. La chute du taux de protéines enregistré ces dernières années inquiète, tout comme la stagnation des rendements. Nous voulons voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Claire Cros a compilé tous les essais réalisés sur le département. Nous invitons les agriculteurs à venir nombreux à cette restitution*». A. G

▶ Éditorial

Face au mépris : soyons unis et solidaires !

La crise que l'agriculture côte d'orienne subit, toutes productions confondues, est sans précédent : prix en bernes, filières mises à mal, baisse des soutiens de la Pac, aléas climatiques récurrents impactant rendements et qualité et ce depuis au bas mot, 3 à 4 ans !
Et cela sans qu'aucune perspective de bouffée d'oxygène s'offre à nous ! C'est même tout le contraire avec l'empilement des contraintes règlementaires, administratives et environnementales ! Les derniers contrôles sur les exploitations le démontrent : nos compétences et savoir-faire sont constamment remis en cause ! Notre agriculture de production est malmenée et méprisée !
La stratégie du dialogue constructif ne paie malheureusement pas. En effet, notre horizon s'obscurcit de jour en jour, le fait d'une politique sans vision stratégique. La Bourgogne, notre région, en subit les conséquences et fait l'objet d'un véritable pillage avec :
le prélèvement des réserves de la MSA dont les producteurs avaient largement besoin cette année pour prendre en charge les cotisations des exploitants en très grande difficulté ;
les coups de rabot sur le fond de roulement de nos Chambres d'agriculture qui risquent de disparaître ;
une réforme de la Pac insupportable pour nos exploitations de zone intermédiaire qui va entraîner une baisse importante de nos soutiens, cumulée à des MAE inaccessibles pour nos exploitations.
Des signes flagrants que les agriculteurs ne sont plus respectés et que l'ensemble de notre profession est délaissée ! Nos élus politiques n'ont toujours pas pris conscience de la force économique et d'emplois que l'agriculture représente sur nos territoires ruraux ! Quelle est donc leur véritable préoccupation ? Leur réélection ?
Le 5 novembre, nous devons dire Stop à toute cette mascarade ! Soyons fiers de produire ! Regagnons le respect ! Et arrêtons de nous laisser dicter les règles par des ignorants qui ne tiendraient pas 10 jours à la tête d'une de nos entreprises ! Alors je compte sur vous, adhérents et sympathisants pour vous mobiliser massivement à l'action nationale du réseau FNSEA et JA, déclinée dans les régions. Nous devons montrer notre détermination !
Nous demandons également à tous les partenaires des agriculteurs (coopératives, négociants, banques, concessionnaires, centre de gestion, etc…) en signe de solidarité, de fermer leur porte au public le 5 novembre ! La solidarité de tous, doit nous conduire, ensemble, vers la victoire syndicale ! Rendez-vous est donc donné à Dijon le mercredi 5 novembre à 10h00 sur le parking du Zénith !

Fabrice Faivre
président Fdsea 21

▶ A noter

Pac : Correction des registres parcellaires graphiques des déclarations 2014

Lors des audits réalisés sur les aides «surface» de la PAC, au cours de la période 2008-2010, la cour des comptes européenne a constaté des anomalies importantes correspondant au contour des îlots déclarés par les agriculteurs et a imposé une lourde sanction financière à la France. Un plan d'action national, portant notamment sur le registre parcellaire graphique (RPG) a été mis en place pour réduire le montant de cette sanction financière.
Ainsi, en 2014, lors de l'instruction des déclarations PAC «surface», un examen particulier des îlots a été effectué concernant les éléments de végétation et de bâti/routes. Ces éléments ont fait l'objet d'une analyse à partir de la photo aérienne, support de la déclaration PAC. Cela a conduit, dans certains cas, à la détermination de surfaces non admissibles (ne pouvant pas activer de droits à paiement unique - DPU), impliquant une diminution des aides à percevoir.
Les éléments examinés ont été :
- les surfaces non agricoles végétation : bois, bosquets, haies, fossés, cours d'eau…
- les surfaces non agricoles bâti/routes : cours d'exploitation, chemins, dépôts divers…
Quelle que soit leur superficie, les surfaces non agricoles bâti/routes ne peuvent activer de DPU.
Les surfaces non agricoles végétation ont été traitées en application de l'arrêté Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). C'est-à-dire qu'en fonction de leur nature, certains éléments sont admissibles en totalité, admissibles dans la limite de 5% de la surface admissible de l'îlot ou non admissibles en totalité.
Les agriculteurs concernés par une correction du registre parcellaire graphique recevront, au cours du mois de novembre, une lettre de fin d'instruction qui détaillera les surfaces non admissibles de leur exploitation. Dans cette situation, pour tout renseignement complémentaire ou inexactitude à signaler, les agriculteurs sont invités à contacter la DDT afin de convenir d'un rendez-vous. Communiqué DDT



INVITATION
aux Journées Commerciales à Varois
jeudi 6 et vendredi 7 novembre

CLAAS BOURGOGNE
Route de Gray
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Tél. 03 80 68 07 80

www.tractomarket/bourgogne
www.claas.fr

CLAAS

Filière équine

Un coup de pouce commercial

Un concours-foire de poulains Trait auxois s'est déroulé samedi dernier à Saulieu.

C'était une première et sans doute pas une dernière. L'Union nationale du cheval Trait auxois organisait son tout premier concours-foire à l'espace sédélocien Jean-Bertin. Cinquante-deux poulains, propriétés de vingt-cinq éleveurs, avaient répondu présent samedi 25 octobre. *«Cette affluence est bien au-delà de nos espérances. Nous avions des ambitions assez modestes pour une première édition, mais le nombre d'inscrits n'a pas cessé de progresser au fil des jour. C'est une belle satisfaction»* commentait le président Jean-Paul Bureau. Ce rassemblement des poulains visait une meilleure commercialisation des animaux, avec trois destinations possibles: la filière reproduction, la filière utilisation (travail, traction) sans oublier la filière viande.

Des élevages de toute la région avaient fait le déplacement. Certains éleveurs du Massif-Central étaient même de la partie. *«Compte-tenu de la réussite de ce concours, je ne pense pas que ce soit le dernier, il y en aura d'autres!»* poursuit Jean-Paul Bureau avec enthousiasme, *«nous allons développer ce rendez-vous. Nous avons des idées, je ne veux pas en dire de trop pour l'instant, mais nous allons sans doute les mettre en application dès l'an prochain pour favoriser le commerce des chevaux de traits»*. Interrogés sur cette organisation, plusieurs participants montraient aux aussi leur satisfaction : *«Cet événement, qui permet de nous retrouver entre éleveurs, est l'occasion de faire connaître nos animaux»* confiait l'EARL Dupaquier à Posanges.

Édouard Beurton, installé depuis moins d'un an sur la commune de Censerey, était au diapason et espérait l'inscription de ce concours dans la durée : *«Personnellement, je n'en tire que du positif. S'il est reconduit chaque année, ce concours devrait attirer de plus en plus de monde et tout le monde s'en réjouit à l'avance sur le plan commercial»*.

Aurélien Genest



La journée a réuni plusieurs jeunes autour de la passion du cheval : de bon augure pour la race Trait auxois.



La MFR de Liernais participait à l'organisation du concours avec sa classe de seconde «*Productions animales*». Sous la houlette de son nouveau directeur Alain Banon, l'établissement souhaite développer les échanges avec les professionnels. Les jeunes seront également présents au concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois.

Palmarès

Mâles 2014. Première section : 1) Exemple du Buron Luco (Thierry Monier, Puy-de-Dôme), 2) Escaut d'Huilly (Florian Bizouard, Allerey), 3) Eros de Gallerand (Rémi Bonnabe, Saône-et-Loire).
Deuxième section : 1) Eiffel de Posanges (Déborah Dupaquier, Posanges), 2) Enzo de la Cote (Jean-Christophe Rerolle, Saône-et-Loire), 3) Eclair nivernais (Jean-Claude Cornelius, Nièvre).

Mâles 2013. Première section : 1) Decan de Posanges (EARL Dupaquier, Posanges).

Femelles 2014. Première section : 1) Etoile du Buron Luco (Thierry Monier), 2) Etoile de la Cote (Jean-Christophe Rerolle), 3) Emy des Cueillis (Romaric Guyollot, Yonne).
Deuxième section : 1) Etoile de Posanges (Arnaud Dupaquier, Posanges), 2) Exquise du Buron Luco (Thierry Monier), 3) Elfy des Cueillis (Romaric Guyollot).

Femelles 2013. Première section : 1) Dixie du Meix Andre (Didier Guilleminot, Saint-Julien), 2) Délice de Marcilly (Garance Berrier, Yonne), 3) Docile de Saulieu (Bénédicte Bizouard, Saulieu).
Deuxième section : 1) Dolly d'Huilly (Edouard Beurton, Censerey), 2) Déesse d'Huilly (Bernard Domin, Allerey), 3) Danseuse d'Huilly (Florian Bizouard).

Prix d'avenir mâles : Eiffel de Posanges (Déborah Dupaquier).
Prix d'avenir femelles 2014 : Etoile du Buron Luco (Thierry Monier).
Prix d'avenir femelles 2013: Dolly d'Huilly (Edouard Beurton).

En image



Cédric Tainturier, éleveur à Montoillot dans le canton de Sombernon, est revenu du concours de Gueugnon (17 et 18 octobre) avec le prix d'honneur junior et le grand prix d'honneur mâle adulte grâce à Invincible. Ce bovin marche sur les traces de son père, Eldorado, qui remportait ces mêmes prix saône-et-loiriens trois ans plus tôt.



Stage professionnel de la MFR de Baigneux-les-Juifs

Au pays de Leonardo Da Vinci

Après l'Irlande, l'Ecosse, le Danemark, la Bulgarie, la Martinique, le Sénégal, le Bénin, l'Italie (*Vénétie*), la Grèce… la MFR de Baigneux les Juifs a organisé un nouveau voyage en Italie pour la rentrée scolaire 2014-2015. Les élèvres volontaires ont suivi un stage professionnel de trois semaines dans les Pouilles.



Un accueil à bras ouverts dans toutes les structures où les jeunes stagiaires ont fait leurs premières armes.

Dans le cadre du programme européen Leonardo, neuf élèves de Terminale Bac Pro *«Services aux personnes et aux territoires»* de la Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs, sont partis de mi-septembre à début octobre, en stage professionnel sur l'agglomération de Bari (600 000 habitants), dans la région des Pouilles (Mezzogiorno).
Le projet était porté par la Fédération régionale des Maisons familiales rurales de Bourgogne, auprès de l'Agence Européenne d'Education et de Formation France (*AEEFF - www.europe-education-formation.fr*).
La préparation pratico-pratique du Leonardo (voyage, hébergement, stages, transports quotidiens…) a été assurée par Marc Troubat, formateur à la MFR, en liaison étroite avec Lorenzo Lavopa, cadre administratif de deux lycées sur Bari.
Les élèves ont été encadrés sur place par les formateurs de la MFR : Mmes Delmotte et Moyot, M. Troubat, en début et fin de parcours. Entre ces deux périodes, les élèves ont été autonomes et ont dû se prendre en charge eux-mêmes (gestion du budget, justification des dépenses, etc.) Les jeunes stagiaires ont été accueillis à bras ouvert dans des structures italiennes de services à la personne correspondant à certains de leurs lieux de stage en France, tels que des services ambulanciers, une maison de retraite, des écoles…

Une belle expérience !

Ce programme *«Leonardo Da Vinci»* a permis aux jeunes de prendre conscience de leur citoyenneté européenne (l'Union Européenne est au programme du cours de géographie), d'acquérir de nouvelles compétences personnelles et linguistiques (usage de l'italien, de l'anglais), d'intensifier leur ouverture sur le monde et d'enrichir leur parcours professionnel… Mais aussi de renforcer quelque part leur employabilité.
Les élèves stagiaires en ont aussi profité pour découvrir lors des week-ends les nombreuses richesses patrimoniales et culturelles du pays de Leonardo certes, mais aussi faut-il le rappeler de Verdi, Vivaldi, Dante, Michel-Ange et bien d'autres, … avec les visites du vieux centre-ville de Bari, du beau village de Polignano a Mare, des grottes "di Castellana" … et pour le côté *«farniente»*, la *«Dolce Vita»* les jolies plages de l'Adriatique.
Les jeunes furent surpris par la beauté des paysages méditerranéens (*vergers, oliviers séculaires, vignes, imbrication de différents types de culture,* ...), par la générosité bienveillante des italiens, … mais également par leur conduite où le code de la route, disons-le, n'est pas vraiment respecté (*nombreux feux rouges grillés,* …) et une sensibilité environnementale moins poussée (*beaucoup de déchets le long des routes,* …)
Pour le jeudi 13 novembre 2014, au Conseil Régional de Bourgogne, à Dijon, les élèves auront à fournir un rapport écrit de six pages, puis à présenter ce même jour pour le jeune stagiaire rapporteur désigné un powerpoint ou un montage vidéo sur leur séjour en Italie devant les élèves des dix autres MFR bourguignonnes ayant profités également du programme Léonardo, ainsi que deux élus du CRB, mr Romain Goetschy (*chargé de mission mobilité internationale au CRB*), un représentant de la Draaf, un représentant de l'agence Léonardo. Les neuf élèves se verront remettre en fin de séance pour chacun un « Europass », un document attestant leur expérience européenne.


En uniforme et en action sur le terrain à Bari.


Les jeunes stagiaires ont été surpris par la beauté des sites et la richesse patrimoniale de la région.

Article écrit par les 9 élèves de terminale Bac Pro SAPAT 2014-2015, du programme Leonardo : Nicolas Bernabeu, Noémie Bouhot, Joris Denimal, Manon Duclos, Anaïs Lopes Valdes, Sonia Ové, Aurélie Perrin, Manon Riera, Charlie Viard, avec l'aide de notre formatrice en français, Valérie Bouchard.

DEUTZ FAHR
INVITATION PORTES OUVERTES
6, 7 et 8 NOV 2014

Brazey
Agri-Motoculture
ZI DU GRAND PASQUIER - 21470 BRAZEY EN PLAINE
Tel. 03 80 32 00 50 - Fax 03 80 29 80 32

▸ Agenda

04/11 Foire-concours à Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert oragnise sa traditionnelle foire-concours aux reproducteurs charolais, mardi 4 novembre, sous abri sur le champ de foire de la commune. Tous les animaux présents devront être correctement identifiés et accompagnés de leurs documents sanitaires. Condition IBR : seuls les animaux provenant de cheptels qualifiés A ou B seront acceptés avec une sérologie négative réalisée après le 1er août 2014 et pour les qualifiés B, un test négatif de moins de 30 jours pour les plus de 48 mois. Le prix d'honneur veau inscrit concourra pour le super prix d'honneur de Luzy, les 21 et 22 novembre, et le prix d'honneur veau non inscrit pour le Super prix d'honneur de La Nocle Maulaix, le 15 novembre. Inscriptions avant le 30 octobre par courrier à M. Alain Guinot, Les Millarys, 58290 Sermages ou par mail à amc.guinot@gmail.com. Une participation de 8 euros par animal sera à régler lors de la foire. La paille et des panneaux vierges seront fournis.

05/11 Fermeture de la Chambre d'agriculture

Mercredi 5 novembre prochain, toute la journée, la Chambre d'agriculture de la Nièvre sera fermée au public. Les réunions et les sessions de formations sont repoussées à une date ultérieure et seuls les rendez-vous individuels déjà pris seront assurés. L'institution consulaire a décidé de répondre favorablement au mot d'ordre de Guy Vasseur, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), afin que celles-ci s'associent à la journée nationale d'action syndicale prévue ce jour-là. Les Chambres d'agriculture entendent ainsi protester à la fois contre un contexte agricole dégradé et contre une diminution de leurs ressources propres d'ici 3 ans (baisse de l'imposition et prélèvements sur leurs fonds de roulement).

06/11 Visite des essais colzas

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une visite de ses essais colzas, jeudi 6 novembre, à Crux-la-Ville, puis à Alluy et à Fertrève. Rendez-vous est donné à 13h45 chez Benoît et Victor Cointe (Les Perières) à Crux-La-Ville pour l'essai de fertilisation localisée, à 16h chez Philippe Vernillat à Alluy pour l'essai variétés et à 17h chez Emmanuel Plessis à Fertrève pour l'essai de désherbage colza. Contact et inscriptions auprès de Magali Fourier, chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 60 ou par mail à magali.fourier@nievre.chambagri.fr.

Concours de Nevers au Marault

Renouer le dialogue avec la ville de Nevers

Le Concours de Nevers a eu lieu, vendredi 24 et samedi 25 octobre à la ferme du Marault. La présence des élus et en particulier du maire de Nevers Denis Thuriot et de Patrice Joly, président du Conseil général a permis de renouer le dialogue après les évènements du 15 octobre dernier.



Jackstar a remporté le Prix d'honneur mâle de l'année. Il était présenté par l'EARL Dessauny Olivier.

Sur le concours en lui-même, nul doute que l'édition 2014 est demeurée largement au niveau des présentations passées. Le Concours de Nevers réunit traditionnellement de très nombreux specimen charolais de ce que l'élite de l'élevage départemental et régional produit de mieux. *«Les effectifs sont restés stables et la qualité a été une fois de plus très homogène»* soulignait lundi Jean-Luc Gauthier, président de la Société d'agriculture de la Nièvre, organisatrice de l'événement. Le responsable fait partager sa satisfaction *«que les effectifs aient été maintenus, autour de 380 animaux, parmi lesquels de très beaux champions, sous une météo très agréable mais dans une ambiance morose»*. Car c'est l'autre volet de la manifestation : les ventes n'ont pas été au rendez-vous, suivant ainsi une conjoncture de l'élevage dégradée, *«à l'image de ce qui se passe partout dans les campagne»* selon Jean-Luc Gauthier.

Bien sûr, il y a eu quelques échanges mais pas assez pour remettre un peu de baume au cœur des participants. *«Il y a parmi nous des polyculteurs-éleveurs qui s'en sortaient depuis deux ou trois ans grâce aux cultures et qui cette année ont d'aussi gros problèmes de trésorerie que les autres»* constate le responsable sobrement. Lui-même éleveur, conseiller général et maire de Saint-Benin d'Azy, Jean-Luc Gauthier a eu de nombreuses occasions publiques de *«regretter des comportements inacceptables»* lors de la manifestation agricole du 15 octobre à Nevers, des débordements *«qui n'ont rien réglé»*, mais *«qui ne doivent pas masquer le pourquoi d'une telle violence et d'un tel désespoir»*.

Le maire de Nevers pour la 1ère fois depuis 2005

L'organisateur du Concours de Nevers a d'ailleurs eu l'occasion de s'en expliquer avec Denis Thuriot, le maire de Nevers, qui est venu, en même temps que Patrice Joly, le président du Conseil général, inaugurer les deux jours de rassemblement des éleveurs au Marault. *«C'était la première fois depuis 2005 que nous recevions ainsi les responsables de la Ville et du Département»* s'est réjoui Jean-Luc Gauthier dont on se souvient des regrets exprimés, les années précédentes, que le concours ait été délaissé par les politiques locaux. *«Dans le contexte agricole du moment, le maire de Nevers a tenu à ce que nous revenions sur la manifestation»*. Ce qui ne l'a pas empêché, par sa présence, d'envoyer un signal fort aux agriculteurs nivernais. *«Nous lui avons dit que nos intérêts sont communs. Des agriculteurs qui gagnent leur vie, ce sont des personnes qui viendront consommer à Nevers»* ! C'était pour les professionnels comme pour les élus, *«un moyen de renouer le dialogue et de vider leur sac. Denis Thuriot s'est dit très choqué par les dégradations du 15 octobre»* relate le président de la Société d'agriculture.

Un dialogue qu'Emmanuel Bernard et Stéphane Aurousseau, pour la FNB et la FDSEA58, se sont aussi faits forts d'engager avec l'élu.

E.C.

Le palmarès

Prix d'honneur mâle de l'année : 1er prix, Jakstar de l'EARL Dessauny Olivier ; 2ème, Joyeux de François Dessauny ; 3ème, Junior de Michel Montagut.
Prix spécial de Bourgogne (synthèse) mâle de l'année: Jarnac de l'EARL Jeandaux.
Prix d'honneur junior mâle : Heraclès de la SCEA Melaye Sennepin.
Prix d'honneur senior mâle : Goldengate de l'EARL Jeandaux.
Grand prix d'honneur mâle : Goldengate de l'EARL Jeandaux.
Trophée de Bouillé : Inne AJEC de l'EARL Friaud. **Prix AJEC Veau mâle :** Jenzac de Jean-Luc Huguet.
Prix spécial de Bourgogne (synthèse) mâle adulte : Goldengate de l'EARL Jeandaux.
Prix d'honneur femelle de l'année : Jonquille du GAEC Roubé père et fils.
Prix d'honneur junior femelle : Hermine de l'EARL Minard Véronique et Thierry.
Prix d'honneur senior femelle : CIA de l'EARL Batho.
Prix de Bourgogne (synthèse) vache : Fameuse du GAEC Besson.
Prix d'ensemble veaux mâles 1A : 1er prix, SCEA Raymond Jean-Christian ; 2ème, Thierry Cyprès ; 3ème, Gilles Mayet.
Prix d'ensemble veaux mâles 1B : 1er prix, EARL Paponneau ; 2ème, SCEA Melaye Sennepin ; 3ème, EARL Jeandaux.
Prix de famille avec le père : 1er prix, EARL Jeandaux ; 2ème, SCEA Melaye Sennepin ; 3ème, Gilles Mayet.
Prix d'ensemble femelles : 1er prix, Gilles Mayet ; 2ème, EARL de la Villeneuve.
Section 1 : 1er prix, Joli cœur du GAEC Beauzon frères ; 2ème, Joyau de Jean-Luc Huguet ; 3ème, Jeudi de Gilles Mayet.
Section 2: 1er prix, Julienas de l'EARL Cyprès Jacques et Nicolas ; 2ème, Jordy du GAEC Beauzon frères ; 3ème, Jupiter de l'EARL Combette.
Section 3 : 1er prix, Julio de Thierry Cyprès ; 2ème, Juntico de la SCEA Raymond Jean-Christian ; 3ème, Jackson de l'EARL Touillon Moiron.
Section 4 : 1er prix, Jolicoeur de l'EARL Touillon Moiron ; 2ème, Joyau GG de l'EARL Jeandaux ; 3ème, Javirco de la SCEA Raymond Jean-Christian.
Section 5 : 1er prix, Joueur de l'EARL Batho ; 2ème, Jumper de l'EARL Paponneau ; 3ème, Joyau d'or de l'EARL Jeandaux.
Section 6 : 1er prix, Jenzac de Jean-Luc Huguet ; 2ème, Junior de Gilles Paupinat ; 3ème, Juillet de la SCEA Raymond Jean-Christian.
Section 7 : 1er prix, Jolicoeur de l'EARL Combette, 2ème, Jackpot de la SCEA Raymond Jean-Christian ; 3ème, Joinville de la SCEA Melaye Sennepin.
Section 8 : 1er prix , Jersey de l'EARL Batho ; 2ème, Joueur de la SCEA Melaye Sennepin ; 3ème, Janus de la SCEA Raymond Jean-Christian.
Section 9 : 1er prix, Janvier de l'EARL Paponneau ; 2ème, Javelot de Thierry Cyprès ; 3ème, James Cook du GAEC des Gagets (Herbemont)/ **Section 10 :** 1er prix, Jaloux de la SCEA Melaye Sennepin ; 2ème, Jeronimo de l'EARL Batho ; 3ème, Jura de Bernard Dessauny. **Section 11 :** 1er prix, Jules de l'EARL Paponneau ; 2ème, Jars de Pierre Bernardet ; 3ème, Julien de l'EARL Trameson. **Section 12 :** 1er prix, Jackson du GAEC Roubé père et fils ; 2ème, Jefferson de Bernard Dessauny ; 3ème, Jonque de Pierre Bernardet.
Section 13 : 1er prix, Jakstar de l'EARL Dessauny Olivier ; 2ème, Joyau de la SCEA Raymond Jean-Christian ; 3ème, Jameson de Thierry Cyprès.
Section 14 : 1er prix, Jansac de Bernard Dessauny ; 2ème, Jet black du GAEC Roubé père et fils ; 3ème, Johnny de Roger Batho. **Section 15 :** 1er prix, Jazman de la SCEA Raymon Jean-Christian ; 2ème, Justicier de Guy Solnon ; 3ème, Jupiter de Paul Caquet. **Section 16 :** 1er prix, Joyeux de François Dessauny ; 2ème, Jackpot de Guy Solnon ; 3ème, Jaloux de la SCEA Naudin Humbert. **Section 17 :** 1er prix, Joli coco de Pierre Bernardet ; 2ème, Jolicœur de Guy Solnon ; 3ème, Joufflu de l'EARL Paponneau. **Section 18 :** 1er prix, Jarnac de l'EARL Jeandaux ; 2ème, Jaquard de l'EARL de la Villeneuve ; 3ème, Jersey de Simone Champeau. **Section 19 :** 1er prix, Jackpot de Pierre Bernardet ; 2ème, Jorokosoko de l'EARL de la Villeneuve ; 3ème, Job de l'EARL Batho. **Section 20 :** 1er prix, Junior de Michel Montagut ; 2ème, Jacquemart de Bernard Dessauny ; 3ème, Johnjohn de l'EARL Dessauny.
Section T20 : 1er prix, Joueur de Jean-Luc Huguet.
Section T21 : 1er prix, Inne AJEC de l'EARL Friaud ; 2ème, Iniesta de la SCEA Melaye Sennepin ; 3ème, Ivan de la SCEA Lemaitre Raymond.
Section T22 : 1er prix, Index de l'EARL des Morillats (Duvernoy) ; 2ème, Institut de l'EARL Minard/EARL Combette ; 3ème, Ivanohe de l'EARL Charetier.
Section T23 : 1er prix, Intrepide de l'EARL Minard/GAEC Micaud ; 2ème, Imposteur de Gilles Mayet ; 3ème, Irouleguy du GAEC Monseau.
Section T31 : 1er prix, Heraclès de la SCEA Melaye Sennepin ; 2ème, Hatenon de la ferme du Rompoue/SARL Pichard ; 3ème, Hussard du GAEC Savre.
Section T41 : 1er prix, Empereur G de la SCEA du Domaine d'Aglan ; 2ème, Electron du GIE du Marault ; 3ème, Dix de der de Detronchet B. et E.
Section T42 : 1er prix, Goldengate de l'EARL Jeandaux ; 2ème, Gandin de Gilles Mayet.
Section T51 : 1er prix, Inne AJEC de l'EARL Friaud ; 2ème, Iniesta de la SCEA Melaye Sennepin.
Section V11 : 1er prix, Jolistar de l'EARL Dessauny Olivier ; 2ème, Joconde de l'EARL Touillon Moiron ; 3ème, Jacinthe de la SCEA Melaye Sennepin.
Section V12 : 1erprix, Jilymarlen de l'EARL de la Villeneuve ; 2ème, Jopline de l'EARL de la Vileneuve ; 3ème, Julienne de l'EARL de la Villeneuve.
Section V13 : 1er prix, Jonquille du GAEC Roubé père et fils ; 2ème, Jouissance de la SCEA du Domaine d'Aglan ; 3ème, Jezabel de Chritophe Gautherin.
Section V20 : 1er prix, Ines de l'EARL des Theuran van des Speck.
Section V21 : 1er prix, Isba de l'EARL Dessauny Olivier ; 2ème, Imperatrice de Gilles Paupinat ; 3ème, Hotellière de Christophe Gautherin.
Section V22 : 1er prix, Ivoire de Simone Champeau.
Section V31 : 1er prix, Hermine de l'EARL Minard Veronique et Thierry ; 2ème, Hongrie de l'EARL Paponneau ; 3ème, Homelie de Gilles Paupinat.
Section V32 : 1er prix, Hirondelle du GAEC Savre ; 2ème, Hermione d'Isabelle Hogard.
Section V41 : 1er prix, Guirlande du GAEC Beauzon frères.
Section V51 : 1er prix, CIA de l'EARL Batho ; 2ème, Fameuse du GAEC Besson ; 3ème, Dominatrice de l'EARL Paponneau.
Section V61 : 1er prix, Tunisie de Detronchet/Paroton.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Exemple d'une démarche collective réussie

L'entretien de La Cressonne, en bonne entente avec l'administration

Une dizaine d'agriculteurs du sud de la Nièvre, entre Montambert et Saint-Hilaire, ont réalisé plus de 2,5 km d'entretien de la rivière La Cressonne, le mois dernier. Issue d'une réflexion collective et soutenue par la Chambre d'agriculture, cette démarche a fait l'objet d'un travail croisé avec la DDT. En toute bonne entente...



La Cressone a été entretenue sur plus de 2,5 km à la suite des démarches entreprises par l'association des propriétaires et agriculteurs riverains de la rivière.

C'est un exemple, ou du moins un contre-exemple. Celui d'une approche environnementale partagée à la fois par des agriculteurs et l'administration, en accord avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Par les temps qui courent, cela mérite donc d'être signalé. Tout commence au printemps 2013 quand le lit de la rivière La Cressonne, entre Montambert et Saint-Hilaire, à la frontière avec la Saône-et-Loire, a débordé à trois reprises, inondant les prés et les champs d'une dizaine d'agriculteurs locaux. *«Des arbres, des souches, des embâcles empêchaient l'eau de s'écouler»* témoigne aujourd'hui Michel de Beaumesnil, l'un des exploitants concernés. Conscients du problème et voulant à tout prix éviter un casse-tête avec l'administration, les quatre exploitants et deux propriétaires riverains du début sont d'abord allés demander un soutien auprès du président de la Chambre d'agriculture, en vue de préparer des travaux. La Cressonne, qui avait été revue et calibrée en 1974 n'avait jamais fait l'objet du moindre entretien depuis. *«Là, Eric Bertrand nous a dit que la Chambre d'agriculture était prête à nous soutenir à une seule condition : que nous engagions une démarche collective»* se souvient M. de Beaumesnil. Dès le début 2014, les agriculteurs se sont donc regroupés en association, l'Association des propriétaires et exploitants du bord de la rivière La Cressonne, et ont immédiatement saisi la DDT de la Nièvre du problème. *«Nous ne nous sommes pas emballés pour faire le travail mais début janvier, un agent de la DDT, Alban Petibout, est venu constater sur le terrain»*.



2,5 km d'entretien de la rivière

L'association, dont le bureau compte 6 membres fondateurs pour le double d'adhérents, a aussitôt questionné l'administration sur le point de savoir *«ce qu'il était possible de faire»*. Bernard Gautheron, son président, et Michel de Beaumesnil, son secrétaire général, sont immédiatement revenus à la charge, en réclamant à la DDT que *«nous n'ayons pas 36 interlocuteurs, notamment du fait que La Cressonne sert de limite administrative entre la Nièvre et la Saône-et-Loire»*. La DDT et la Chambre ont marché ! Et la DDT de la Nièvre s'est chargée de prendre attache avec son homologue de Saône-et-Loire, afin de devenir une sorte de guichet unique, *«qui nous a pilotés»*. Début septembre, une deuxième réunion a donc eu lieu sur place, durant laquelle *«la DDT nous a fait un cours magistral sur ce qu'il était possible et ce qu'il n'était pas possible de faire le long de 50 mètres de rivières»* explique le secrétaire général de l'association. *«Çà vous coupez, çà non»* nous ont dits les agents. *«Ils nous ont indiqué deux interdits: ne pas creuser la rivière et ne pas toucher les berges pour ne pas les déstabiliser»*. Et de fait, les choses étant plus claires dans leur esprit, les agriculteurs regroupés ont entamé les travaux d'entretien. *«Durant dix jours, nous avons sorti les embâcles, ébranché, et l'entreprise de travaux agricoles de Bernard Gautheron, avec ses deux salariés et la pelle, nous a permis de finir l'entretien»*. 2,5 km ont été réalisés, entre le pont de la D979 et le pont de la D30. *«Début octobre, la DDT est revenue et nous a dit que nous avions bien travaillé»* se réjouit Michel de Beaumesnil.

«Collectivement, on arrive à discuter !»

Un exemple de coopération que l'agriculteur se plaît à mettre en avant : *«c'est la preuve qu'en matière environnementale, on peut faire. Qu'avec et grâce à une action collective qui dépasse le seul intérêt de ceux qui s'y investissent, on arrive à discuter avec l'administration !»* La démarche en commun a ainsi eu plus de portée, donc plus de retentissement et donc plus de légitimité que si chacun avait fait son affaire dans son coin. *«Il faut reconnaître que notre mauvaise connaissance de la loi et de la police de l'eau empêche souvent les agriculteurs d'entrevoir des solutions et entraîne un moindre entretien des cours d'eau, alors qu'ils en ont besoin»* souligne Michel de Beaumesnil. A raison de 250 mètres par jour, la pelle a retiré de nombreux rejets., qui ont été pris en charge, une fois sortis, par les exploitants sur leurs parcelles. *«Plus que tout, notre action a permis de rapprocher les points de vue de deux techniciens, Alban Petitbout pour la DDT et Etienne Bourgy pour la Chambre d'agriculture, de sorte que nous savions où nous mettions les pieds. En demandant conseil, tout n'est pas noir»* témoigne M. de Beaumesnil. *«Dès le 12 octobre, nous avons constaté tout le bienfait de notre action. Il est tombé beaucoup de pluie entre 17 et 21h ce jour-là et alors qu'habituellement, La Cressonne aurait débordé, là non !»* La mission accomplie, l'association entrevoit encore des travaux d'empierrement des abreuvoirs, pour lesquels *«la DDT est partante mais pour lesquels nous devons trouver un financement de l'ordre de 10 000 euros»* prévoit l'agriculteur. Mais là, c'est déjà presque un problème de *«riche»*...

EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Agenda

06/11 AG des Moutonniers nivernais
L'Association des moutonniers nivernais (AMN) tiendra son assemblée générale jeudi 6 novembre à 14h à la salle des fêtes de Tintury. Programme : rapport moral et comptes, intervention de la Chambre d'agriculture sur la nouvelle PAC, activités de l'association (quelles actions mettre en place ? Création d'un groupe technique ovin avec la Chambre?), questions diverses, verre de l'amitié...

08/11 Fêtes de l'élevage à Cercy-la-Tour
La 3è édition de la Fête de l'élevage et des plaisirs gourmands de Cercy-la-Tour aura lieu samedi 8 novembre à partir de 8h, sur le terrain et dans les bâtiments de Claude Bouche, près de la gare. Cette manifestation est organisée par le Groupement interprofessionnel Cercycois, avec l'aide d'éleveurs des alentours de Cercy. A partir de 8h, un concours de reproducteurs charolais sera agrémenté d'un vote du public, mis en œuvre par les JA du canton de Fours, qui décernera un prix du public. Des animaux d'autres races et espèces seront aussi exposés, de même qu'un marché des produits du terroir et de l'artisanat, une exposition de matériels agricoles et des animations pour les plus jeunes. A midi, une restauration sur place sera proposée. A partir de 15h les JA du canton de Fours inviteront les jeunes agriculteurs à participer à un concours de jugement de bétail. La journée se clôturera par un dîner dansant (22 euros par adulte, 10 euros pour les moins de 12 ans), sur réservation auprès de la Maison de la presse de Cercy (03 86 50 54 41). Renseignements sur la journée auprès de Frédéric Renaud au 06 13 45 36 08.

21 et 22/11 Grand concours charolais à Luzy
Le Grand concours charolais de Luzy, au cours duquel sera décerné le Super prix d'honneur veaux inscrits des foires concours de la Nièvre, aura lieu les 21 et 22 novembre prochain à la grande halle. Renseignements au 06 22 05 82 29 ou au 06 09 47 38 72.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Jean-Pierre Condemine a pris ses fonctions lundi

Le nouveau préfet veut rencontrer les «acteurs» du monde agricole

A peine arrivé et déjà dans le bain. Le nouveau préfet de la Nièvre, Jean-Pierre Condemine, va faire de l'agriculture sa *«priorité des jours qui viennent»*.

Au cours d'un point-presse de présentation, Jean-Pierre Condemine a évoqué le sujet brûlant de ces dernières semaines dans le département : l'agriculture. S'il reconnaît avoir un peu échangé à ce propos avec son prédécesseur, Michèle Kirry, mais assez peu *«parce que je veux me faire ma propre opinion»*, le nouveau préfet, arrivé dimanche et entré en fonction lundi, a *«bien évidemment commencé à regarder cette situation qui sera vraiment la préoccupation majeure des jours à venir. J'ai noté les difficultés voire la détresse des éleveurs. Je serais immodeste si je disais que je suis expert de cette situation dans ce département, j'ai effectivement commencé à l'analyser, dans la contrainte qui est celle d'une prise de poste»* a-t-il déclaré. Le nouveau représentant de l'Etat dans la Nièvre, qui *«souhaite être un préfet à l'écoute et sur le terrain, auprès des communes, des acteurs économiques et donc des exploitants agricoles»*, a donc expliqué que l'agriculture *«est clairement un dossier très prioritaire sur lequel je serai très mobilisé. Et j'irai à la rencontre des organisations professionnelles, Chambre d'agriculture et organisations syndicales»*. Dans les jours qui viennent, Jean-Pierre Condemine va suivre un agenda contraint, fait d'une série de visites aux élus, services de l'Etat, présidents d'organismes consulaires et *«très très vite, j'engagerai des visites d'entreprises et d'exploitations agricoles»* a-t-il redit. *«Très attaché à l'aspect concret des choses et à la mise en avant de l'intelligence collective»*, le préfet garde comme première image



Jean-Pierre Condemine, sous-préfet de Mulhouse jusqu'à vendredi dernier, a pris ses fonctions de préfet de la Nièvre lundi.

de son nouveau département *«celle du centre-ville de Nevers et des très beaux espaces ruraux parcourus il y a quelques temps, notamment le Lac des Settons et le territoire du Parc naturel régional du Morvan, dont j'ai gardé beaucoup de satisfaction et de souvenirs»*. Bourguignon d'origine, puisque né à Mâcon, et petit-fils de maraîchers de l'Ain, *«de l'autre côté de la Saône»*, le haut fonctionnaire avoue mal connaître la Nièvre mais n'éprouve *«aucune appréhension particulière»* à devenir préfet d'un département à forte dominante rurale. *«Je serai très attentif aux territoires. La Nièvre a des difficultés, elle perd des populations, mais elle a aussi beaucoup d'atouts, patrimoniaux, culturels, et ses paysages, ainsi que des joyaux dans ses productions de qualité, telles que la viande ou les vins. Je vais aller à la rencontre de ces forces vives, avec les acteurs du territoire, et les accompagner»* a-t-il prévu.

EMMANUEL COULOMBEIX

Distinction

Le Mérite agricole à Jean-Claude Roubé

A la fin d'un Comité technique de la Safer de la Nièvre, mercredi 22 octobre, Joël Plu, chef du service économie agricole de la DDT, a remis, au nom du ministre de l'Agriculture, à son président, Jean-Claude Roubé, l'insigne de chevalier de l'Ordre du mérite agricole.



Jean-Claude Roubé a été fait chevalier de l'Ordre du Mérite agricole par Joël Plu, chef de service de la DDT de la Nièvre, mercredi 22 octobre à Nevers.

Le *«poireau»* revient donc à Jean-Claude Roubé. Cet autre nom de l'Ordre du Mérite agricole (Oma), créé par le ministre Jules Méline en 1883, se caractérise par une médaille à 6 branches tenue par un ruban en moiré vert aux liserés rouges, qui rappellent la Légion d'honneur, tant ses instigateurs souhaitaient distinguer l'excellence dans le domaine agricole. Et c'est donc à sa surprise -mais sans surprise- que le ministre de l'Agriculture de 2014, Stéphane Le Foll, via Joël Plu, le chef du service Economie agricole de la DDT de la Nièvre, a reconnu celle de Jean-Claude Roubé. L'ancien éleveur de Magny-Cours, qui a pris sa retraite en 2011 en confiant le Gaec à sa femme, Chantal, et à son fils, Mickaël, demeure président du Comité technique de la Safer de la Nièvre, après un long parcours au service des structures, en parallèle à son activité d'éleveur charolais. La seule logique justifie qu'il ait été, mercredi 22 octobre, fait chevalier de l'Oma, après tant d'années passées à servir l'intérêt agricole du département.

Installé en 1974 à Blismes puis en 1995 à Magny-Cours

Celui que Jean-Luc Leroy, directeur de la Safer, qualifie *«d'une grande humanité, très à l'écoute des gens, qui a su développer des relations fortes avec l'administration, et qui est un gros facilitateur, un homme de consensus, n'hésitant jamais à se rendre sur le terrain pour trouver une solution»*, a dès le début de sa carrière épousé la cause de la Safer. D'abord comme président de sa commission communale, puis de la commission cantonale de Château-Chinon, au titre de la FDSEA 58. Marié à Chantal en 1972, il s'est d'abord installé à Blismes en 1974, sur 94 ha (dont 50 ha en labours) avec 3 vaches et 25 brebis et a progressivement augmenté le cheptel de l'exploitation. En 1985, il inscrit son troupeau au Herd Book Charolais, qui lui vendra dix ans plus tard, en 1995, la ferme de Noulot, qui était jusqu'alors le centre de testage du HBC. A cette date, il démarre donc une deuxième carrière, à Magny-Cours, en Gaec avec son fils Mickäel, alors âgé de 21 ans. Jusqu'en 2005, Jean-Claude Roubé s'est fortement investi dans le syndicalisme agricole, au point d'être désigné par deux fois vice-président de la FDSEA 58, sous les présidences de René Maehneut puis de François Torcol. A sa retraite en 2011, M. Roubé à laissé sa place dans le Gaec à son épouse, Chantal (qui prendra à son tour la sienne en 2015). Depuis 2005, il est le représentant de la FDSEA au Comité technique de la Safer, dont il a pris la présidence en mai 2008. Terres de Bourgogne adresse ses plus vives félicitations, pour sa distinction, à M. Roubé.

EMMANUEL COULOMBEIX



Chambre d'agriculture de la Nièvre

PAC 2015: Les conseillers au service des agriculteurs

Pour faire suite aux réunions organisées dans la Nièvre, la Chambre d'agriculture communique sur l'impact de la nouvelle PAC pour les exploitations. Pour vous accompagner, les conseillers du département sont à votre écoute.

Les réunions de la Chambre d'Agriculture et de la DDT ont permis de faire un point d'information fin septembre avec la participation d'environ 300 agriculteurs. (voir Terre de Bourgogne du 10 octobre).
L'impact de la nouvelle PAC sur les différents systèmes d'exploitation a été présentée. Une grande disparité de situations est constatée entre les systèmes et même à l'intérieur des systèmes : parmi les raisons figurent l'historique des aides sur l'exploitation, la forme sociétaire, la structure de l'exploitation...

C'est la raison pour laquelle la Chambre préconise d'effectuer un bilan personnalisé de l'impact de la PAC sur chaque exploitation. Ce bilan peut être réalisé de 2 façons :
- réaliser une simulation avec la calculette PAC conçue par le réseau des Chambres d'Agriculture qui est mise à jour avec les informations au fur et à mesure où elle sont connues et officialisées : cet appui d'un conseiller Chambre est gratuit
- participer à une journée de formation pour s'approprier les nouvelles dispositions sur la PAC, réaliser un bilan sur son exploitation, échanger avec les agriculteurs du groupe et le conseiller Chambre pour élaborer son propre plan d'action en vue de s'adapter: cette formation est financée par VIVEA et la participation est gratuite
A la suite de ce bilan personnalisé indispensable, chaque agriculteur va développer un plan d'action selon qui varie selon l'impact de la nouvelle PAC. Il s'apprécie par l'évolution prévisionnelle de l'EBE. Dans les situations défavorables, il est souhaitable de réaliser un diagnostic de situation pour rechercher et élaborer des pistes d'adaptation.
Les conseillers peuvent intervenir pour :
faire le point sur l'efficacité économique des productions afin de dégager des marges de manœuvre : la Chambre d'Agriculture peut vous orienter vers des conseils techniques en groupes que ce soit en cultures ou en élevage, vers des formations ou vers du conseil individuel pour élaborer vos marges brutes.
réaliser un diagnostic global d'exploitation en vue sécuriser l'orientation de l'exploitation voire de réorienter l'exploitation vers un nouveau projet en cas d'impact lourd.

Vous trouverez ci-dessous la liste des conseillers de la Chambre que vous pouvez contacter. Ils pourront réaliser votre bilan personnalisé et vous orienter pour co-construire votre plan d'adaptation.

► En savoir plus...

Les conseillers pour vous renseigner sur la Pac

Bourgogne Nivernaise, bureau de Cosne, 15 rue du Berry, tel : 03 86 93 04 15 :
Bénédicte Bracq, tel: 03 86 93 04 01 ; Youna Girault, tel: 03 86 93 40 65 ; Béatrice Bourdon, tel: 03 86 93 04 04 ; Laurence Evers, tel : 03 86 93 40 36 ; Amaury Fichot, tel: 06 08 62 85 30
Centre Nivernais : bureau de Nevers : 25 boulevard Léon Blum, tel: 03 86 93 40 00
Christophe Bossaron, tel: 06 80 17 22 79 ; Philippe Jaillard, tel: 07 88 19 83 02 ; Youna Girault, tel: 03 86 93 40 65 ; Laurence Evers, tel : 03 86 93 40 36 ; Amaury Fichot, tel: 06 08 62 85 30 ; Laurence Evers, tel: 03 86 93 40 36
Sud Nivernais, bureau de Decize, 69 rue du 14 Juillet, tel: 03 86 93 04 20
Raphaël Sotty, tel: 03 86 93 04 05 ; Béatrice Bourdon, tel : 03 86 93 04 04 ; Perrine Raverat, tel: 03 86 93 04 11; Céline Lemoine, tel: 03 86 93 04 06 ; Frédérique Marceau, tel: 03 86 93 04 03 ; Danièle Orhant, tel: 03 86 93 45 92 ; Youna Girault, tel: 03 86 93 40 65
Sud Morvan : bureau de Decize, 69 rue du 14 Juillet, tel: 03 86 93 04 20
Raphaël Sotty, tel: 03 86 93 04 05 ; Perrine Raverat, tel: 03 86 93 04 11; Céline Lemoine, tel: 03 86 93 04 06 ; Frédérique Marceau, tel: 03 86 93 04 03 ; Danièle Orhant, tel:0386934592;Youna Girault, tel: 03 86 93 40 65
Corbigeois Nord Morvan, bureau de Corbigny, 1 rue du Petit Fort, tel: 03 86 93 04 10
Christophe Bossaron, tel: 06 80 17 22 79 ; Philippe Jaillard, tel: 07 88 19 83 02 ; Francis Bougarel, tel: 03 86 93 04 16 ; Christelle Veau, tel : 03 86 93 45 97 ; Céline Lemoine, tel: 03 86 93 04 06
Conseillers sur le département, bureau de Nevers : 25 boulevard Léon Blum, tel: 03 86 93 40 00
Christian Bourge, tel : 03 86 93 40 52 ; Christophe Rainon, tel : 06 72 39 76 43 ; Sylvie Simonin, tel : 03 86 93 45 99
Inscription à des formations : Bénédicte Bracq, tel : 03 86 93 04 01

Voyage

Brassy, c'est fini... en beauté !



Après trente-trois ans de voyage à l'étranger, le groupe voyage FDSEA de Brassy a fermé son compte voyage au Crédit agricole. Avec les quelques économies réalisées, quarante personnes ont pu participer à une journée détente à Paris.
Donc mercredi 8 octobre, un programme simple mais attrayant pour une escapade dans la capitale :
11h30 : déjeuner au restaurant 58 du 1er étage de la Tour Eiffel, repas très apprécié des participants
14h30 : bateau mouche pour une balade d'une heure sur la Seine
Ensuite un tour de Paris avec notre bus : départ de la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, la Concorde, la Madeleine et s'approcher au plus près du funiculaire pour monter à Montmartre.
Retour Brassy vers minuit ou une belle surprise pour Roland Lachaut et Simone : champagne et invitation pour déjeuner Chez Loiseau à Saulieu.

Remerciement pour tous ces voyages dans la bonne humeur. Quelques moments forts: les chutes de Niagara, Las Végas, les baleines au lac St Jean, le Corcovado au Brésil, les chutes Iguaçu, le canal de Corinthe et tant d'autres merveilles.
Merci à toutes les agences de voyage avec qui j'ai travaillé.
Merci à tous les participants et à la FDSEA de la Nièvre qui m'a permis ces réalisations.

ROLAND LACHAUT





▶ Éditorial

Le Morvan s'énerve



Depuis août 2013 ceux qui ont semé du vent se retrouvent à récolter une tempête qui ne sera pas simplement passagère.
Je reviens sur les contrôles en exploitation, FDSEA & JA avaient bien prévenu : pas de revenu pas de contrôle et c'est pour cette raison que les cantons de Lormes et Montsauche sont intervenus à Lormes.
Le contrôle interrompu le 14 octobre a fait déplacer M. Castel, directeur de la DDT, le sous préfet de Clamecy et la gendarmerie de Lormes.
La négociation engagée avec les éleveurs présents a permis de trouver un terrain d'entente.
Le directeur de la DDT et le sous préfet ayant négocié au téléphone avec le directeur de l'ASP de Dijon le déroulement du contrôle l'après midi sous une forme allégée et d'une durée de deux heures maximum. La surprise pour les éleveurs du Morvan nous est parvenue le 15 octobre au matin à la manifestation de Nevers, le directeur de l'ASP nous avait poignardé dans le dos en envoyant le 14 l'après midi un deuxième contrôleur ainsi que la poursuite le lendemain, du même contrôle, sous une forme musclée. Là les Morvandiaux sont trahis et c'est une véritable provocation qui n'a pas manqué d'attiser les braises à Nevers.
Dans cette affaire, pouvons-nous toujours faire confiance aux personnes de l'Administration qui ne respectent pas la parole engagée ?
Les Paysans Morvandiaux ne changeront pas les objectifs qu'ils se sont fixés à savoir :
Si la vache de viande ne retrouve pas rapidement 4.50 € le kilo : pas de contrôle
Si la grande distribution ne met pas en place un étiquetage simple et lisible pour le consommateur : pas de contrôle.
Lorsque ces conditions seront réunies il est bien évident que nous sommes prêts à recevoir de nouveau tous les contrôles à condition d'y apporter une petite révision : pas sur 2 jours.
Allégé et avec respect de l'exploitant
En ce qui concerne les actions paysannes dans la Niévre, administratifs et politiques sont déconnectés de la vie des campagnes ou nous ont trop menti et leurs paroles bien ficelées n'apaisent plus les travailleurs que nous sommes, angoissés et à bout de nerfs.
Monsieur le député Christian Paul n'aime pas le fumier, les œufs non plus, alors il propose de se mettre autour de la table pour écrire des dossiers, je réponds OK ça me va mais avant je voudrais qu'il dise aux jeunes agriculteurs comment ils doivent se comporter en ayant perdu 350 € par vache, 25% de DPU d'origine et respecter une E.P.I.
Alors Monsieur le député, avant d'écrire des dossiers, posez le costume, enfilez la cotte et les bottes et venez faire un test d'apprentissage sur une exploitation pendant 48 heures, ensuite on aura peut-être la même vision du métier et on pourra écrire du vrai.
Je rappelle qu'une vache c'est pas un papier sur un bureau ça mange et ça boit matin et soir et sept jours sur sept.
Aux jeunes agriculteurs, j'apporte un soutien sans faille qu'ils restent courageux et combatifs.

PIERRE BOBIN

▶ Formations

Novembre Formations Certiphyto de la Chambre d'agriculture

Au dernier trimestre 2014, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une série de formations de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 18 et 21 novembre à Nevers et les 24 et 28 novembre à Corbigny. Par ailleurs, d'autres voies d'obtention du Certiphyto sont possibles, soit par QCM, soit par formation + QCM. Contact et renseignements: Marie-Luce Soudière, conseillère agro-environnement de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62.

Novembre Formations en production ovine

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose plusieurs formations dans le domaine de la production ovine, cet automne, dont l'une a pour objectif d'utiliser les contraintes réglementaires comme outil de progrès de l'élevage :

• *«Limiter les pertes sur agneaux»*, jeudi 27 novembre en salle et sur une exploitation. Hubert Germain propose de travailler sur les maladies rencontrées autour de la mise bas, les interventions et les premiers soins après l'agnelage, et de mieux connaître les antibiotiques pour les utiliser à bon escient.

• *«Bonnes pratiques ovines, des clés pour réussir»*, jeudi 4 décembre. Au travers du Guide des bonnes pratiques ovines et d'une exploitation support, Julie Lagord et Christophe Rainon, conseillers de la Chambre d'agriculture, proposent durant une journée d'évaluer sa propre exploitation, de connaître la réglementation en matière de production ovine, d'élaborer un plan d'actions personnalisé.

• *«Comparer sa marge brute pour améliorer ses résultats»*, jeudi 11 décembre. A partir des résultats technico-économiques de votre atelier ovin, Christophe Rainon vous permettra de déceler les points à améliorer et vous aidera à mettre en place un plan d'actions.

Pour tous les stages, renseignements auprès de Christophe Rainon, conseiller ovin de la Chambre d'agriculture, au 06 72 39 76 43.

Action syndicale

«L'exportation, oui mais pas seulement»

A quelques jours de la manifestation organisée par les FDSEA et JA de Bourgogne à Dijon (le 5 novembre), Stéphane Aurousseau, revient sur la nécessité de voir les enseignes de la restauration hors-foyer, s'approvisionner en produits français … et de les inciter à passer des postures aux actes.

Savez-vous que chaque français prend en moyenne 12 repas par mois dans des cantines collectives, cantines scolaires, restaurants d'entreprise, etc ? Savez-vous que seuls 0,5 plats sur 3 sont préparés avec des produits français ? Nous allons faire progresser cette proportion. Nous demandons à ce que la Restauration Hors Foyer (RHF) utilise des produits français dans deux plats sur plats. Et pour cela une seule méthode, aller sur place, regarder, dénoncer…ou féliciter.

Car féliciter nous savons le faire. Nous l'avons fait le 29 septembre après nous être rendus dans les frigos du restaurant administratif à Nevers. Ne nous cachons pas, nous étions convaincu de prendre en défaut les politiques qui ont remis le made in France à la mode. Et bien reconnaissons-le, nous avons fait choux blanc, tout était français, parfois même local et nivernais. Félicitations ! J'invite par conséquent les Neversois à utiliser ce restaurant qui joue le jeu et qui montre que l'on peut proposer des tarifs compétitifs tout en valorisant les produits locaux.

Mais il nous faut aller voir ce qui se passe ailleurs, en particulier dans la RHF privée (Sodexho, Elior, etc.). Ces entreprises servent chaque année 3,2 milliards de repas en France. La viande bovine qu'ils utilisent est à 75% importée, la volaille c'est 87%, et les fruits 75%. On imagine assez facilement l'appel d'air que cela produirait sur la production française si elle rentrait dans la composition de deux plats sur trois.

Car bien sûr, il est important pour nos filières de conquérir de nouveaux marchés à l'exportation, mais il est tout aussi important et peut-être plus facile et plus porteur de sens de conquérir de nouveaux marchés ici, chez nous. Permettre aux nivernais de manger des plats préparés avec de produits français, voilà ce que nous allons faire et qui va redonner du sens à notre travail.

STÉPHANE AROUSSEAU, PRÉSIDENT DE LA FDSEA 58

Manifestation FDSEA/JA du 5 novembre à Dijon - Organisation du déplacement

La FDSEA et les JA de la Nièvre organisent le déplacement des agriculteurs à Dijon. Trois bus ont été affrétés sur le secteur de la Bourgogne Nivernaise, du Centre Nivernais/Morvan, et du Sud-Nivernais.

Les horaires de ramassage sont les suivants :

Bus n°1 (Bourgogne Nivernaise) :
6h15 : La Charité sur Loire (Gare SNCF)
6h35 : Châteauneuf Val de Bargis (Coopérative)
6h50 : Varzy (Coopérative)
7h10 : Clamecy (Eglise Bethléem)

Bus n°2 (Centre Nivernais/Morvan) :
6h45 : Saint-Benin d'Azy (Parking Ecomarché)
7h00 : Alluy (Maison du Bazois)
7h25 : Château-Chinon (LEGTA)

Bus n°3 (5ud-Nivernais) :
6h30 : Nevers (Champ de foire)
7h10 : Decize (Les halles)
7h35 : Fours (Place du bourg)
7h50 : Luzy (Champ de foire)

Afin d'optimiser le remplissage des bus, nous vous remercions de vous inscrire préalablement auprès de vos présidents cantonaux FDSEA/JA ou auprès de la FDSEA (03.86.93.40.92)

FDSEA 58

▶ Repères

Après Nevers, des réponses attendues à Dijon

Le 15 octobre dernier, le syndicalisme FDSEA/JA s'est fait le relais de propositions visant à redonner des perspectives aux agriculteurs et à desserrer l'étau des contraintes administratives et réglementaires pesant sur les exploitations. Après la prise de position unanime du conseil général de la Nièvre contre le projet d'extension de la zone vulnérable porté par le gouvernement et l'ouverture de nouveaux chantiers de travail avec les services de l'État, l'action syndicale ne pourra que s'amplifier dans les prochaines semaines si le message ne passe pas. La FDSEA et les JA demeureront fermes quant aux exigences portées et sauront le rappeler à nouveau dès le 5 novembre. Mais il serait de bon ton que des réponses soient apportées à Dijon …

En Image



Le malaise paysan continue à s'exprimer dans les campagnes. Ici, la semaine passée, la sensibilisation de contrôleurs sur la commune de Pazy, par les équipes cantonales FDSEA et JA.

Nuit du fumier

Le fumier nouveau est arrivé… !

Ils avaient promis une « nuit du fumier » agitée et odorante… Pari tenu pour les agriculteurs de l'Yonne qui dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, sont allés déposer devant les permanences des députés de l'Yonne, de la préfecture d'Auxerre, des sous-préfectures de Sens et Avallon, ainsi qu'à la DDT, leurs bennes de fumier



Dialogue improvisé avec le député, devant les grilles de la Préfecture



Le message est clair et ne souffre pas d'ambiguïté !

Il est tout juste 23 heures. Dans le centre ville d'Auxerre, les derniers noctambules sortent des restaurants et s'interrogent en voyant passer le ballet des voitures et tracteurs… «*C'est une révolte… ? Non Sire, c'est une révolution !*» Enfin… Pas encore ! Juste le sentiment de ras-le-bol manifesté par les agriculteurs en colère vis-à-vis de l'administration et des parlementaires du département, accusés de ne pas faire suivre d'actes les multiples rencontres et courriers qui leur sont adressés depuis des mois.

Première étape de la soirée devant la permanence du député de la circonscription, Guillaume Larrivé. Une échelle prêtée par un voisin complaisant et la banderole accusatrice délivre son message : «*Tu as voulus la place, assume !*» Alerte ! On a perdu un tracteur… Finalement retrouvé devant la DDT. Erreur d'aiguillage ! Le temps d'arriver avec sa benne de fumier et la marchandise est promptement livrée devant l'Impasse Maisons-Fort. Pas le temps d'attendre un accusé de réception. Direction la préfecture, à quelques centaines de mètres pour une autre livraison.

La colère dans tous les esprits

Juste le temps pour le député de rejoindre les manifestants pour un dialogue improvisé : «*J'ai vu la banderole, elle me va très bien ! J'assume tout ce que j'ai fait depuis deux ans.. Concrètement, j'ai interrogé 48 fois le ministre de l'Agriculture pendant tout ce temps et dans le débat sur la Loi agricole, je crois avoir été le seul parlementaire de l'Yonne à m'exprimer aussi clairement à la tribune du Parlement, demandant entre autres, solennellement, en votre nom, d'en finir avec le compte pénibilité qui me parait être une sottise… Je n'ai pas la science infuse, ne suis pas agriculteur et ne prétends pas l'être ! Mon job, c'est en effet de porter votre expression, mais en même temps, il y a 577 députés, avec une majorité qui vote des lois. Il y a eu d'autres majorités qui ont voté d'autres textes, je pense au Grenelle de l'Environnement, qui n'est certainement pas la norme la plus intelligente qui ait été votée ces dernières années…*» Proposant dans la foulée d'organiser dès cette semaine, une réunion de crise réunissant représentants d'agriculteurs et l'ensemble des parlementaires du département, tous partis confondus.

Mais la colère est dans tous les esprits, notamment chez les jeunes, venus en nombre et pour beaucoup, la coupe est pleine, à l'image de cet éleveur laitier de Puisaye : «*Vous avez votre job, nous aussi, tous les jours on a notre job et je peux vous dire qu'il est de moins en moins facile ! Pour tous les JA qui vont s'installer et pour ceux qui suivent, je leur souhaite bon courage ! Et ça, il faut que tout le monde en prenne conscience…Petit à petit, tout est en train de s'effondrer !*» Il est bientôt minuit. Une dernière banderole accrochée aux grilles de la préfecture et le cortège repart, direction la DDT. Pour un «*paiement en liquide*» cette fois-ci ! Un traitement de faveur dont tient à s'excuser le président de JA 89, Julien Caillard : «*Je souhaite m'excuser auprès des agents de la ville d'Auxerre pour le travail qu'ils auront à effectuer demain. Les pauvres, ils n'y sont pour rien*» Message transmis !

Dominique Bernerd



Un «*paiement en liquide*» au 3 rue Monge, devant les locaux de la Direction Départementale des Territoires



Livraison gratuite, sans minimum de commande !



La prochaine fois, faudra pas oublier l'escabeau… !



Personne n'est allé vérifier si la fumière était aux normes ou non…

▸Agenda

04/11 Démonstration de déchiquetage bois plaquette

La Fédération des Cuma organise, en partenariat avec la Cuma Terr'Eau et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une démonstration de déchiquetage bois plaquette, mardi 4 novembre à 14h00, chez Hugues Barrey, Les Metz, à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Suivre le fléchage Cuma)
Au programme : plan de gestion des haies, chaudière à plaquettes, démonstration de déchiquetage par le salarié de la Cuma Terr'Eau, mise en place de tournées dans l'Yonne.
Renseignements au 03 86 46 45 44 - Mail : magali.palacci@cuma.fr

04/11 Conférence sur l'équilibre alimentaire à Fye

«Comment bien se nourrir au quotidien?» Conférence proposée mardi 4 novembre, à 17 h 30, Salle des Blanchots à Fye, par les délégués cantonaux MSA de l'échelon local de Chablis, Ligny le Châtel et Tonnerre. Avec la participation d'Alison Smolarski, diététicienne, qui vous apportera des éléments de réponse. Un pot de l'amitié sera offert pour clore cette rencontre. Renseignements au: 06 20 93 39 17

FDSEA et JA

Des premiers contrôles plutôt positifs

Les premiers contrôles sur l'origine des plats et produits dans la restauration hors foyer, réalisés le 21 octobre dernier en Cuisine centrale et à la Maison de retraite départementale ont été globalement positifs, avec près de 80 % de produits français. La suite cette semaine avec des actions menées en Grande Distribution


Andouillettes de Troyes *«100 % françaises !»*

L'action avait été préparée dans la plus grande discrétion et l'effet de surprise total. Une délégation d'une vingtaine d'agriculteurs, composée d'adhérents à la FDSEA de l'Yonne et JA 89, a investi en début de semaine dernière les locaux de la Maison départementale de retraite, après une première visite sur le site de la cuisine centrale de la ville d'Auxerre. Objectif : contrôler l'origine des plats et produits présents afin de s'assurer d'une prédominance de fruits et légumes *«made in France»*. Une action menée dans un cadre national, avec pour thème : *«produire français pour manger français»*
C'est en toute transparence que se sont effectués ces contrôles à la Maison départementale de retraite de la route de Toucy, à Auxerre, où la directrice, Cécilia Zafari, a conduit elle-même la délégation jusqu'aux cuisines pour y être reçue par le responsable des lieux, Philippe Grisard. Direction les frigos pour un premier relevé des fruits et des légumes. Globalement, un bon point pour l'établissement, avec des origines à 80% nationales, à l'image des salades et betteraves en provenance du Loiret, les pommes, du Sénonais, le raisin de France. Quelques ombres au tableau : des tomates polonaises des poires portugaises et des prunes italiennes. Ce qui ne manque pas d'interpeller Aain Duruz, arboriculteur à Jussy : *«quand on voit comment le marché des poires est saturé à l'heure actuelle, je me demande comment on peut faire venir des poires du Portugal… Même chose pour les pommes, il y a quelque chose qui ne va pas : on en produit 1,7 million de tonnes et pourtant on en importe près de 800 000 tonnes par an !»*


Inspection des viandes sous vide.


Les pommes… ? En provenance en circuit court de chez Vincent Lorne, producteur à Cuy, dans le Sénonais.

Plus de 6 milliards de repas pris hors foyer par an

La visite se poursuit par l'inspection des viandes et charcuteries présentes dans les frigos et congélateurs. Sauté de dinde, jambon braisé, andouillettes, jambon blanc, poulets… Là encore de bonnes surprises avec des origines majoritairement françaises, à l'exception de mortadelle belge et de salamis danois. Près de 1 500 repas sont préparés quotidiennement à la maison de retraite, pour un coût moyen journalier estime en 2013, à 5,08 € toutes charges comprises, soit un budget consacré à l'alimentaire de 1,2 M€ par an. A peine plus de 2 € par repas. Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, *«c'est la preuve qu'il est possible de réaliser des repas qui ne soient pas onéreux, tout en privilégiant les produits français. Aujourd'hui, on constate que sur le prix moyen de pension dans l'établissement, de l'ordre de 1800 € par mois, l'alimentation représente une partie infime et qu'il suffirait d'une augmentation de 10% du prix des matières premières agricoles, soit au bout du compte, quelques centimes, pour sauver du marasme un certain nombre de productions, victimes de l'embargo russe…»* Et quand on sait que plus de 6 milliards de repas sont pris hors foyer annuellement en France, générant un chiffre d'affaires estimé de 68 milliards €, l'addition est vite faite ! Tout en reconnaissant privilégier non seulement l'origine, mais aussi la qualité des produits achetés, Philippe Grisard a cette remarque : *«si je commande 90 kg de pommes ou de bananes auprès d'un de mes grossistes, je suis certain d'être livré. Un producteur local n'a pas les mêmes obligations de résultat, et s'il ne les a a pas, il ne pourra pas les inventer…»* La solution est peut-être à trouver dans la création d'un GIE en fruits et légumes, à l'instar de celui créé au printemps dernier par des arboriculteurs de l'Auxerrois pour commercialiser leurs cerises…


Des kiwis italiens… ?

DOMINIQUE BERNERD



CFPPA La Brosse

Formations viti: il reste des places!

Des places sont encore disponibles dans les deux formations niveau Brevet Professionnel mises en place depuis la rentrée au CFPPA d'Auxerre La Brosse. L'une dédiée aux travaux de la vigne, la seconde aux travaux de conduite et entretien d'engins viticoles. Avec à la clé de nombreuses offres d'emploi.

Dix huit places étaient disponibles à la rentrée sur les deux formations. Il en reste à ce jour encore huit à pourvoir. Manque de communication ? Déficit de notoriété ? Appréhension à se lancer dans un nouveau parcours professionnel ? Les raisons de ce demi succès peuvent être multiples. Et pourtant, les offres d'emploi aujourd'hui en milieu viticole sont bien réelles, particulièrement en travaux de la vigne. Pour preuve les 12 stagiaires de la dernière promotion, embauchés au sortir de leur formation.
Thomas, 22 ans, a intégré le stage le 5 septembre dernier, pour se spécialiser en travaux de la vigne, une idée arrêtée en tête : *«décrocher mon diplôme, pour ensuite enchaîner sur la section conduites d'engins, de manière à être le plus polyvalent possible. Un gage supplémentaire en viticulture pour trouver un bon job…»* Jordan, à 19 ans, s'est pour sa part, déjà fixé un objectif en dépit de son jeune âge : *«j'ai de la famille dans la viticulture à Beine, et j'aimerais bien après faire un BPREA, c'est-à-dire le niveau au-dessus, pour m'installer un jour, si les conditions le permettent…»*

Une nouvelle formation de tractoriste en viticulture

Initiée par Ludovic Barat, viticulteur à Milly, dans le Chablisien et président de la Commission Emploi à la FDSEA de l'Yonne, la formation de tractoriste lancée cette année est une première : *«auparavant, on leur apprenait à tourner la clé et faire un tour dans la cour dans le cadre d'une simple initiation…»*

Pas question pour autant de sectoriser les différentes formations : *«le stagiaire apprend la conduite d'un enjambeur, l'entretien d'un tracteur, la gestion d'un atelier, les travaux mécanisés, etc., ce n'est pas pour autant qu'il sera dispensé de l'apprentissage de la taille ou du talage. Le métier de vigneron est un tout»*. Formatrice coordinatrice au CFPPA, spécialisée dans la viticulture et l'œnologie, Sophie Dusseau se félicite pour sa part du bouche à oreille qui commence à porter ses fruits : *«on se rend compte que beaucoup de candidats arrivent après les vendanges, du fait d'un bon retour des professionnels qui, bien au fait des formations dispensées ici, repèrent les personnes pouvant avoir un bon profil pour nous les envoyer…»* Pour autant, reconnaît le directeur de l'établissement, Frédéric Bellat, *«nous avons quelques difficultés actuellement à recruter sur le BPA niveau 5 et avons du mal à compléter les effectifs. C'est d'autant plus dommage que l'une des missions premières du CFPPA est d'être un service public répondant aux besoins du territoire et des professionnels…»* Des professionnels, en quête de main d'œuvre qualifiée, sur tout le bassin viticole départemental. D'autant que les stagiaires sortant de la formation avec leur diplôme, quelle que soit l'option choisie, sont tous titulaires de facto du Certiphyto. Ils sont *«prêts à l'emploi»*, selon la formule de Ludovic Barat.

Pour tout renseignement :
France Lahutte, FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10
Sophie Dusseau, CFPPA Auxerre La Brosse, au 03 86 94 60 20

DOMINIQUE BERNERD

Fête des vins de Chablis

«Cracher, c'est pécher…!»

Oubliées les trombes d'eau de l'an passé. C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la 66e Fête des Vins de Chablis, placée cette année sous le signe de l'humour avec pour président le comédien Michel Boujenah et pour parrain, l'humoriste Christophe Alévêque, venu avec sa compagne, la comédienne Serena Reinaldi. Habitués les années antérieures à distiller leurs discours de «*bons mots*», la concurrence était rude cette fois-ci pour les politiques du département, venus en nombre ce dimanche matin à Chablis, devant une foule conquise par les trois invités.

Natif de Saône et Loire et vacciné au Pouilly-Fuissé, Christophe Alévêque n'en a pas moins dressé un vibrant hommage au chablis, manifestement un peu «*fatigué*» après le banquet de la veille : «*où j'ai pu vérifier ce vieil adage : un verre c'est trop, deux verres, c'est pas assez !*» Ironisant sur sa rencontre avec Guy Roux : «*il m'a promis de me payer un verre un jour, mais il m'a pas dit quand !*» Mêmes éloges dithyrambiques, de la part du président de cette 66e édition, Michel Boujenah, qui reconnaît «*une attache psychologique avec les vins de Chablis*». Marqué lui aussi par le banquet : «*ça ressemble un peu à un marathon. Quand on lit le programme, on se dit qu'on n'arrivera jamais au bout ! Surtout qu'il y avait les plats et à droite, les vins qu'on allait boire avec ! Moi, j'ai du mal à goûter et à cracher. Cracher, c'est pécher… !*»



DB

Déjà parrain du millésime 2004 et intronisé pilier chablisien, le comédien Michel Boujenah a cette fois-ci été élevé au rang de socle.



Bourguignon «du sud», Christophe Alévêque en a conservé les traditions !

▸ Agenda

03/11 Réussir son implantation de colza : témoignages et visite d'un essai

Les agriculteurs situés sur le canton d'Egriselles réfléchissent à des techniques d'implantation du colza qui permettraient de réduire l'usage des herbicides tout en maintenant une bonne qualité d'implantation. Afin d'avancer dans cette réflexion, un petit groupe d'agriculteurs, accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a mis en place le 22 août 2014, un essai d'implantation du colza dans le hameau de Brassy (commune d'Egriselles Le Bocage), sur une parcelle de Christian Deschamps.
7 modalités de travail du sol et de techniques de semis ont été mises en œuvre : du semis grand écartement sur sol travaillé, au semis-direct en passant par le strip till.
Les premiers résultats de cette expérimentation seront dévoilés lors de la journée Innov'Action qui aura lieu à Egriselles Le Bocage le 3 novembre 2014 à partir de 13h15. Cet après-midi sera axé sur le témoignage des agriculteurs pratiquant les techniques expérimentées. Venez nombreux échanger avec eux sur ces pratiques innovantes !

Contact : Esther HUOT 03.86.94.28.45 et renseignements disponibles sur www.yonne.chambagri.fr

06/11 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 6 novembre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

110 BOURGOGNE COOPÉRATIVE AGRICOLE
INVIVO

Journées Bâtiments Élevage

Porte ouverte
le 6 novembre 2014
de 9h à 12h
à l'EARL du Bas du Village

Porte ouverte
le 20 novembre 2014
de 9h à 12h
à l'EARL Brunet à Treigny

Avec la participation de :
Agritubel
LA BUVETTE
RCY
SOREAL
CRÉDIT AGRICOLE





Méthanisation

Ça gaze pour l'Yonne !

Une conférence sur la méthanisation organisée conjointement par GRDF, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne et la préfecture, a dressé un état des lieux flatteur pour l'Yonne, département leader en terme d'installations existantes et d'énergie produite, sur l'ensemble de la Bourgogne



Pour le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot, *«il est particulièrement important, avant tout projet lié à la méthanisation, d'expliquer et d'être le plus transparent possible, que ce soit vis-à-vis des responsables de collectivité ou de la population, pour éviter du mieux possible, tout problème d'acceptation…»*

Au vu du nombre de personnes présentes dans la salle ce lundi matin à Venoy, il est un fait indéniable : la méthanisation est un sujet porteur qui interpelle et représente pour beaucoup une solution d'avenir aidant à la transition énergétique de notre société. C'est aussi, comme l'a rappelé le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Étienne Henriot, invité à la première table ronde de la matinée, *«un levier pour le traitement et la valorisation des effluents agricoles et une contribution certaine de l'agriculture aux énergies renouvelables, au cœur même de l'agroécologie, comme l'a rappelé le ministre Le Foll…»* Conseiller régional de Bourgogne, André Lefebvre avait au préalable, rappelé les objectifs de la région en la matière : «*23% d'énergies renouvelables par rapport à la consommation énergétique globale, un chiffre porté à 30 % à l'horizon 2030…*» La méthanisation semblant avoir le vent en poupe, avec «*7 nouveaux dossiers enregistrés par an et des objectifs déjà atteints à 90 % au niveau de la Bourgogne…*»

Un projet mené à terme au bout de 9 années de procédure

L'Yonne est aujourd'hui département leader, loin devant les autres départements bourguignons, avec pas moins de 7 installations en place ou en cours de projet, pour une puissance totale de 1,7 MW et une énergie produite de 13,8 GWh, soit la consommation hors chauffage de 2300 ménages. Avec la particularité de compter sur son territoire plusieurs types d'installations : du projet individuel agricole, comme celui installé à la ferme de la *«La Pierre Qui Vire»*, d'une puissance de 30 kW pour 3000 tonnes de substrats, au projet collectif comme à Domecy (250 kW) ou Athie, qui avec une prévision de 600 kW produits, est aujourd'hui la plus grosse unité existante en Bourgogne. Pour l'évoquer, l'un des porteurs du projet, Régis Dondaine, en a rappelé les différentes étapes : des premières réflexions, jusqu'à l'injonction du gaz dans le réseau en août dernier. Au total, pas moins de 9 années pour mener à bien le projet et un parcours semé d'embûches : *«on a tout eu : crise financière et frilosité des banques, association de riverains en lutte contre le projet, erreur par les services de la sous-préfecture dans le traitement du dossier de permis de construire…»* Mais les deux frères, rejoints par un neveu sur leur exploitation polyculture élevage (bovins et poulets), ont tenu bon et la première tranche de travaux a été finalisée en février dernier. Aujourd'hui, 55 % des apports servant à alimenter le méthaniseur proviennent des différents effluents et inter cultures, le reste, de l'extérieur : *«nous avons réussi à contractualiser sur 3 ans, avec 2 gros partenaires collecteurs de déchets installés dans un rayon de 90 kms et aujourd'hui, nous sommes en discussion avec le Conseil régional et le Conseil général pour récupérer les tontes diverses…»* Avec pour atout supplémentaire, un accès à l'autoroute A6 à proximité du site. A terme, une douzaine de maisons voisines pourraient être chauffées grâce au gaz biométhane produit, la commune ayant par ailleurs lancé une étude auprès de l'Ademe, pour installer un réseau de distribution au cœur du village et chauffer la mairie, la salle des fêtes, ainsi que les maisons aux alentours.

Un projet en cours de 350 kW, avec injection du gaz directement dans le réseau

Porté par Frédéric Bonnet, agriculteur céréalier dans le Sénonais, un autre projet est en cours d'instruction, à Malay le Grand, avec et c'est une première, du gaz bio méthane injecté directement dans le réseau de distribution. Parti d'une réflexion menée au printemps 2011, suite, a expliqué l'agriculteur, «*à une formation organisée par la FDSEA où l'on s'interrogeait sur les possibilités de pérenniser et lisser d'une année sur l'autre nos revenus…*», le projet a démarré à l'été 2011, avec un premier diagnostic portant sur le gisement de matières premières, la valorisation et la gestion d'utilisation du matériel. Tous les feux étaient au vert et Frédéric Bonnet s'est lancé : *«la ville est souvent un inconvénient pour un agriculteur périurbain comme je le suis, mais en l'occurrence, c'est un atout pour un projet comme ça, avec des réseaux de gaz quasiment au pied de la parcelle où il est très facile de se connecter…»* Retoqué une première fois pour cause de points d'information manquants, un nouveau permis de construire vient d'être déposé, avec l'espoir de voir les travaux entamés en 2015, pour une mise en route de la production fin 2016. Avec pour atout, de disposer de 80 % du gisement de matières méthanisables, dans un rayon de 15 kms, le reste, à pas plus de 30 kms. Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), Jean-Noël Loury a rappelé qu'en la matière, «*une cartographie départementale des implantations et des ressources potentielles est à l'étude, l'intérêt étant d'avoir des rayons d'action les plus courts possibles…*»

DOMINIQUE BERNERD



Une assistance nombreuse, parmi lesquels de nombreux agriculteurs et des élus de collectivités territoriales



Au micro, Régis Dondaine, porteur avec son frère et son neveu, du projet d'Athie, dans l'Avallonnais



A droite, Frédéric Bonnet, agriculteur céréalier dans le Sénonais, porteur du projet de Malay le Grand, qu'il espère voir opérationnel fin 2016

Dégâts nuisibles

Renvoyez vos formulaires !

Un état des lieux des dégâts observés doit impérativement être dressé afin de conserver certaines espèces comme nuisibles et les agriculteurs sont invités pour cela à retourner à la Chambre d'agriculture les formulaires prévus à cet effet.

Le 4 décembre prochain, sera réexaminé pour le département, le classement ou non de certaines espèces du groupe 2, en espèces nuisibles, pour les trois prochaines années (corbeaux, corneilles…). Ce classement qui, sous certaines conditions, permet la destruction des animaux, n'est en aucun cas automatique. Si les préjudices économiques en agriculture, suite aux dégâts occasionnés par ces espèces, ne sont pas démontrés, le risque est grand que certaines ne soient plus classées nuisibles, empêchant ainsi toute possibilité de destruction en dehors des périodes de chasse. Comme cela s'est produit cet été dans certains départements, où le Conseil d'Etat a annulé le classement de certaines espèces nuisibles comme la corneille. Un état des lieux des dégâts observés doit donc impérativement être dressé, à l'aide du formulaire dégâts nuisibles, disponible en ligne sur le site de la Chambre d'agriculture, à partir du lien suivant : http://sondages.bourgogne.chambagri.fr/index.php?sid=55542

Un formulaire à retourner dans les 15 jours

Si ce formulaire de donne pas lieu à indemnité, il est indispensable à la Chambre d'agriculture, pour pouvoir agir en matière de gestion des nuisibles. Membre de la Commission Chasse et Faune Sauvage, spécialisé dans les *«dossiers nuisibles»*, Arnaud Delestre rappelle toute l'importance de la démarche : *«Il y a quatre ans, un premier état des lieux avait été dressé, se limitant au coût généré par les dégâts occasionnés. Aujourd'hui, la DDT souhaite cartographier au niveau du département ces dégâts, afin de les répertorier géographiquement. Avec le risque, notamment pour tout ce qui concerne les corneilles et les corbeaux freux, qu'ils ne soient plus reconnus nuisibles dans certains secteurs. D'où l'importance de faire remonter dans les 15 jours, à la Chambre d'agriculture, toute fiche répertoriant des dégâts, même s'ils ne sont pas important économiquement parlant, sur l'exploitation…»*

Depuis plusieurs années, les dégâts occasionnés par les corbeaux notamment, sont devenus récurrents et touchent de nombreux agriculteurs : *«corbeaux freux et corneilles posent de gros soucis, particulièrement à l'époque des semis. Sans compter les pigeons et les étourneaux en août, dans les tournesols…»* S'il n'est pas classé nuisible, le blaireau est pour sa part chassable une période de l'année, avec le problème qu'il ne sort que la nuit, comme l'explique Francis Letellier, victime, comme d'autres agriculteurs de Puisaye des dégâts occasionnées par l'animal : *«un phénomène récurrent qui aujourd'hui, a tendance à s'étendre. Cette année, ils ont commencé à faire des dégâts dans les blés avant même la moisson, pour s'attaquer ensuite aux maïs. Même s'il n'y a pas de tuberculose dans notre secteur, on sait que l'animal peut véhiculer la maladie et nous demandons à ce qu'il soit éradiqué le plus vite possible. Il ne faut surtout pas qu'il soit classé protégé…»*

DB



Au printemps dernier, un partenariat entre la Fédération Départementale des Chasseurs et la Chambre d'agriculture de l'Yonne a permis de diminuer la population de corbeaux freux, sur le Bac de Brienon.

FDSEA 89

Appel à la manifestation

Tous à Dijon le 5 novembre prochain, pour continuer à vivre de notre métier !



Le 5 novembre prochain, tous les agriculteurs et viticulteurs qui veulent continuer à vivre de leur métier, seront dans les rues de Dijon.

Depuis le début des nouvelles réformes, le réseau FDSEA et FNSEA à toujours été force de proposition envers les politiques et diverses administrations. Or, le constat est clair : l'agriculture qui est source d'emploi et porteuse d'une réelle économie, ne fait plus recette face au lobbying d'une poignée d'environnementalistes.

Le 5 novembre, nous vous donnons rendez vous à Dijon pour montrer notre ras-le-bol

Un ras-le-bol au quotidien que nous vivons sur nos exploitations.

Ras-le-bol de toutes ces contraintes qui entravent la liberté d'entreprendre, de toutes ces contraintes qui nous empêchent simplement de travailler.

Un ras-le-bol de cette surenchère administrative. Nous devons connaître au bas mot la réglementation que maîtrisent 6 ou 7 contrôleurs différents. C'est inconcevable et après on se demande pourquoi la crainte du contrôle est toujours dans nos esprits ?

Ras-le-bol quant à la rentabilité de nos exploitations. Cette nouvelle PAC va encore mettre à mal nos finances. Que dire de ces règles qui ne sont pas encore totalement fixées alors que nos emblavements sont presque finis ? Que dire de ces nouvelles MAE simplement impossible à mettre en œuvre ? Est ce un moyen pour l'état de faire des économies ?

Que dire de cette nouvelle directive nitrate qui impose aux éleveurs de mettre leurs installations aux normes alors qu'ils n'ont même pas fini de payer la précédente ?

Il est impossible de tout énumérer tellement la liste est longue. Il est grand temps de dire Stop. Que nous soyons éleveurs, céréaliers, viticulteurs, producteurs de fruits et légumes ou autres, ces nouvelles mesures n'épargneront personne. Nous devons tous répondre présents à cette journée de mobilisation pour mettre les politiques face à leurs responsabilités.

Alors, si comme la majorité des agriculteurs de ce département vous en avez Ras-le-bol, **il est impératif que vous soyez présents le 5 novembre.** Après il sera trop tard! L'avenir de notre agriculture dépendra de l'implication que nous aurons cette journée.

La FDSEA organise les trajets aller-retour en bus. **Inscrivez vous au 03 86 49 48 10** afin d'organiser au mieux le déplacement.

FDSEA 89
Les Secrétaires généraux
(Frédéric Blin, Gilles Robillard, Alain Duruz)



DAFO MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron	**03 86 44 24 16**

et ses agents

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**

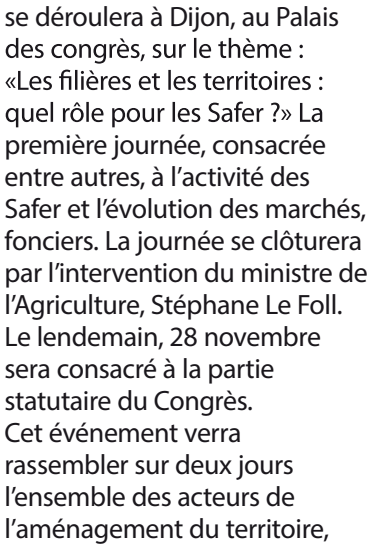
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

▶ En bref

27 et 28 novembre : Congrès national des Safer à Dijon

Pour la première fois, la Bourgogne et la Franche-Comté vont accueillir le Congrès national des Safer en novembre prochain. Ce congrès se déroulera à Dijon, au Palais des congrès, sur le thème : «Les filières et les territoires : quel rôle pour les Safer ?» La première journée, consacrée entre autres, à l'activité des Safer et l'évolution des marchés, fonciers. La journée se clôturera par l'intervention du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll. Le lendemain, 28 novembre sera consacré à la partie statutaire du Congrès.
Cet événement verra rassembler sur deux jours l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, qui pourront débattre lors de la présentation du thème de réflexion.





Salon international de l'alimentation (SIAL)

Bourgogne et Franche-Comté font cause commune

Les pavillons de Bourgogne et de Franche-Comté ont été inaugurés conjointement lors du SIAL à Paris-Nord Villepinte.



Jacques Rebillard et Joseph Parrenin ont inauguré les pavillons de leur région.

Lors d'une cérémonie commune, les élus de Bourgogne et de Franche-Comté, respectivement Jacques Rebillard et Joseph Parrenin, ont inauguré conjointement les pavillons de leur région. Symboliquement, ils ont échangé des coffrets de spécialités, illustrant la complémentarité des productions agro-alimentaires des deux territoires.

Cette cérémonie commune a aussi été l'occasion de remettre les trophées des concours de produits innovants organisés dans chaque région : le *«Miam 2014»* (meilleure innovation alimentaire millésime 2014) en Bourgogne et le *«mmmh !»* en Franche-comté. De nombreuses PME bourguignonnes et franc-comtoises sont présentes au Sial, principalement sur les pavillons régionaux.

Deux espaces Bourgogne, mis en place par l'Association régionale des Industries agro-alimentaires Bourgogne (Aria), avec le soutien du Conseil régional, accueillent 21 entreprises sur plus de 350 m2. Le collectif Franche-Comté, organisé par le comité de promotion des produits régionaux, que Joseph Parrenin, conseiller régional préside et soutenu par le Conseil régional franc-comtois, regroupe 15 entreprises sur plus de 300 m^2.

Avec plus de 150 000 visiteurs professionnels et 6 300 exposants du monde entier, le SIAL est la manifestation de référence au plan mondial pour l'agroalimentaire.

En Bourgogne, l'industrie agroalimentaire emploie 11 406 salariés, son chiffre d'affaires s'élève à 2,8 milliards d'euros dont 400 millions à l'export. Valeur ajoutée estimée : 500 millions d'euros.

En Franche-Comté, l'industrie agroalimentaire emploie 7 320 salariés, son chiffre d'affaires s'élève à 1,95 milliard d'euros dont 180 millions à l'export. Valeur ajoutée estimée 263 millions d'euros.

Une Innovation bourguignonne pour représenter la France : Ma dose de Farine



Distinguée lors du Salon international de l'alimentation, l'innovation bourguignonne, Ma dose de Farine a été labellisée comme représentante de l'une des 10 tendances de l'innovation alimentaire française, *«catégorie frugalité et contrôle»*. Ce nouveau conditionnement en dosettes de 100 gr, proposé par les Moulins Decollogne sera donc l'un des dix produits sélectionnés pour représenter l'innovation française sur le Pavillon de France de l'Exposition universelle Milan 2015, qui se déroulera du 1er mai au 31 octobre sur le thème *«Nourrir la planète, une énergie pour la vie»*.



Concours organisé par le Gnis

Le «Concours prairies» toujours autant plébiscité par les étudiants !

Pour sa 29ème édition, 671 étudiants de BTS agricoles ont participé au «Concours prairies » organisé par le Gnis ! Depuis sa création, ce ne sont pas moins de 21 000 candidats qui ont pris part à cette aventure !

Ce concours qui s'adresse tout particulièrement aux étudiants de première année en BTS options : Analyse et conduite de systèmes d'exploitation (A.C.S.E.), Productions animales (P.A.), Agronomie et productions végétales (APV), Technico-commercial et aux IUT d'agronomie, se veut être un projet global en lien avec le système fourrager et notamment les prairies. Il imbrique aussi bien l'agroécologie, la zootechnie, la phytotechnie, l'économie et la réglementation. L'idée ? Rester à l'écoute de l'éleveur et de ses préoccupations tout en étant force de propositions et en valorisant le progrès génétique réalisé sur les plantes fourragères.



Photo : Réussir

Le concours a pour but de faire emmerger des propositions destinées à valoriser le progès fourrager.

Un concours collaboratif et proactif !

Pour participer, rien de plus simple ! Il suffit de former un binôme et de choisir une exploitation agricole comprenant de l'élevage d'herbivores afin d'en analyser le fonctionnement fourrager. Les dossiers, sélectionnés par les commissions des établissements participants, devront comporter une description de l'exploitation, une analyse du système fourrager existant mais également un diagnostic et des propositions d'amélioration à destination de l'éleveur. Ils seront ensuite examinés par un jury régional mis en place par le Gnis et constitué de professionnels qui établira un palmarès régional.
Les 15 et 16 octobre derniers, en plus d'une tablette numérique, un voyage récompensant les lauréats de chaque région a permis aux étudiants et à leurs enseignants de découvrir l'Inra de Lusignan spécialisé en recherche fondamentale sur les fourragères. La visite de la station de sélection de plantes fourragères du GIE Grass était également au programme.
Par ailleurs, de la deuxième à la quatrième place des appareils photos ont été offerts aux étudiants. Les binômes dont le dossier avait été retenu par la commission de l'établissement ont reçu le guide des *«Principales espèces fourragères et éléments de conduite»* et tous les participants ayant remis un dossier complet ont gagné un an d'abonnement à la revue *«Semences et Progrès»*. A noter qu'il existe un prix spécial attribué par le jury régional à une classe pour la qualité de sa participation. Une dotation financière de 300 € lui est alors attribuée pour réaliser un voyage d'étude en lien avec les productions fourragères.

Pour la 30ème édition, tentez votre chance !

Les professeurs souhaitant faire participer leur classe peuvent d'ores et déjà remplir les dossiers d'inscription. Les élèves devront remettre à leur professeur, référent de l'opération et correspondant du Gnis, leur dossier avant le 15 décembre dernier délai. La commission d'établissement transmettra ensuite les dossiers retenus le 30 avril prochain au Gnis puis le jury de professionnels dévoilera la liste des lauréats en juin prochain !

COMMUNIQUÉ

Chronique ovine

Maïs, orge, triticale : quelle céréale acheter pour les brebis ?

Les céréales se caractérisent par une valeur énergétique voisine d'une unité fourragère avec de faibles écarts selon leur nature.

L'avoine reste une exception avec moins de 0,8 UFL par kg brut. La teneur en azote des céréales reste modeste et oscille entre 60 et 70 g de PDI. En conséquence, la nature de la céréale influe peu sur son taux d'incorporation car, dans la plupart des cas, c'est l'azote qui reste le facteur limitant de l'équilibre de la ration. Seule l'avoine qui présente une faible valeur énergétique oblige à majorer les quantités de céréales de 30 % par rapport à l'orge ou au triticale.
Pour toutes les autres céréales, c'est leur prix qui fait la différence du coût de la ration.

Des céréales toujours entières

Aplatir, concasser ou broyer les céréales n'améliore en aucun cas leur valorisation par les brebis. Cela favorise même les acidoses car l'amidon de la céréale est alors libéré très rapidement. Les quelques grains aperçus dans les crottes restent insignifiants au regard des quantités ingérées et valorisées. Enfin, le fractionnement de la ration est conseillé au dessus d'un kg distribué quotidiennement aux brebis (céréale + complément azoté). En dessous et en dehors des périodes de transition alimentaire (rentrée en bergerie par exemple), la ration peut être distribuée entièrement le matin.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO



Photo : CIRPO

incorporer du maïs, de l'orge, du blé ou du triticale ne change pas la composition de la ration

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47



Contrats vendanges

La Bourgogne défend ses vendangeurs

La profession viticole bourguignonne – et au-delà même – a fait front commun vendredi 24 octobre à Beaune pour défendre et conserver en l'état ses Contrats Vendanges. La Loi de Finances 2015 - qui sera votée le 3 novembre à l'Assemblée Nationale – menace en effet de limiter son intérêt pour les saisonniers. Les vignerons bourguignons veulent eux garder l'attractivité des vendanges manuelles traditionnelles.



Cette modification n'est pas acceptable, elle décourage, démotive et engendrera sur un plan national, une perte de 17 millions d'euros de pouvoir d'achat pour les vendangeurs signant un des 350.000 Contrats Vendanges chaque année.

«*Alors que notre vignoble n'est pas délocalisable, ce serait dommage de tuer l'emploi local pour ne plus faire venir que des bus de salariés étrangers*», reste dubitatif Robert Martin, pour la FRSEA Bourgogne. «*Ce Contrat Vendanges faisait l'unanimité et n'a jamais été attaqué par les salariés*», rajoute Jean-Michel Aubinel de la CAVB. Tout deux veulent «*garder en l'état*» le Contrat Vendanges. Ils sont rejoints en cela par les Vignerons indépendants, la fédération des Caves coopératives et les Maisons de négoce. Mais pas seulement. La CGPME de Bourgogne et de Côte d'Or aussi soutiennent cette volonté car «*au delà du Contrat vendanges, c'est toute la réforme des temps partiels qui va créer d'autres problèmes*», renchérit Olivier Tricon, président régional de la CGPME Bourgogne et vigneron à Chablis.

Car la Loi de Finances 2015 qui sera votée le 3 novembre – avant de partir pour le Sénat – prévoit de supprimer l'exonération de la part salariale des cotisations d'assurance sociale et la possibilité de cumuler temporairement deux activités pour les salariés. Ce sont donc en premier les vendangeurs qui seront impactés. De l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, Thierry André fait rapidement le calcul : «*En supprimant l'abattement de 7,8 points sur les charges, sur une fiche de paie de 1.000 €, le vendangeur va percevoir 78 euros de moins en salaire net*». Une mauvaise nouvelle donc pour tous les saisonniers, étudiants, chômeurs ou salariés. Ces derniers ne pourront tout simplement plus venir vendanger et gagner un complément de salaire.

Vendanges moins attractives

Donc, «*on rend les vendanges moins attractives*». Un fait confirmé par Christophe Bouchard, négociant propriétaire qui donnait un exemple dans sa Maison : «*Jusqu'à l'an passé, on refusait 50 personnes pour employer 230 à 250 personnes. Cette année, l'érosion des demandes a été telle que nous avons recruté des vendangeurs jusqu'à 80 km de là ! Qu'est-ce qui va se passer l'an prochain ?*», questionnait-il en guise d'alerte en direction des députés. Pour l'heure, des amendements seront vraisemblablement déposés. Le député-maire de Beaune, Alain Suguenot ou le président de la Région, François Patriat – pour le vote au Sénat – ont déjà annoncé leur soutien à la profession viticole Bourguignonne.

Le Gouvernement fait miroiter le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), aux chefs d'entreprise pour compenser la baisse de salaire. «*On améliore la complexité du travail sous couvert de vœux pieux de rendre de la compétitivité aux entreprises et du pouvoir d'achat aux Français.*», dénonce Benoît Willot, président de la CGPME Côte d'Or. Le CICE «*ne s'attaque pas au fond du problème, explique Thierry André sur la compétitivité des entreprises, permettant de créer de l'emploi en théorie. Le CICE a zéro impact sur la trésorerie puisqu'il s'agit d'une exonération d'impôt un an après, à négocier avec la BPI (Banque publique d'investissement) et donc cela coûte à l'entreprise de faire des prêts à court terme en attendant*». Conclusion logique : «*quand l'entreprise souffre, tout le monde souffre : le chef d'entreprise, les salariés et le Trésor public*» lâche lucide Robert Martin. «*Les entreprises viticoles en Bourgogne sont des TPE de 2-3 salariés et des saisonniers. Si cela continue, nous n'aurons plus aucune compétitivité*», insiste Jean-Michel Aubinel.

La Bourgogne toute entière «*défendra bec et ongles*» le Contrat Vendanges actuel «*dans son intégrité*». En attendant cette fameuse «*simplification*», il aurait été tellement plus simple de ne pas casser ce qui marche !

CM

Juridique - Fiscal-Social

La participation du fermier au paiement de l'impôt foncier

La prise en charge d'une partie de la taxe foncière non bâtie est toujours sujet à discussions entre le propriétaire et le fermier.

Conformément au code rural (Art. L 415-3 du CRPM), le fermier doit toujours participer au paiement de la taxe foncière reçue par le propriétaire. Toutefois, la prise en charge par le fermier ne peut pas être de la totalité de l'impôt. Cette quote-part est librement fixée entre les parties. A défaut d'accord, le Code rural détermine que le fermier participe à hauteur de 20% de l'impôt.

Dans certains cas, le propriétaire bénéficie d'exonérations ou de dégrèvements de l'impôt foncier. Il existe, principalement trois dispositifs :

- Exonération de 20% des terres (art. 1394 B bis du CGI)
- Exonération temporaire les 5 premières années des terres en hagriculture biologique (art. 1395 G du CGI).
- Dégrèvement Jeune Agriculteur

Comment gérer les dégrèvements sur l'impôt foncier pour le propriétaire ?

Exonération de 20% (art 1394 B bis du CGI)

Le preneur rembourse au bailleur une fraction de la taxe foncière égale à la différence entre le pourcentage de prise en charge de TF et le % de déduction fiscale. Cette différence est multipliée par 1,25.

Exemple :

- Taxe foncière (après dégrèvement de 20%) : 80 €
- Prise en charge par le fermier : 26%
- Déduction fiscale : 20%
- Différence : 6%
- Coefficient multiplicateur : 6% x 1,25 = 0,075
- Montant à payer par le fermier (remboursement) :

Tableau 1 ci-contre

Exonération temporaire pour agriculture biologique (art 1395 du CGI)

L'exonération sera déduite après la déduction de 20% art. 1394 B bis du CGI.

Répartition: Le bailleur devra imputer cet avantage sur la part de la taxe prise en charge par le preneur ; Si l'exonération est d'un montant supérieur à la part des taxes prise en charge par le preneur, le bailleur devra déduire le complément du prix du fermage.

Exemple :Tableau 2 ci-contre

Dégrèvement JA

Il concerne les Jeunes Agriculteurs qui bénéficient des aides Européennes à l'installation.

Le montant du dégrèvement est automatiquement de 50% par l'état et facultativement des 50% restant sur la part communale et intercommunale. Le dégrèvement ne concerne que la partie non bâtie de la taxe foncière.

Le dégrèvement JA profite obligatoirement et totalement au fermier. Le bailleur est donc tenu de restituer au fermier JA le montant du dégrèvement qui lui a été accordé sur son avis d'imposition. Si le paiement du fermage est intervenu avant la fixation du dégrèvement, le bailleur doit ristourner le montant au preneur en totalité

Coefficient	Taux appelée	Calcul	Total
0,075	80€	0,075 x 80€	6€

Tableau 1

Montant de la prise en charge de l'impôt par le preneur	100€
Expo AB art. 1395 G	125€
Montant du fermage	200€
Montant déduit du fermage	125€-100€ = 25€
Montant du fermage	200€-25€ = 175€

Tableau 2

Quelles sont les autres taxes que le fermier doit prendre en charge ?

Au remboursement de la TF sur le non-bâti, il faut également ajouter la prise en charge par le fermier des éléments suivants.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (sur le bâti) ;

50% de la taxe pour frais de Chambre d'agriculture pour le foncier non-bâti ;

Il faut augmenter ces remboursements d'une somme égale à 3% ou 8% des sommes précédemment remboursées au bailleur pour frais de gestion de la fiscalité directe locale ;

3% sur les TFB et TFNB ;

8% sur la taxe de Chambre d'agriculture et le Tom.

PATRICE VILLEROT
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
CABINET CAPEC
MEMBRE DU RÉSEAU AGIR AGRI

Présentation aux Ets Parigot

La voie variable arrive chez Derot



Le constructeur de St Etienne des Oullières complète sa gamme de tracteurs enjambeurs D-MS avec un troisième modèle : le D-MS V 140. Les Ets Parigot, concessionnaires à Ligny le Chatel, ont invité les viticulteurs à venir découvrir le premier enjambeur Derot à voie variable, le 22 octobre dernier. Pour répondre aux attentes des différents bassins viticoles, le D-MS V 140 est disponible en 2 hauteurs de châssis : 1,40 ou 1,60 m et 2 largeurs de voie : 1,95 à 2,80 m et 2,10 à 2,95 m. Le réglage de la largeur de voie s'effectue depuis le poste de conduite par un simple bouton électrique qui commande le circuit hydraulique. Deux modes de mise à la voie sont disponibles : le premier permet de régler chaque côté de manière individuelle et le second permet un réglage simultané des deux côtés de l'engin. Le système permet également le déplacement latéral (à gauche ou à droite) du bloc moteur seul afin de faciliter l'accrochage des outils et l'entretien mécanique. Tout a été pensé pour optimiser les temps d'attelage : prises hydrauliques latérales, accrochage automatique du plateau porte-outils…Avec le réservoir sous la cabine et un moteur Perkins de 140 cv avancé au maximum, le constructeur a recherché un centre de gravité idéal sur cet enjambeur de 2,75 m d'empattement. Une nouvelle cabine fait son apparition : climatisation autorégulée, pressurisation avec filtre phytosanitaire et visibilité plongeante sur les outils latéraux et avant. Afin de réduire le bruit, le D-MS V 140 est doté d'un ventilateur qui adapte sa vitesse en fonction de l'énergie à dissiper. Une pompe d'avancement de plus forte cylindrée permet d'obtenir la vitesse maximale de 30 km/h à 2100 tours/mn. Une cinquantaine de viticulteurs ont participé à cette journée en présence de Michel David, inspecteur commercial chez Derot.

SV PRO

Changement de directeur technique



Alain Caput

Après 26 années passées chez SV-PRO et 43 ans chez John Deere, Alain Caput fait valoir ses droits à la retraite. La direction de la concession basée à Monéteau souligne les qualités humaines et techniques dont ont bénéficié son équipe et l'ensemble de la clientèle.
A partir de la mi-novembre, Gwenaël Apert lui succèdera au poste de directeur technique. Cet originaire du canton de Recey-Sur-Ource est entré dans la société en 2005. Il a occupé le poste d'expert technique AMS puis de chef d'Atelier sur la base de Malay-Le-Grand.
Son expérience professionnelle, ses qualités relationnelles et sa bonne connaissance du milieu agricole sont autant d'atouts qui le qualifient pleinement pour mener avec succès cette nouvelle mission.
Gwenaël Apert : 06 76 73 86 81.



Gwenaël Apert



▶ Des professionnels à votre service

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
• Caillebotis
• Logettes
• Cornadis
• Barrières
• Rateliers
Conseils et devis
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sarl Ponge

Nouveau nourrisseur à fibre



Le constructeur nivernais commercialise un nouveau nourrisseur à fibre, baptisé Bovi Fibre. Deux modèles de trappes coulissantes interchangeables permettent de s'adapter à tous types de mélange de 6 à 35%. Le réglage du débit se réalise par le positionnement des deux trappes qui laissent apparaitre plus ou moins les grilles mobiles. Le toit à ouverture par vérin à gaz facilite la manipulation lors du réapprovisionnement en aliment. Muni d'un attelage 3 points de série, un transport par fourches (télescopique) est disponible en option. Le Bovi Fibre propose une capacité de 3000l. Une large ouverture de 2,70m permet son chargement par godet.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 22/10/ au 28/10/14	Bourg-en-Bresse 28/10/2014	St Christophe-en B. 22/10/2014	National 22/10 au 28/10/14
Vaches viande (V)	U		3,90 €	4,10 €	4,03 €
	R	3,58 €	3,60 €	3,78 €	3,61 €
	O	-	3,20 €	-	3,15 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,20 €
	O	3,13 €	2,80 €	-	3,10 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,69 €
	P	2,48 €	2,20 €	-	2,38 €
Génisses VML	U	4,14 €	4,25 €	4,73 €	4,31 €
	R	3,87 €	3,60 €	3,90 €	3,69 €
	O	-	3,00 €	-	3,01 €
Taureaux VML	URO	2,52 €	2,30 €	2,53 €	2,48 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 28/10

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	3,31	
200-250 kg	-	3,04	2,80	
250-300 kg	-	2,90	2,70	
300-350 kg	-	2,65	2,51	
350-400 kg	-	2,52	2,41	
400-450 kg	-	2,47	2,35	
450-500 kg	-	2,38	2,27	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,89	2,67	
250-300 kg	-	2,74	2,48	
300-350 kg	-	2,59	2,46	
350-400 kg	-	2,42	2,37	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,30	
350-400 kg	-	-	2,27	
400-450 kg	-	2,35	2,19	
450 kg et +	-	2,25	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,04	1,87	-
5 -10 ans	-	1,92	1,68	
+10 ans	-	1,76	1,48	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,24	1,95	

Bovins : 1417
Apports satisfaisants en volumes et en qualité. 96% de vendus.

Broutards : offre importante et de belle qualité. Transactions plus fluides et vente quasi totale à des cours reconduits.

Laitonnes : transactions rapides à des prix fermes. Pas d'invendu.

Génisses 18 mois : demande suivie sans changements de tarifs.

Vaches : maintien des prix en jeunes, mais nouvelle baisse en âgées et en inférieurs.

Divers : vente de cheptel jeudi 30 octobre 2014, expo 12 h, vente 14h30.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/10

Bovins (273)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
250 à 365 kg	690 - 910	2,46 - 2,75
385 à 425 kg	930 - 1010	2,33 - 2,51
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
420 à 515 kg	-	-
Laitonnes		
240 à 350 kg	590 - 850	2,40 - 2,61
340 à 390 kg	-	-
Génisses		
425 à 525 kg (16-24mois)	970 - 1080	2,00 - 2,55
530 à 690 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1075 à 1160 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	930 - 1050	
Vaches entre deux	1070 - 1320	
Vaches lourdes	1350 - 1640	

Apports plus importants en mâles et de bonne qualité permettant de reconduire les tarifs dans l'ensemble de la catégorie avec peu d'invendu.
Cours stables en laitonnes et génisses d'export.
En vaches, la demande reste prudente et s'oriente sur les sujets jeunes.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,76 à 3,80 € Kg de viande.
Vente toujours difficile.

Prochain marché bovins le 3 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 22/09/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,10	2,90
250 à 300 kg	nc	2,55
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,49	2,35
400 à 450 kg	2,40	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,60	nc
250 à 300 kg	nc	2,35
300 à 350 kg	2,50	2,30
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,72
de 5 à 10 ans	1,76	1,63
+ 10 ans	-	1,51

Broutards, Laitonnes : les cours plafonnent en broutards ainsi qu'en laitonnes mais la demande reste calme dans les femelles.

Laitonnes-Génisses : qu'elle est la valeur de la marchandise? La morosité dans l'ensemble des catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 28/10/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,20 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,20 €	1,95 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	1,90 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,85 €	-

Tendance : toujours peu de demande cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 20/10/14 au 26/10/2014*

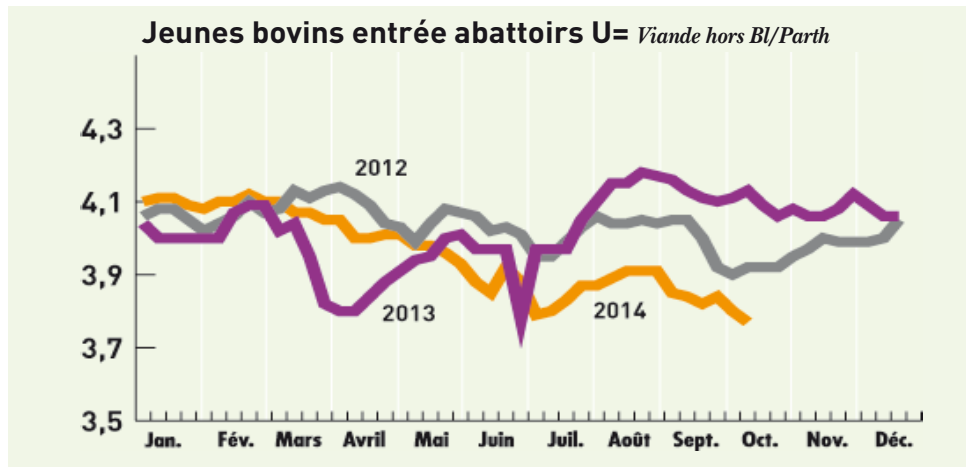
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,58 €	-
350 kg	-	2,37 €	-
400 kg	-	2,30 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,23 €	-
500 kg	-	2,15 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,48 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,30 €	-

Tendance :
Reconduction des cours dans un contexte difficile.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 20/10/14 au 26/10/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,77 €	3,63 €	3,50 €			
Races mixte		-	3,21 €	3,20 €	3,18 €	-	
Races lait					-	2,90 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,24 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,16 €	4,08 €	3,92 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,10 €	4,03 €	3,84 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,65 €	4,46 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,27 €	3,17 €	-	-
Races lait				-	-	2,76 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,63 €	4,34 €	4,08 €	3,98 €			

Tendance : vente morose et surabondance dans certaines catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 20/10/14 au 26/10/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,86 €	3,83 €	-	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,99 €	4,29 €	4,12 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,96 €	3,93 €				
Races mixte					3,30 €	3,21 €		-
Races lait						-	2,81 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,79 €	4,71 €	4,27 €	-				

Tendances SEM. 44 / 2014

Bovins de boucherie

Le climat commercial est lourd même si la douceur climatique permet un étalement des sorties. La demande est réservée dans le domaine des viandes haut de gamme ou label, mais face à des disponibilités mesurées, les tarifs se maintiennent dans les femelles labels ou Charolaises de qualité bouchère. Dans les allaitantes de milieu de gamme (R), la tendance reste coupée en deux avec d'un côté une résistance à la baisse de plus en plus compliquée pour les vaches viandées et de l'autre, une vente très sélective dans le bétail de choix secondaire un peu juste en finition ou âgé de plus de 10 ans. Les allaitantes bas de gamme « O » sont entraînées par l'effondrement des laitières. Dans les laitières, les industriels qui restent confrontés à des tarifs très bas dans les produits imports, maintiennent la pression sur les prix. En jeunes bovins, l'activité commerciale reste pénalisée par le manque de débouchés sur le marché italien, avec de tarifs qui peinent à se stabiliser. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Avec le temps encore doux, les animaux restent au champ. Les transactions sont calmes, avec des tarifs stables pour le cheptel allaitant de qualité. L'écoulement est par contre très sélectif dans la marchandise de qualité ordinaire, car souvent trop longue à engraisser pour une valorisation qui pour le moment est trop hypothétique pour les prochains mois. ■

Broutards

Même si les exportations à destination du Maghreb sont retardées par des soucis d'agrément sanitaire des « lazarets », le commerce se montre un peu moins dépressif que ces dernières semaines. Les tarifs tendent à se stabiliser dans les bons mâles Charolais de plus de 350kg et une certaine demande réapparait dans les sujets de repousse en prévision de la demande de début d'année (sans taxe sur l'Algérie). Du côté italien, les besoins restent mesurés faute de valorisation suffisante dans la viande pour engraisser les animaux. Dans les femelles, l'activité est plus calme avec une meilleure couverture des commandes, ce qui entraine un recul des prix. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre dépasse toujours les capacités des intégrateurs. Les tarifs sont stables dans les bons veaux Frisons, mais le tri reste sévère dans les ordinaires avec des tarifs parfois dérisoires. Dans les Montbéliards, le commerce reste compliqué faute de besoins chez les intégrateurs, avec des tarifs de nouveau malmenés sur Bourg-en-Bresse. Les bons veaux croisés ou de conformation supérieure sont stables, car peu offerts. La vente se montre en revanche très sélective pour les veaux plus légers ou les croisés laitiers de moyenne conformation. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 27 octobre) :
«Les fondamentaux du marché demeurent perturber par les réformes laitières ; poursuite de la baisse des prix en femelles, stabilisation sur les jeunes bovins où des signes positifs sont enregistrés.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 27 octobre)
«Cours reconduits.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 27/10*

Agneaux (1689)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**3,02 -3,24**	**2,72 - 3,05**
Gras (38-44 kg)	-	**2,86 - 3,21**	**2,42 - 2,89**
Gras (44-55 kg)	-	**2,44 - 3,06**	**2,28 - 2,63**
Gras (+50 kg)	-	**2,14 - 2,75**	**2,11 -2,16**
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (177)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,04 - 1,38**	**0,83 - 1,10**	-
Divers			
Béliers: 93 à 116 €	**0,99 - 1,64**		
Agneaux maigres : 72 à 102€	**2,24- 3,13**		
Caprins :	-		
Boucs :			

Ovins : 982
Apports satisfaisants.
99% de vendus.

Agneaux : présentation de qualité. Vente rapide et quasi totale à de tarifs en légère progression.

Brebis, Béliers: demande suivie. Cours sensiblement maintenus.

Effectifs :
Agneaux : 812 -Brebis : 150
Béliers : 6 - Caprins : 5
Divers : 9

Prochain marché : lundi 10 novembre, aux horaires habituels.s

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 20/10*

Ovins : 252	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**65 - 80**	**1,97 - 2,42**
Agneaux gras -44 kg	**100 - 120**	**2,50 - 3,03**
Agneaux gras + 44kg	**125 - 131**	**2,20 - 2,80**
Brebis	**30 - 85**	**0,65 - 1,08**
Béliers	-	-

Apports plus importants et de bonne qualité permettant une vente globale à des tarifs fermes.

Prochain marché ovins le lundi 03 novembre aux horaires habituels.

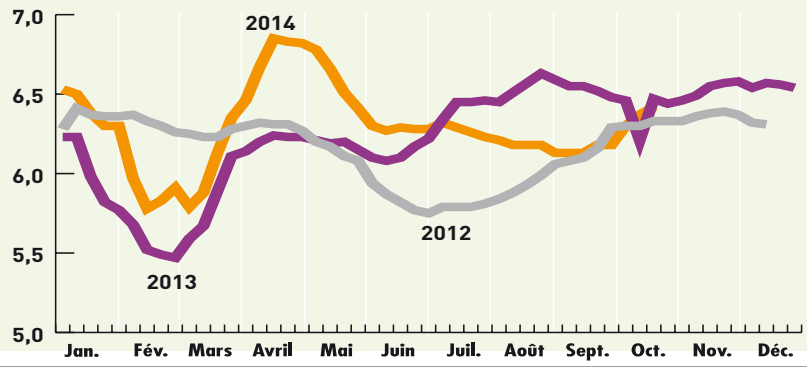
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/10/14 au 26/10/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,73 €**	**6,42 €**
Couvert	16-19 kg	**6,90 €**	**6,69 €**	**6,35 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,95 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 20/10/14 au 26/10/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,42 €	**5,95 €**	**2,32 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/10/2014 au 26/10/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,76 0,03	6,70 0,01	5,89 -0,09	-	-	-	-
	R Var.	6,31 0,05	6,38 0,07	6,35 0,04	-	6,85 0,11	6,78 0,06	-	-
	O Var.	5,55	-	-	-	6,49 0,12	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,55 =	6,48 =	5,80 =	-	6,90 0,04	6,73 0,02	-
	R Var.	6,36 0,03	6,48 0,10	6,40 0,06	5,77 0,07	6,73 0,03	6,69 0,02	6,47 =	5,96 0,01
	O Var.	5,96 -0,29	6,01 -0,24	-	-	6,42 =	6,35 0,01	6,18 0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,49	-		5,95 0,03	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : malgré des besoins en baisse. Le manque de disponibilité entraîne une légère hausse des cours. Brebis : légère érosion des cours due à une demande peu active.
Zone sud : le marché absorbe facilement l'offre.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 37 à 40
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
37-38/2014		**165 000**	**0,186**	-	-	**6**
39-40/2014		**60 000**	**0,194**	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 22 octobre 2014

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,50 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 8,70 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 5,00 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

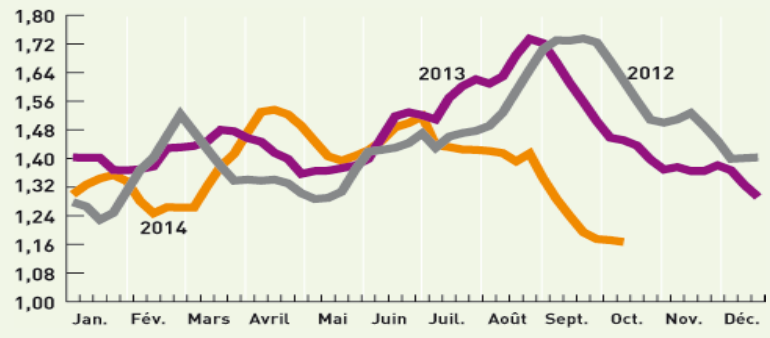
Porcs charcutiers cadran de Plérin (9471 porcs présentés) — *Cotations du lundi 27 octobre 2014*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,167 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 17/10 au 23/10/14*

1,42 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

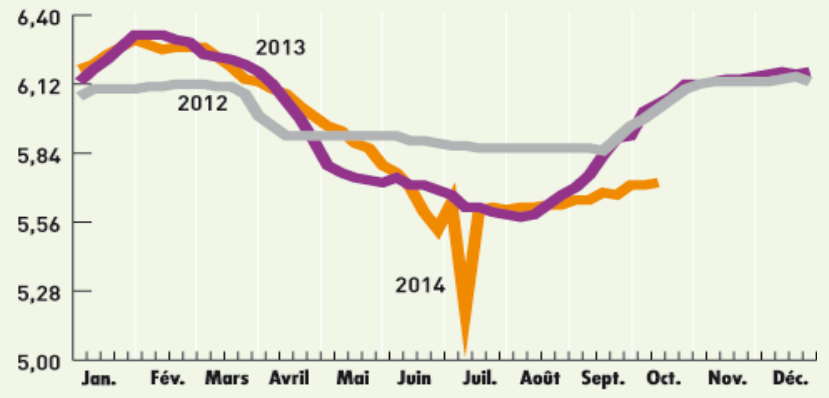
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/10/14 au 26/10/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,75 €**	-	-
U	-	**7,88 €**	**6,99 €**	-
O	-	**5,72 €**	**5,10 €**	**4,32 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 27/10/14 au 02/11/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**160**	**360-565 €**	**240-365 €**	**160-275 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270-330 €**	**220-290 €**	**110-130 €**	**50-70 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**390-500 €**	**300-370 €**	**160-200 €**	**70-90 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**510-590 €**	**370-420 €**	**210-230 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**495**	**150-260 €**	**100-180 €**	**20-80 €**	**10-40 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 20/10/14 au 26/10/2014*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,30 €**	**2,20 €**	**1,48 €**	**–**
Bons	**1,98 €**	**1,73 €**		

Céréales

Marché du 14 octobre 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or	76/220/11%	3 d'oct.	170	N C
	fourrager	3 d'oct.	130 À 134	N C
Aube/Yonne	fourrager	oct.-déc.	126	N C
ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	63-64 kg/hl	oct.-déc.	134 À 135	N C
Sud Côte-d'Or	62 kg/hl	6 d'oct.	136	N C
Nord Côte-d'Or	63 kg/hl		inc.	s C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	oct.	132 à 135	T C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saône			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		oct.	131 à 132	N C
		oct.-déc.	125	N C
Sud Côte d'Or		janv.-juin	130	A C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		oct.-déc.	200	N C
Yonne		oct.-déc.	195	N C
Côte d'Or		oct.-déc.	205	N C

Matériel

Tracteur

En raison du mardi 11 novembre férié, les petites annonces doivent nous parvenir avant le vendredi midi de la semaine précédente.

OCCASIONS PREMIUM

Notre sélection «Les prêtes à partir»

JOURNÉES SPÉCIALES
jeudi 6 et vendredi 7 novembre
à Varois et Chaignot

■ 30 matériels révisés et garantis(1)

■ Achetez maintenant et payez en avril 2015 !
Financement 5 échéances à 0% (1) (hors TVA) jusqu'au 7 novembre 2014 sur toute la sélection

■ Facturation 2014



CASE AXIALE 9120 AFS - An 2011
4RM - 800 BAT - CPE 9,20 V
180 000 € HT



NEW HOLLAND T7040 - An 2008
2650 h.
47 000 € HT



BERTHOUD Boxer - An 2008
~~4 000 L.~~ - 36 m. - 1150 h.
97 500 € - 90 000 € HT

(1) voir conditions

Contact: Eric Sorel - Tel. 03 80 68 07 84 - 06 33 31 16 39 - email: eric.sorel@claas.com
Retrouvez toutes nos occasions sur www.tractomarket.com/bourgogne

CLAAS BOURGOGNE

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80 ■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68 ■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00
www.claas.fr

26 - Vds 2 tracteurs David Brown 1390 standard prix 6000 euros, Valmet 3005 fruitier prix 15000 euros.
✆ **06 17 07 52 89**

26 - Vds MF3115 4x4 relevage AV TBE DATA 13 500 euros, herse alt Amazone avec port à court Paker 2000 euros, semoir maïs 4 rgs 1200 euros, Round Baller JD550 2000 euros.
✆ **06 02 63 46 49**

57 - Vends tracteur Claas Axion 840 Cmatic 240 cv, 2.350 h tbé, relevage avant, option 4DE.
✆ **06 62 49 43 33**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 6050 h, TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf. 440C)
✆ **03 86 76 01 78 ou 06 70 57 20 22**

71 - Collectionneur recherche enjambeur, années 60-70, hauteur 130 voie, 105 à 115.
✆ **06 72 37 06 85**

74 - Vends tracteur Deutz Fahr Agrotron 1998, 85 ch, 4148 h, bon état, entretien régulier, 15 000 euros, urgent.
✆ **06 88 37 60 15**

88 - Vds trac New Holland T4020 4x4 65 CV 2010 fourche Alo Q35 1800 heures cause cessation 29000 euros HT très bon état cabine clim
✆ **06 83 31 07 92**

Travail sol

18 - Vds cause retraite : tracteurs Deutz Agroton, 2006 : 1 TTW 1160, 160 chevaux et un 165.7 avec chargeur Quick - 1 plateau fourrage Cosnet, surbaissé, Saturne 1310, 2011.
✆ **02 48 74 55 94.**

CLAAS RESEAU AGRICOLE MACON
71850 CHARNAY-LES-MACON - Tél. : 03 85 34 94 94 - Fax: 03 85 34 49 26
Contact : Fabrice POINT - Marc Michel : 06 30 25 98 26

TRACTEURS :			CLAAS	Q 1200	1994
CLAAS	AXION 820 CEB	2009	CLAAS	R 350	2012
CLAAS	AXION 820 CIS	2011-09	CLAAS	R 66	1998
CLAAS	ARION 640 CEB	2008	GALLIGNANI	2120 SL	2003
CLAAS	ARION 620 CEB	2009	DEUTZ	MP 121	2005
CLAAS	ARION 550 T4I	2013	NH	544	2000
CLAAS	ARES 656 RZ	2005	KRONE	VP 1500	2007
CLAAS	AXOS 340 CX	2011-09	VICON	LB 6000	2000
CLAAS	CELTIS 456 RX	2005	VICON	LB 8080	1999
CLAAS	CELTIS 456 RC	2008	**AUTOCHARGEUSE**		
CLAAS	CELTIS 446 RX	2007	KRONE	39M3	2005
RENAULT	ARES 816 RZ	2004	**FAUCHEUSES**		
RENAULT	CELTIS 436 RX	2004	CLAAS	DISCO 2650	2003
RENAULT	103-54	1996	KUHN	GMD 3110	2011-09
MF	6445	2005	VICON	EXTRA 232	2013
FENDT	FAVORIT 816	1998	VICON	CM 230	1998
DEUTZ	AGROTRON K 90	2005	POTTIN	EUROCAT 316	2010
JD	6430	2012	FELLA	KM 310 F2	2005
MOISSONNEUSES-BATTEUSES			**ANDAINEURS**		
CLAAS	LEXION 760TT T4 I	2013	CLAAS	LINER 650 TWIN	2009-07-04
CLAAS	LEXION 660 T4 I	2013	CLAAS	LINER 1550 TWIN	2005 - 97
CLAAS	LEXION 650 T4 I	2013	CLAAS	LINER 470	2002
CLAAS	LEXION 620 T4 I	2013	CLAAS	LINER 430	1999
CLAAS	LEXION 620	2011	CLAAS	LINER 420	2012
CLAAS	LEXION 570	2009	KUHN	GA 7302 DL	1999
CLAAS	LEXION 560	2006	KUHN	GA 7302 DL	2001
CLAAS	LEXION 540	2007 – 04	KUHN	GA 6522	2005
CLAAS	LEXION 420	2003	POTTINGER	EURO 601	2008
CLAAS	TUCANO 450	2009	STOLL	1405 S	2003 - 01
CLAAS	TUCANO 430	2012 - 09	**FANEURS**		
CLAAS	MEDION 310	2003	CLAAS	VOLTO 1050 T	2006
JD	T 550	2008	CLAAS	VOLTO 770 H	2011 - 02
JD	1075	1984	CLAAS	VOLTO 640 H	2002
CASE	2388	2002	KUHN	GF 8501 MH	2007
DEUTZ	3610	1991	KUHN	GF 7802 MH	2008
ENSILEUSES			KUHN	6401 T	1996
CLAAS	940 T4 I	2013	FELLA	TH 680 D	1998
CLAAS	960	2008	FELLA	TH 790	2003
NH	FR 9050	2011	**BROYEURS**		
TELESCOPIQUES			LAGARDE	SR 320 D	2003
JCB	536-70 XTRA	2009	NICOLAS	FP 1600	2005
DESILEUSES PAILLEUSES MELANGEUSES			**SOLS**		
BOL	MIRO V 140	1997	KUHN	MASTER 100	2001
BOL	AGRAM BIG FEED	2007	GREGOIRE	RK3	1993
BOL	JEULIN POWER 12	2006	RLX AVT	JURANE RT 400	2007
PAILLEUSE	JEULIN OCEANE F2	2006	CUREUSE A FOSSE 15/24		2006
REMORQUE	DIST MAITRE	1998	**REMORQUES TONNES**		
PRESSES			LEBOULCH	GOLD 12000 XL	2009
CLAAS	Q 3300	2012 - 11	JOSKIN	8400 ME	2007
CLAAS	Q 2200	2005	PICHON	TCI 10400	2008

Retrouvez toutes nos occasions sur
www.tractomarket.com/macon



CLAAS

84 - Vends 2 herses rotatives largeur 4 M type Maschio, rouleau paker largeur 1,30 M rouleau cage type Comer.
✆ **06 09 09 57 18**

89 - VENDS rotavator Howard 2 m., bet. 1 500 euros, - tracteur Renault 451, 4 RM, pneu neuf, 4 600 euros (réf. 4402)
✆ **03 86 32 24 08**

Récolte

18 - Vends Axial 2366, année 1998, bon état, coupe 6 m, cueilleur maïs, 50.000 euros à débattre.
✆ **06 88 06 65 35.**

26 - Vds batteuse maïs type Richon, bon état de marche (Drôme), faire offre au :
✆ **04 75 46 74 36**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable pu large tracte. 60 à 120 cv
✆ **06 23 19 33 18**

89 - VENDS charriot pour coupe de 4.50 m., 400 € (réf. 4302)
✆ **03 86 47 20 50**

Arbo-viti

26 - Vds semoir Nodet 2.50 m 15 disq traceur herse eg compt HA état neuf + planteuse super prefer 2 rangs pinces disq spl + citerne arrosage godet PD terre bon état
✆ **06 67 64 57 09**

26 - vds rem interl. elevage GV25 deves TBE - semoir Sulky Roto 500 V double s.soleuse et acc TBE - cultivateur Ext. Nivon 11 dents TBE - broyeur Alma type 1200 BE
✆ **06 67 64 57 09**

69 - Vds tract. Landini Rex 100 2009 TTS options 1900 H. avec pulvé idéal neuve 4 RM.
✆ **07 87 10 77 54**

Trav. publics

71 - AV. pel. Poclain 60 chen., 12 t, 8.000 €, telesc. Manitou 628 + équi. 20.000 €, fourche Faucheux R. av, 700 €.
✆ **06 03 42 06 75**

Agri. divers

18 - Cause cessation, vds tank à lait Alpha Laval, 1.500 l - boucs alpin - matériels de fromagerie.
✆ **06 42 45 52.97.**

18 - A vendre cause retraite : tracteur Landini 8880 - presse Gallignani, 1,20 m x 1,20 m, pick-up large - appareil à traiter Berthoud, 1.000 l, 12 m - semoir engrais Vicon, 1.000 kg - faneuse Vicon, 5,5 m - désileuse Silofarmer 140 HD, le tout très bon état.
✆ **02 48 58 71 45 ou 06 78 25 55 64.**

18 - Vends tasse avant syncrospire Franquet, 3 m, état neuf - chisel, 3 m, avec herse et rouleau - dérouleuse pailleuse Suire, 2010, TBE, att. 3 points + Merlo.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - Cause cessation activité, vds : tracteur New Holland 8340, 1998, 7.800 h, 4 RM, relevage avant, semi-powershift, TB état - pulvé Evrard TM2500, 1995, 2.500 l, rampes 24 m, TB état - déchaumeur Gyrax, 7 dents, sécurité boulons, réglage hydraulique, TB état - vibro + packer, 3 m, Konskilde, attelage semoir, peu servi, TB état - brabant Goizin, 4 corps, sécurité boulons, bon état.
✆ **06 19 42 00 08.**

21 - VENDS cover crop 28 disques Quivogne repliable, bon état, - cuve à fuel, 5 000 l., pompe filtre (réf. 44VB2)
✆ **06 31 61 47 53**

21 - VENDS brabant 4 fers, - presse JD 590, - tracteur JD 3140, - Welger RP 150, - presse MD JD, - andaineur GA30. (réf. 4405)
✆ **06 73 27 37 84**

26 - Vds groupe électrogène 4.5 KWA, moteur 4 temps état neuf.
✆ **06 80 42 35 29**

38 - Cse ret. vds semoir blé à mazo 3m fauch. condi. Kuhn 7 assi. pirou 4 toup 5,50m presse br Krone.
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Motoculteur 6 cv avec charrue 6 fraises, bas prix.
✆ **04 76 06 60 38**

38 - Vds chaudière fonte bon état 125 l, pétrin mécanique, perceuse atelier Adam, forges étaux, enclumes, treuil Musso forestier, circulaire à bûches, treuil labour vignes.
✆ **04 76 96 71 06**

38 - Vends chaudière bois 1500 euros unicar bon état.
✆ **04 76 32 35 92 12 h ou soir**

39 - Vds t.b.é bennes 3 et 5 t Legrand, 10 t élévatrice, 15 t Rolland remorques à 4 roues Duthion 4,5 t avec ridelles et boudin fourragères 6,50 m entre échelles, andaineur Krone double rotor 6,70 à 7,60 m, pirouette Kuhn 7,60 m 8 toupies, faucheuses Krone AV et AR, Brabant 5 fers Fenet, canadien Ebra 3,70 m conteners palettisables pour semences et engrais 2 000 l. Vis sur chariot Daguet ø 125, L 8 m et portatives. Lot de cellules à grains Privé démontés 4 de 438 q et 1 de 157 q. Livraison assurée.
✆ **03 84 70 02 77 HR même WE**

42 - Vds condit. train. JD 2,50 m + épand. fumier Maitre 6.5 T+ fan. Forte 5.30 m + giro broy. chain. pris. force. 1000 T 1.90 m
✆ **04 77 21 74 40 ou 06 73 39 34 82**

58 - CHERCHE 2 pneus tracteur 18-4-38, bon état (réf. 4404)
✆ **06 68 67 23 23**

67 - Vends DAC avec détection chaleur + vis + 2 silos 13 m3 + logettes + matelas + caillebotis + mixeur lisier.
✆ **06 75 02 45 70**

69 - Vds cause ces. dessileuse portée 1650 TAP neuf + pulvé Hardi 400 + tonne lisier pneus bpression cuve 5000 + tank à lait Packo 1600 bon état.
✆ **06 79 50 64 29**

71 - Vds benne 14 t, Brimont, 7.800 euros, perceuse à colonne 550 euros, fendeuse à vis 150 euros, à déb.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vds, cause retraite, 2 cellules à grain 200 qx-120 qx, 1 poche purin 30 m3, 1 pailleuse Jeulin Sirroco, chaîne de curage Albert.
✆ **06 86 60 26 04**

71 - Promo sur rateliers dispo. : grilles fixes 465 euros HT et 14 places, arceaux 3 m x 2 m à 850 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Epareuse Nicolas, bras 4,60 m, rotor 1,20 m, rééquilibre, fléaux neufs, sécu. hyd., 4.600 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V pailleuse distributrice enrubannage 5,200 m3 trainée, goulotte orientable, cdes élect.
✆ **06 75 69 62 04**

74 - Vds presse moyenne densité John Deere, engrangeur, charrue Kverneland trisoc, cuve fioul 10 000 litres.
✆ **07 61 97 07 23**

74 - Vends broyeur Desvoys 2,80 m 3800 euros, pulvé Hardi 600 l rampe 10 m 700 euros, semoir engrais Amazone 600 euros.
✆ **06 81 09 36 03**

84 - Vds cover-crops 18- 20- 22- 24 - 28- 32 -36 40- dis, bennes 8 - 12 T, charrues nonstop 3- 4- 5 socs, et semoirs 2,5 - 3 - 4 - 4,8 m.
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

67 - Vends salle de traite 2 x 5 postes en épi, grue à fumier Krûger L214. Cherche silo à concentrés.
✆ **06 88 22 63 85**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vds Bétaillère IVECO F2 3500 Rallongée Année 1989 65 000 Km peu servie bon état 6 000 €
✆ **06.78.73.59.21**

38 - Vends B110 Renault bétaillère bon état 197360 kms, année 1999, pour plus de renseignements appeler :
✆ **06 11 83 75 02**

38 - A v. bétaillère Ivéco 3T5.
✆ **04 76 05 07 49**

42 - Vds fourgon Peugeot Expert 19 D 1997 CT OK 2600 euros
✆ **06 78 75 02 10**

69 - Bétaillère Master DCI 2008, 102000 kms, révisé, caisse alu neuve, pont PTE. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Quad

42 - Vds quad Shineray 250 STXE an 2011 - 450 km homol. - embrayage + batterie neuf - bon état général - 1150 euros
✆ **06 63 59 42 03**

Tourisme

42 - Vds Nissan 4x4 Navarra 2.5 L - an 02 - 124000 km - Hardtop haut - emb. + freins + échapp. refaits - TVa récup. 6500 euros HT
✆ **06 98 51 17 09**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 1ère et 2ème coupe BR filet - broyeur mélangeuse horizontal Toy
✆ **06.88.55.38.02**

42 - Producteur du 42 vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées TB qualité, livrés
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds courges Muscade
✆ **06 78 34 31 37**

Fourrage

58 - VENDS paille bottes carrées, 70 € la tonne et foin bottes carrées, 120 € la tonne (réf. 4403)
✆ **06 72 18 18 08**

M. DUMONT VENDS PAILLE et FOURRAGE
Livraison camion remorque.
Tel. 06 23 79 23 84

74 - Vends foin regain récolte 2014 balles rondes et cubiques, livraison possible. Salle de traite 2x5.
✆ **06 13 58 53 15**

Pépinière

69 - Vds rondins châtaigniers 2 m. pour piquets livrés.
✆ **06 85 07 89 07**

Propriété

58 Rég. Cercy la Tour
Plantations de 35 ha de Douglas et 11 ha de chênes rouges âgées de 30 ans
Prix: nous consulter
Cab. BRIVET-RAFFIN
03 85 53 18 57

73 - Cherche exploitation agricole céréales ou zone beaufort, ou activité para agricole (déneigement, etc)?
✆ **02 54 71 08 56**

74 - A céder exploitation agricole, zone reblochon fermier, équipée aux normes, étable 80 vaches, salle de traite, vente directe équipée, etc
✆ **04 50 02 82 59**

89 - VENDS ancienne chèvrerie, - deux bâtiments d'élevage, - 1 hangar de stockage, - Longère F4 sur 1 ha 89, prix : 150 000 € à débattre (réf. 430D)
✆ **06 11 05 13 44**

Terrain

07 - Vends Jeunes vergers cerisiers en production irrigues surface 2HA
✆ **06.74.03.12.12**

Divers

42 - Vds cse cessation troupeau Limousin + matériel
✆ **06 95 40 47 92**

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc…
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

42 - Vds 26 vaches laitières attachées CL ind ibr + girobroyeur Girax 1.90 m
✆ **06 73 39 34 82**

69 - Vds cuve fromagère inox + outil + passerelle 600 l. TBE Motorisé chauffage bain marie.
✆ **06 22 52 08 00**

Location

Agricole

42 - Ch exploi. bovin allaitant en location si possible dep. 42 ou 71 même petite superficie
✆ **06 02 26 89 12**

Autre

67 - Alsace chez viticulteur loue gîtes marchés de Noël proxi. Eguisheim-Riquewihr-Colmar-Ribeauvillé-Strasbourg
✆ **03 89 41 18 20**

Offre

Emploi

69 - La SNC Les Domaines Jean Loron, domaine situé dans les Crus du Beaujolais, recherche un ouvrier viticole H/F, 39 heures/semaine. Débutant motivé accepté. Possibilité CDI.
✆ **06.89.72.77.49**

71 - Domaine viticole/production de cassis secteur sud Mâconnais, recherche un salarié expérimenté ou une personne motivée à former pour tous travaux de vignes. Conduite, réglage et entretien du matériel. CDI temps plein. Date d'embauche prévue : dès que possible. Salaire : à négocier selon compétences et motivations. S'adresser au Service Emploi de la FDSEA de Saône-et-Loire, Maison de l'Agriculture, BP 522, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**
Fax 03 85.29.57.29

84 - En vue retraite cherche responsable exploitation agricole SAU 40 HA avec 18 HA de vignes.
✆ **06 74 27 78 29**

Service

84 - Entreprise viticole propose ses services pour tous travaux viti/manuels. Travail soigné. Dépts 84-26-07.
✆ **07 50 91 03 10**

89 - ET alentours récolte mais MB New Holland CR9070 6 rangs 75 cm broyeur. ETA Collignon (réf. 4104)
✆ **06 87 49 67 75**

Demande

Emploi

38 - Maçon spécialisé pierre sèche avec exp. cherche emplois en Rhône Alpes. Réparation et création de murs de soutènement ou de clôture. Devis gratuit.
✆ **06 45 28 32 13**

71 - Jeune homme de 33 ans, motivé, sérieux et ponctuel, cherche dans l'agriculture ou TP, libre de suite.
✆ **06 62 43 47 24 ou 03 80 72 05 43**

Mariage

Rencontre

25 - Jeune papa souhaite rencontrer jeune femme pleine de vie aimant les enfants, l'agriculture, travailleuse et sachant tenir une maison. Ecrire au journal Terre de chez nous - 130 Bis rue de Belfort, BP 939 25021 BESANCON CEDEX sous la référence 68890.

Divers

74 - Prends animaux en pension pour l'hiver, stabu paille. Vends foin regain 2014 BR 120x70 bonne qualité.
✆ **06 36 62 12 29**

Bovin

01 - Vds génisses Montbéliardes à terme fin octobre début novembre
✆ **06.89.95.14.00**

01 - Vds broutards mâles et femelles Ibra non farinés
✆ **06.09.87.41.52**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 2 ans, 1 an, IA, HBL, - vaches pleines, vêlage nov-décembre, père qualifiés Lanaud (réf. 390C)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Prends bêtes en pension dès maintenant.
✆ **04 70 35 59 05**

18 - Vds 2 veaux repro., HBC, fils d'Ami – VF, mères RR4 et RR2, IVMAT 114 et 120. M. Floquet, le Châtelet.
✆ **Tél. 02 48 56 34 92.**

18 - Vends cinq taureaux limousins, non inscrits, 13 mois, 1.800 euros.
✆ **Tél. 06 14 40 22 10.**

21 - VENDS taureaux 18 mois charolais, vêlage facile. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 4206)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage HB Limousin VEND 1 taureau 30 mois, - mâles 12 mois, - génisses 12 mois, TGS. facebook viande limousine de cote d'or (réf. 420E)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS reproducteurs charolais, vêlage facile. EARL de Jully - Lobreau - Magnien (réf. 4401)
✆ **03 80 90 08 79**

21 - Elevage charolais parthenais inscrits VEND vaches et génisses pleines et taureaux - Leroy Pascal - Bussy le Grand. (réf. 44VB1)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - Elevage HBC depuis 30 ans 100% IA VEND 1 taureau 6 ans, type viande PINTO x GROUCHY, - 4 taureaux de 2 ans URFE, VIRGIL, CABAR et LORSINI, - 10 taureaux de 14 mois UNIBLOC, TOMBAPIC, VIVIERS, VITTOZ, IVMAT des mères de 103 à 114, le tout IBR-A, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 440D)
✆ **06 15 28 77 63 - 03 80 84 33 13**

21 - VENDS taureau charolais inscrit HBC, vêlage facile 4 ans, très docile (réf. 440E)
✆ **06 37 50 03 69**

21 - VENDS reproducteurs charolais 18 mois, - veaux de l'année, naisseur de Douve, championne de Cournon 2014. Elevage Lucand François - Molphey. (réf. 440F)
✆ **06 76 52 81 85**

38 - Cause santé recherche agriculteur pouvant prendre en pension 12 vaches Charolaises pour l'hiver, condition à débattre.
✆ **04 74 92 21 50 - 06 08 48 35 50**

42 - vds trés bons taureaux prêts à saillir, Holstein Rouge et Noir, Montbéliard, livraison garantie et possibilité location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds trés bon taureaux 30 mois HBC cse dose en stock
✆ **06 08 99 46 88 ou 06 86 42 17 85**

42 - Vds 3 génisses PH CL Upra terme Nov. et Déc. bonne origine
✆ **06 75 90 07 08**

42 - Vds génisses PH terme 8/11 et 05/12 grandes tailles ind. ibr cl
✆ **06 87 36 94 37**

42 - Vds velles Aubrac vaches velées écornées - génisses à saillir - taureau 5 ans
✆ **06 85 02 07 60**

42 - Vds vaches Limousines avec leur veau à Cuzieu
✆ **06 81 31 07 42**

42 - Vds 16 vaches Limousines - X Limousines + veaux 7 m - gestantes ind ibr + taureau 5 a type élev. - poss. livraison
✆ **06 20 92 93 76**

42 - Vds vaches Montbéliardes pleines Charolais terme nov/déc cause surnombre
✆ **04 77 27 84 00**

58 - Decize à VENDRE taureaux reproducteurs ind. IBR, toutes garanties sanitaires (réf. 38VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS repro. 11 mois et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 400B)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - El. LIMOUSIN VENDS taureaux adultes, 18 mois, veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé. (réf. 400D)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux inscrits ou non inscrits, prix raisonnable. Pautet (réf. 4207)
✆ **03 86 30 85 24 - 06 13 33 44 38**

58 - VENDS plusieurs taureaux charolais 2 ans HBC. SCEA Dornant-Devay (Guillaumin Gilles - Buisson Lionnel)
✆ **03 86 50 37 07 - 06 15 01 71 67**

58 - VEND taureau HBC, mars 2011, BO de Cadoux, 2 000 € à débattre (réf. 43VB1)
✆ **06 50 53 75 72 - 03 86 50 05 37**

58 - VEND taureaux LIMOUSINS 2 ans, très bonne conformation, TGS, IBR N. (réf. 440B)
✆ **03 86 22 43 27 HR**

69 - Achète tte l'année pour engraisser vaches ges. bts. lait. bldes aquitaine ou autre race viande ou cx, dpt 01 69 07 26 38 71 21, règlt assuré
✆ **06 12 96 37 72**

69 - Recherche broutards biens formés et vaches charolaises pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur Lim. vds taureau 2 ans très bonnes origines issu cheptel inscrit Indemn IBR TGS.
✆ **06 03 59 21 63**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 420C)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Elevage HBC, IBR A, VEND taureaux 18 mois et taureau adulte RVS. EARL Terreau JM et V - 71400 Autun (réf. 430B)
✆ **06 82 37 12 95**

ESPACE Affaires

SECOMAT CHAUFFAGE — Neuf et occasion
Fuel, gaz, huile, électricité…
Tel : 05 45 20 51 70
Fax : 05 45 95 11 03
www.secomat.net



CABI CAILLOL — Tél. 05 63 56 44 37 — www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



Défi-Mat — ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES 04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02 — www.defimat.fr

TRACTEURS

	CV	Heures	an
CASE IH 4240, bâtis MX	90	6700	1994
CLAAS Céltis 436 rx, ch. MX T8	82	3900	2007
DEUTZ Agroplus 87, BE	87	4200	2008
JD 5310 + char	65	2500	2003
JD 5080 M + char JD, TBE	80	1200	2011
JD 5085 M, arceau, TBE	85	1300	2010
JD 6230 P TLS, char JD, TBE	100	3700	2010
JD 6620 AP, rév. garanti	125	4600	2006
JD 6920, auto quad, rel av	150	7700	2003
JD 6530 P TLS, auto eco	120	2800	2009
JD 6530 P TLS HMS, rév. garan.	120	4900	2009
JD 6830 P, rév. garanti	145	2900	2008
JD 6115 m, état neuf	115	950	2013
MASSEY 5445 + char Dyna 4	90	3900	2006
MASSEY 6485, rel & pdf av	155	5600	2004
SAME Dorado 65 + ch. Faucheux	65	5700	2009
SAME Antares 130	130	5900	1993

AUTRES MATÉRIELS

Distrib/engrais VICON PS 604 1000 L, agit., 2005
Distrib/engrais KUHN MDS935 R2 1800 L, 2005
Sem/graines MONOSEM NCCM 4R, rév., 2007
Sem/graines KUHN BS V6, 3m, 23 rangs, 2002
Combi/sem AMAZONE Cultimix AP302, rév., 2003
Herse rotative KUHN HR 303 D, L 3m, rel ar, 2004
Herse rotative POTTINGER Lion301, L 3m, rév., 07
Déchaumeur QUIVOGNE V 2,40, L 2,40m, 1979
Pulvé. BERTHOUD 600 L, 9m, pompe neuve, 2002
Pulvé. BERTHOUD Pulva sol 800, L 12m, 2007
Pulvé. HARDI 600 L, L 12m + lance, 2000
Ensileuse JD 6910, 3865h mot, 2537h rot, 1992
Pick up BMV 42, L 4.20 m, état neuf, 2006
Pick up IDASS GE45, L 4.50 m, chariot
Presse CLAAS Rollant 240, filet, PU 1,80m, 2004
Presse CLAAS Rollant 250, PU 1,80m, fic/fil, 2000
Presse CLAAS Rollant 44, PU 1,20m, ficelle, 1992
Presse JD F 440 E, PU 1.90m, filet, état neu., 2014
Presse MASSEY 166VLR, ø 165, PU 2m, F/F, 05
Presse VICON Greenland RF 120L, ficelle, 1993
Presse MASSEY 1510F, PU 2m, 80/80, 1993
Presse RIVIERE Greeland 8080, 2m, rév., 1996
Presse HESSTON 4600 60/80, groupeur, 1991
Bol mél. KUHN Euromix 1 1380, 13m³, rév., 2006
Bol mél. TATOMA MV 16 DUPLO, 16m³, pesé, 2007
Desil. LUCAS Silogrif 2001E, 2m³, état neuf, 2013
Desil/pail/dist EUROMARK 4902, 4m³, TBE, 1999
Desil/pail/dist LUCAS Castor. + 80guc, rév., 2009
Herse roto KUHN HR 303D, L 3m, rel ar, 2004
Herse roto POTTINGER Lion301, L 3m, rév., 2007
Déchaumeur QUIVOGNE V 2,40, L 2,40m, 1979
Epan/fum PROMODIS Cargo KVX9000, 9T, rév., 04
Epan/fumier DEGUILLAUME Force 11 D, 9T, 2012
Epan/fumier LEBOULCH Goliath 162, 9T, 2011
Téléscop. CATERPILAR TH 407 agri 126 cv, 2009
Epareuse GYRAX Gyramax 1251, L 1,20m, TBE, 07
Epareuse NICOLAS FM 5200, L 1,20 m, 2005
Herse ébous. PONGE VPG 54, L 5,40m, 2 rgs, 05
Herse ébous. PONGE EP 6, L 6m, 3 rgs, 2006



Elan — ✆ 01 49 84 94 28

LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS

64 € TTC FRANCO DE PORT — RÉF. 176001



Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles. (Ne convient pas pour les traitements de cultures).

• **CONFORT**, parce que très léger (250 g environ) malgré son ossature rigide, facile à ajuster, vite rangé dans son étui de transport, et conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• **SÉCURITÉ** du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• **ÉCONOMIE** grâce à la très grande surface de travail du filtre et à l'absence d'humidification par l'haleine expirée, le filtre a une durée de vie généralement 8 à 10 fois supérieure aux masques jetables classiques.

• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1- La grille amovible protège le filtre contre les chocs. Elle est facile à ouvrir pour changer les filtres.
2- Le filtre à poussière facilite le passage de l'air et la respiration grâce à une surface importante.
3- L'ossature du masque maintient le filtre parfaitement en place et facilite la circulation de l'air.
4- La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
5- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.

BON DE COMMANDE — Elan ✆ 01 49 84 94 28

à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :

Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles. Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637

EAGs - Photos non contractuelles

Élevage Limousin HBL LENA Olivier organise ses PORTES OUVERTES
Vendredi 14 et samedi 15 novembre à partir de 10h.
Choix de reproducteurs de l'année et vaches pleines.
Taureau issus de la station de Lanaud
Beaumont 03360 Urcay - 06 28 02 04 05

71 - Cause retraite vds génisses 30 mois et vaches pleines, HBC, IBRA.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Vends génisses à engraisser de 2011.
✆ **06 80 08 78 45**

71 - Cause cessation activité vends vaches montb. en lactation, livraison possible.
✆ **06 37 54 39 11**

71 - Vds, cause retraite, vaches charolaises écographiées, termes de 01 à 03 2015, IBR A, vaccinées BVD.
✆ **06 42 47 73 29**

74 - Vends taureau montbéliard 26 mois, taureau abondance 21 mois, inscrits (mère au CL)
✆ **04 50 52 57 02**

88 - Race Montbéliarde vends ou échange vaches laitières génisses pleines, livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60 ou 03 81 50 46 81**

Caprin

38 - Vends chevrettes mises à la reproduction et chèvrettes nées en août + boucs réf. CL.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Vds chevrettes Alpines indem caev 120 euros
✆ **06 88 18 98 47**

Ovin

58 - VENDS béliers et agneaux charolais non inscrits, très bonne souche, TGS. (réf. 440A)
✆ **03 86 22 43 27 HR**

71 - Vends antenais charollais inscrits ou non et antenaises, mises en lutte, garanties sanitaires.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

01 - Vds 22 porcelets du 25-08 pour élevage familial ou engrais bouclés livraison possible
✆ **04.74.37.56.71**

42 - Vds 80 à 100 porcelets 8 à 10 kg toutes les six semaines
✆ **06 79 15 11 86 le soir**

Equin

42 - Vds 3 pouliches Comtoises mères plein papier nées avril 2014 si achat des 3 1800 euros f
✆ **06 08 55 15 70**

42 - Vds pouliches Comtoise 2 ans + une de 7 mois bonne origine sage et licolé cse surnombre
✆ **06 19 25 10 61**

63 - AV poulinières Boulonnaises 9 et 5 ans PP, bonnes origines cse arrêt élevage.
✆ **06 71 13 86 75**

69 - Part. vds percheronne 4 ans PP pleine pour 2015 et comtoise 5 ans PP dociles livraison poss.
✆ **07 85 53 46 73**

Chien

23 - Vends chiots beauceron 2 mois parents pedigree mère n° LOF-1BEA13018120383.
✆ **06 50 19 98 86.**

42 - Vds chiots Berger Allemand x Beauceron pucés vermifugés et vaccinés tat mère 250 268 710 240 195
✆ **06 07 91 84 78**

57 - A réserver 2 femelles et 3 mâes Parson Russell Terrier nés le 13/08/14, dispo. origine chasse, élevés en famille, sont vendus inscrits au Lof, vaccinés, vermifugés et tatoués + certificat bonne santé. Prix fem. 450 euros, m.le 400 euros. N° de la mère : 250269801120100.
✆ **06 34 52 50 40 ou 03 82 33 80 76**

58 - VENDS chiots F, bas prix, Berger Allemand x Bouvier Ber, n° 250269801770218 (réf. 44VB3)
✆ **06 44 83 39 14**

70 - Vds Chiots Border Collie : 3 femelles (350 euros), 2 mâles (300 euros) libre 15 novembre, père Lof, mère n*250268710351947.
✆ **07 63 11 55 27**

74 - Vends belle portée de beaucerons, nés le 24/07/14, non Lof, N° d'imm. mère 250269801546999.
✆ **06 81 57 34 42**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AO010046 - NORD FRANCHE-COMTE
DEVELOPPEUR DE L'APPRENTISSAGE H/F
Centre de formation d'apprentis, du CAPA au BTSA en horticulture, paysage, vente, fl euristerie et aquaculture. En accord avec la direction du CFA et de l'EPL, vous serez l'acteur principal du développement de l'apprentissage, dans le centre et en dehors, auprès des employeurs et des jeunes. Initiateur de la relation employeurs, vous irez à leur rencontre pour présenter le CFA et obtenir des places d'apprentissage, et en veille sur leurs besoins en apprentissage et autres formations. Vous proposerez et organiserez des actions de promotion de l'apprentissage envers les jeunes et employeurs, et participerez à la conception des outils nécessaires. Vous participerez au suivi des jeunes intéressés. Enfi n, vous participerez au développement de la collecte de la taxe d'apprentissage. De formation Bac+3 à 5, vous connaissez l'apprentissage et/ou nos secteurs professionnels. Vous avez une exp. en entreprise, en travail multipartenarial, idéalement en construction de réseau professionnel et promotion d'un secteur d'activités. CDD de 1 an avec possibilité de CDI. Entrée en poste le plus tôt pos.

AO010122 - COTE D'OR
CHARGE DE CLIENTELE PROFESSIONNELLE AGRICOLE H/F
4ème groupe bancaire français. Vous gérez et développez un portefeuille de clients professionnels (PME, profession libérale...) ainsi qu'un portefeuille de clients sur le marché de l'agriculture, en les conseillant et commercialisant les produits adaptés à leurs besoins. Vous optimisez vos qualités commerciales en recherchant de nouveaux clients et vous mettez en oeuvre vos aptitudes d'analyste dans l'étude des dossiers de fi nancement. BTS ACSE ou Ingénieur Agricole ou Chargé de clientèle professionnelle avec de bonnes connaissances du milieu agricole. Vous appréciez les relations commerciales et le travail en équipe. Des connaissances juridiques et comptables sont indispensables. Une première expérience réussie dans un centre de gestion, vente de matériel agricole, organismes agricoles sera appréciée. Poste à pourvoir rapidement. Rémunération selon expérience. Formation en Bancassurance assurée en interne. Nombreuses perspectives d'évolution.

AO010083 - HAUTE-SAONE
TECHNICO COMMERCIAL H/F
Entreprise régionale indépendante, spécialisée en nutrition animale, très bien implantée dans le milieu de l'élevage. Nous sommes en phase de croissance importante et avec une forte volonté de développement. Nous apportons aux éleveurs des solutions innovantes et pertinentes. Au sein d'une équipe commerciale, vous fi délisez et développez une clientèle d'éleveurs sur un secteur déterminé en apportant des solutions technique et économiques. Vous gérez le processus de vente dans son intégralité. De formation Bac+2 avec expérience commerciale en B to B appréciée. Profi l débutant accepté. Mobile, autonome, sens du contact terrain, vous souhaitez intégrer une équipe dynamique ainsi qu'une société reconnue. CDI fi xe + commission + véhicule + tel.

AO010052 - CÔTE D'OR
TECHNICIEN EN PRODUCTION ANIMALE H/F
Organisme et Entreprise de Sélection de race bovine Française. Notre activité, dans le secteur innovant de la génétique, connaît un regain de croissance grâce au développement de la race ses dernières années. Nous recrutons pour renforcer notre équipe et accompagner notre développement. Pointages morphologiques des animaux, commercialisation de reproducteurs : prospection et suivi des ventes, suivi d'élevages : Conseils génétiques et plans d'accouplements, animation et organisation de concours d'animaux. Formation BTS Agricole de préférence option Productions Animales. Débutant accepté. Titulaire du permis B, véhicule de service fourni. Maitrise des outils informatiques : Internet, Word, Excel, Access... Animalier : Bonne connaissance de l'élevage Bovin Lait. Fibre commerciale et sens du relationnel. Autonome, rigoureux et sens de l'initiative. La maîtrise de l'allemand serait un plus. CDI. Prise de poste au 1 er décembre 2014. Lieu de travail : DIJON avec nombreux déplacements sur toute la France. Rémunération selon expérience.

AO010165 - YONNE
CHAUFFEUR POIDS LOURD H/F
Groupe agro-industriel. Sous la responsabilité de l'agent d'exploitation, effectuera avec un véhicule porteur les livraisons de produits chez les clients agriculteurs et silos. Intégré à l'équipe des chauffeurs, effectuera uniquement des déplacements régionaux. Chauffeur confi rmé. Permis C, EC, FIMO et ADR. Entrée : janvier 2015. CDI. Salaire : 1500 €.

AO010139 - NIEVRE
TECHNICO-COMMERCIAL EN GRANDES CULTURES ET CEREALES H/F
Groupe Agro-industriel. Après une période de formation au sein de l'équipe commerciale, gérera/développera son portefeuille de clients agriculteurs sur l'ensemble des marchés en agrofournitures et collectera les céréales. Formation en agronomie. Bonne connais. de l'exploitation en Grandes Cultures et première exp. de la vente et/ou du conseil agronomique dans ce secteur. CDI. Rémunération attractive.

AO010157 - COTE D'OR
RESPONSABLE FABRICATION H/F
Coopérative laitière, pour son atelier de transformation. Rattaché à la Direction, vous aurez pour missions principales : Organiser et assurer la production d'un atelier de transformation de produits ultra-frais. Animer l'équipe en place. Optimiser les moyens techniques et humains et suivre les indicateurs de production. Gérer la planifi cation de la fabrication et les expéditions. - Gérer les approvisionnements en matières 1 ères et emballages. Réaliser le suivi Qualité HACCP et la mise en place de nouveaux référentiels. Suivre la maintenance de l'outil de production. - Mettre en place des essais industriels / nouveaux produits. De formation Bac + 2/3 industrie laitière, vous justifi ez d'une expérience d'au moins 3 ans acquise dans la transformation du lait qui vous a permis de développer une bonne connaissance des process laitiers, une maîtrise des outils d'organisation ainsi qu'une véritable passion pour le terrain et le management. CDI. Salaire à négocier selon expérience.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi



CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

CUMA DE L'UNION À MAREY-LES-FUSSEY

N° d'agrément :21/59/139
N° HCCA :31343
RCS :RCS Dijon 442 074 480

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de l'Union à Marey-les-Fussey du 12 Juin 2014 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- Le transfert du siège social à la Mairie, 21 700 Marey-les-Fussey

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Jean-Michel NEAU

AL214413135

FROMAGERIE GAUGRY

SAS au capital de 505.000 €
Siège social : Brochon (21220)
Route Nationale 74
950 003 996 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Octobre 2014, les associés ont constaté le changement d'appellation de la Route Nationale 74 et décidé de modifier l'adresse du siège social qui sera désormais : RD 974 (21220) Brochon.

L'article 4 (Siège social) des statuts a été modifié en conséquence.

AL214413336

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETITJEAN, Notaire Associé à Nancy, 2, rue Georges de la Tour, le 17 octobre 2014, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale des biens qui composeront ladite communauté au survivant des époux par :

Monsieur Jean-Pierre Julien Louis **Chaix** et Madame Thérèse Marie Lucie **Voillot**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Martin-du-Mont (21440) 6 rue Abreuvoir.

Monsieur est né à Dijon (21000) le 17 janvier 1946,

Madame est née à Beaune (21200) le 20 février 1956.

Mariés à la mairie de Volnay (21190) le 8 février 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL214413130

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: DESTOCKAGE MC 21

Capital: 1 000 euros

Siège: 13 imp Jean Despringles 21700 Nuits St Georges

Objet: Achat, vente au détail, en gros, demi-gros et mise en dépôt de tous objets, produits, matériels, biens matériaux et textiles.

Durée: 99 ans.

Gérant: Mme Marie-Christine Jovignot, 13 imp Jean Despringles 21700 Nuits St Georges

RCS: Dijon

AL214413129

SCP HELLUY GUNSLAY DUBAR
REMIREMONT (Vosges)
105, Rue Charles de Gaulle

Suivant acte reçu par Me DUBAR, le 15 octobre 2014, a été constituée pour une durée de 99 ans une société civile dénommée LAUPHANE ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la location de tous biens et droits immobiliers dont le siège social est à Savigny le Sec (21380), 2 et 4Ruelle Au Muet, capital social de 400.000€, ayant pour gérants M Stéphane Angelini, demeurant 19 Rue St Marcel, Ladoix, 21550 Serrigny et Mme Laurence Neton veuve Fontaine, demeurant 69 Bd Sellier 92150 Suresnes.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL214413133

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BELLEFOND: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

55 a 85 ca - En pissevin: AC-408 - Ez bruniottes: AC-175-176 - Les cailloux: AB-58

BIERRE-LES-SEMUR: Objectif : Priorité pourra être donnée à un projet d'installation

19 ha 31 a 50 ca - Pre jean belle mere: ZA-24[7](J)-24[7](K) Pré, indissociable du bâti ci-dessous

2 ha 00 a 00 ca - Pre jean belle mere: ZA-21[7](J)-21[7](K) Bâtiments d'exploitation à vocation équestre et pré

CESSEY-SUR-TILLE: Terre - Objectif : Priorité pourra être donnée à restructuration foncière.

1 ha 03 a 30 ca - La charriere: ZE-9

COUCHEY: Landes et bois-taillis situés en aire d'appellation AOC Marsannay.

27 a 98 ca - Au larrey: AO-200[36]-242[21](J)-242[21](K)-244[35]-246[35]-247[29]-249[29]-250[30]

GERGUEIL: Terre, pré, lande, bois

50 ha 67 a 80 ca - Cours bourguignons: ZB-58[4] - La combe au renard: ZD-33(A)-33(B) - La corvee: ZD-25(J)-25(K) - La laviere: ZA-15(J)-15(K)-16(J)-16(K) - Les champs biels: ZD-46(B)-46(C)-46(D)-46(AJ)-46(AK)-48-49

- Les combes de poisot: B-276 C-173-174 - Les essarts: ZB-16(J)-16(K)-17-20 - Poirier corton: ZB-22(B)-22(AJ)-22(AK)-23 - Sous la chapelle: ZB-10

PLOMBIERES-LES-DIJON: Lande

12 a 93 ca - En collonges: AT-162

RUFFEY-LES-ECHIREY: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

23 a 90 ca - Derriere l enclos: H-628-643

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/11/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL214413338

Dénomination: Landermo
Forme: SASU
Capital: 100 euros
Siège: 36 rue Louis Blanc 21000 Dijon
Objet: Onglerie, formatrice, dermographie, maquillage, extension de cils, vente demi gros et détail en accessoires, prestataire de services en commerce, accompagnement au près de la personne.
Durée: 99 ans
Président: Mme LE Thi-Lan-Trinh 36 rue Louis Blanc 21000 Dijon

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.
RCS: Dijon

AL214413134

S.E.L.A.S « Didier NOURISSAT
Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING
Maël VIARD
Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER »
Notaires
Siège à Dijon (21000)
23 rue Buffon

Suivant acte reçu par Maître Hugues MISSEREY, notaire à DIJON, le 14 octobre 2014, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI KAER DREMMWEL
Siège : 27 rue d'Ahuy à Hauteville les Dijon
Durée : quatre vingt dix neuf ans (99 ans)
Objet : la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Capital social : deux cent mille euros (200 000 €)
Apports en numéraires : deux cent mille euros (200 000 €)
Gérants : Monsieur et Madame Henri MAZOUE demeurant à Hauteville les Dijon, 27 rue d'Ahuy

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre ascendants et descendants et toutes cessions à titre gratuit, l'agrément étant donné par l'assemblée générale des associés à la majorité des trois quart du capital social.

Immatriculation au RCS de : Dijon

Pour avis et mention

Me Misserey

AL214413137

Suivant acte SSP en date du 22 octobre 2014, il a été constitué une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COHESIVES
Siège social : 6 bld Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 Dijon
Capital social : 2.000 €
Durée : 99 ans
Objet : En France et à l'étranger toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la conception, le développement, la fabrication de distribution de dispositifs médicaux, de préparations pharmaceutiques et de matériel médico-chirurgical et/ou dentaire (…)
Président : M. Bertrand Perrin, demeurant 6 bld Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 Dijon
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Le Représentant Légal.

AL214413337

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°214213102 parue le 17 Octobre 2014, concernant la création de la société « FRANK GRIVEL SAS », il a été omis de mentionner le paragraphe suivant :

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AL214413139

CONVOCATION

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social
49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 Bourgogne sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Châtillonnais, le lundi 17 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de Chatillon sur Seine

- pour le Tonnerrois, le mardi 18 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Lézinnes

- pour la Puisaye, le mercredi 19 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Toucy

- pour l'Auxerrois, le jeudi 20 novembre 2014 à 9h15, salle du Foyer Municipal de Monéteau

- pour la Bassée-Gâtinais, le vendredi 21 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Villeneuve la Guyard

Ordre du jour :

- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du mardi 9 décembre 2014 dont la convocation est ci-dessous

- Election des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du mardi 9 décembre 2014

- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

- Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le mardi 9 décembre 2014 à 9 h à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013-2014 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2014

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

‚Ä¢ Approbation des comptes

‚Ä¢ Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2013-2014

- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

- Constatation de la variation du Capital Social

- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard Delagneau

AL214413115

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU VOCELEY

Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social
4 bis, rue Berthelot 21600 Longvic
444 396 774 RCS Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/10/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous

le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Nadège Martin, demeurant 6 rue de la Galerne 21380 Asnières les Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 bis rue Berthelot 21600 Longvic. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214413118

LES 2 WATTEAUX

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : rue de Brully
Gigny, 21200 Beaune
449 779 578 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16/10/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe Péculier demeurant Rue de Brully, Gigny 21200 Beaune, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Rue de Brully, Gigny21200 Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL214413128

TASTE BURGUNDY WINE SCHOOL

SARL au capital de 8000 euros,
9 rue Paradis
21200 Beaune
790 149 439 RCS Dijon

Le 31/12/2014 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2014, nommé liquidateur Mme Otel Tania, 13 place au beurre 21200 Beaune et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Dépot au RCS de Dijon.

AL214413131

AVENIR INVESTISSEMENTS

Société civile
au capital de 402 000 euros
1 Rue du Pre Potet
Zac les grandes Varennes 21121 Ahuy
RCS Dijon 494635253

A compter A.G.E du 24-10-2014: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Guyard (Lyon) Julie, 22 avenue du Mesnil, 94210 La Varenne. Siège liquidation: 17 Rue Delescluze 94270 le Kremlin Bicetre. Mention au RCS Dijon.

AL214413140

4 PLACE DU THEATRE

SCI au capital de 51000 euros,
4 place du théâtre 21000 Dijon.
RCS Dijon 394581920

A compter A.G.E du 30-09-2014: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Chardonnet Laurent, 10 Rue Philibert Caumont, 21700 Meuilley. Siège liquidation: adresse liquidateur.

Mention au RCS Dijon.

AL214413335

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE D'EXPLOITATION HARRY LANGLOYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.625 euros
Siège social : ZI rue des Curtillots
21 610 Fontaine Française
430 302 232 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014, le siège social a été transféré 1, route de Beaumont, 21 310 Champagne-sur-Vingeanne à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon

AL214413079

SCI «LES CURTILLOTS»

Société civile immobilière
au capital de 18.522 euros
Siège social : Zone Industrielle
Rue des Curtillots
21 610 Fontaine Française
431 354 810 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er septembre 2014, le siège social a été transféré 1, route de Beaumont, 21 310 Champagne-sur-Vingeanne à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL214413082

ACCT

EURL au capital
Siège social: 103 Avenue Boucicaut
71100 Chalon Sur Saône
447907395 RCS Chalon sur Saône

Avis

L'AGE du 01/10/2014 a décidé de transférer le siège social de la société au 19 Boulevard de l'Université,21000 Dijon, à compter du 01/10/2014.

Gérance : Mr Gérardin Stéphane 20 Rue Marie Curie 21800 Sennecey les Dijon.

Radiation au RCS de Chalon Sur Saône et réimmatriculation au RCS de Dijon.

AL214413132

SCI KDP

Société civile immobilière
Au capital de 90 euros
Siège social : 79 rue de Dijon
21560 Arc sur Tille
503 514 523 RCS Dijon

Suivant délibération en date du 09 septembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire de la société civile KDP a décidé de transférer le siège social sis 1 B rue de Mulhouse 21000 Dijon au 79 rue de Dijon à 21560 Arc sur Tille.

Par la même assemblée, il a été décidé de changer de gérant. Monsieur Nicolas SULKA remplace Madame Elodie PERES.

Pour avis

AL214413138

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

IMPHY AUTOMOBILES

Société A Responsabilité Limitée

au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 24 Route de Nevers
La Turlurette
58160 Sauvigny-les-Bois
651 880 262 RCS Nevers

Décision : Du 30 septembre 2014
Objet : Prorogation de la société
La durée de la société initialement fixée à 50 ans à compter du 08 mars 1965 a été prorogé d'une durée de 80 ans à compter du 30 septembre 2014 et expira le 30 septembre 2094
Pour avis

AL584413321

NIVERNAISE DE BATIMENT

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de 1.000 euros
Siège social : 25, rue du commerce
58330 Saint Saulge
517 656 669 RCS Nevers

Par AGE du 15/09/14, il a été pris acte de la démission en date du 15/09/14 de Mme Marie-Laure Berthelot en sa qualité de gérante et il a été nommé comme nouveau gérant, M Stéphane Billardon dt Route de Chatillon, Grandchamp à Rouy (58110). De plus, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 25, rue du Commerce, Saint Saulge (58330) au 1 Rue du Canal Rive Gauche, Châtillon en Bazois (58110). Pour avis. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584413323

Avis
Aux termes d'une assemblée générale en date du 17 octobre 2014, les associés de la société dénommée Société Nivernaise Electroménager et Cuisine, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000,00 euros, dont le siège est à Clamecy (58500), 3 rue de la Forêt, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 792432049, ont décidé l'extension de l'objet social aux activités suivantes :
- vente de poêles à bois, poêles à granulés, poêles hydro, inserts, fumisterie,
- vente et installation d'alarmes,
A compter du même jour.
Le reste est inchangé.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Formalités au RCS de Nevers.
Pour insertion

AL584413324

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Lucenay-Les-Aix (Nièvre) du 08 octobre 2014, enregistré au S.I.E. de Nevers le 10 octobre 2014, bord. n° 2014/1 222, case n° 2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes¬†:
Forme : société à responsabilité limitée
Dénomination : AUVERGNE PRESTIGE
Siège social : 11, rue de la Plante - 58380 - Lucenay-Les-Aix (NIEVRE)
Objet : La vente de tous produits alimentaires frais et secs, sur les foires et les marchés de France
Durée : 99 ans
Capital : 5 000 euros
Gérant majoritaire unique : Monsieur Julien, Sébastien Vincent, demeurant à : 11, rue de la Plante 58380 - Lucenay-Les-Aix
Immatriculation : au R.C.S. de Nevers
Pour avis,
Le gérant

AL584413312

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** SEPHYLION ;
Forme sociale : SARL ;
Siège social : Valotte, 58270 Saint Benin d'Azy ;
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers
- Prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés
- Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ;
Durée : 99 ans ;
Capital social : 1 000 € ;
Gérance : Mr Lionel François dt à Chevilly Larue (94), 8, rue du Poitou ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
La Gérance

AL584413326

DISSOLUTION LIQUIDATION

IMPACT 58

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 500 €
Siège social : La Barre - 58110 Rouy
451 852 206 RCS Nevers

L'AGE réunie le 30/09/2014 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mr Jean Champagnat l'actuel gérant, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL584413315

LE GRENIER A PAIN

SARL au capital de 2500 €
Siège social :
51 Rue de la République, 58300 Decize
754 002 905 RCS de Nevers

L'AGE du 01/10/2014 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 13/10/2014, nommé en qualité de liquidateur M. Delaire Eric, demeurant 51 Rue de la République, 58300 Decize, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Nevers

AL584413316

CHEVRIER FRERES ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
La Croix Feuillée
58120 Dommartin
RCS Nevers B 314 371 105
Société en liquidation

Suivant délibération du 29/09/2014, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL584413317

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

L'ODYSSEE

SNC au capital de 18 000 €
4 place de l'Eglise
58180 Marzy
RCS Nevers 483 906 046

AGE du 22/09/2014 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité au 18/02/2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateurs : M. Frédéric THEVENOT dt 11 Rue des Ardilliers 58000 Nevers, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur telle que mentionnée ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL584413330

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SCM CABINET D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

14 rue Eugène Pelletan
58200 Cosne sur Loire
RSC Nevers 318 071 149

Le 30/06/2014, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, qui seront déposés au greffe du TC de Nevers, constaté la clôture de la liquidation et donné quitus au liquidateur.
Pour avis.

AL584413331

MODIFICATION DE CAPITAL

Capital social.
Suivant PV de décisions de collectivité des associés, en date à Donzy (Nièvre) le 8 octobre 2014,Il a été décidé suite à une erreur matérielle dans la rédaction des statuts de modifier le capital social de la SARL SIR PALACO, dont le siège social est à Donzy (Nièvre) 10 rue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 752 733 477, qui est actuellement de 7.500 euros pour le porter à la somme réelle de 2 euros. L'article dans les statuts est modifié en conséquence.
Pour avis
Le Gérant

AL584413318

NON DISSOLUTION

EURL LA PRESQU'ILE

Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : les Settons
58230 Montsauche
R.C.S Nevers B 381 470 517

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2014 suite au rapport de la gérance a décidé qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et prend acte de la nécessité pour la société de régulariser la situation avant le 31/10/2016 conformément aux articles L.223-42 et suivants du code de commerce.

AL584413175

B2F

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 2 000.00 €
Siège social : La Gare
58320 Pougues les Eaux
788 508 539 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 06 octobre 2014 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL584413281

BOUCHERIE CHARCUTERIE BEDU

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 107 Faubourg du Grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Nevers 788 723 427

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2014, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL584413313

SARL ROBERT ET ASSOCIES CONSTRUCTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Rue Voltaire
58600 Garchizy
789623733 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL584413320

M-C-B BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : rue des grands jardins
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 494 514 284

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL584413333

NOMINATION

SERVICES PIECES VEHICULES INDUSTRIELS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €
Siège social : 33 rue Louis Bonnet
58000 Challuy
800 292 443 RCS Nevers

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2014, il résulte que Madame Maria Ferreira, demeurant à Sermoise (Nièvre) 98 route de Lyon, a été nommée présidente de la société en remplacement de Mademoiselle Emilie Ferreira à compter du même jour.
Pour avis, le président

AL584413280

AVIS

COMMUNE DE LUZY (NIÈVRE)

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Avis au public
Le public est informé que par délibération n° 2014-107 du 16 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Luzy a approuvé la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.
Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie de Luzy aux jours et heures d'ouverture et à la Préfecture de la Nièvre
Le maire,
Jocelyne Guérin

AL584413328

SUCCESSION

Avis
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,
Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex ;
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de NEVERS, curateur des successions de :
. en date du 17/09/2014,
M. Chabane KOUIS célibataire, décédé le 10/01/2013 à NEVERS, réf 14.6602
M. Jean-Paul Michel VOCORET célibataire, décédé le 01/10/2012 à NEVERS, réf 14.6603
Mme Marguerite OUDIN veuve LEDROIT, décédée le 23/11/2012 à COURS SUR LOIRE, réf 14.6604
M. Roger BARON veuf, décédé le 05/01/2013 à CLAMECY, réf 14.6606
Mme Nicole Marie ROGUE veuve BOLOGNA, décédée le 27/06/2013 à POUGUES LES EAUX, réf 14.6608
Mme Christiane Jacqueline PLANCHARD célibataire, décédé le 15/05/2013 à NEVERS, réf 14.6609
. en date du 01/10/2014 :
M. Maurice DUC célibataire, décédé le 13/12/2012 à DECIZE, réf 4.6669
M. Richard Marcel RAILLET célibataire, décédé le 03/01/2012 à NEVERS, réf 14.6670
M. Auguste Emile MASSIN célibataire, décédé le 24/06/2013 à FOURCHAMBAULT, réf 14.6671
Mme Jacqueline Yvette LANTIER célibataire, décédée le 22/05/2013 à CLAMECY, réf 14.6183
les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur de la succession de :
Mme Renée GILBERT célibataire, décédée 02/03/2013 à LA CHARITE SUR LOIRE, réf 14.6095
a établi l'inventaire estimatif
Mme Marcelle Andrée LOURDIN célibataire, décédée le 05/09/2012 à NEVERS, réf 14.6274
a établi l' inventaire estimatif et le projet de règlement du passif
M. Lucien GONON célibataire, décédé le 14/12/2011 à CHATEAU CHINON, réf 13.5845
Mme Marie ROBIN célibataire, décédée le 31/01/2013 à VARZY, réf 13.5848
M. Jean-Claude Marcel BRISSOT célibataire, décédé le 26/01/2013 à MARZY, réf 13.5907
Mme Rolande Marcelle JACQUELIN veuve XAINTE, décédée le 10/10/2010 à VARENNES VAUZELLES, réf 13.5909
Mme Suzanne Marie GILBERT célibataire, décédée le 09/04/2012 à POUGUES LES EAUX, réf 13.5915
Mme Aimée Denise ROUSTIN veuve ETCHEBEST, décédée le 20/03/2013 à ST AMAND EN PUISAYE, réf 13.5971
Mme Jacqueline Yvette LANTIER célibataire, décédée le 22/05/2013 à CLAMECY, réf 14.6183
Mme Eugénie Gilberte MACHAIN célibataire, décédée le09/02/2013 à LA CHARITE SUR LOIRE, réf 14.6277
M. Henri Jean COULON célibataire, décédé le 24/06/2010 à CHATEAU CHINON, réf 14.6436
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de NEVERS le 14/11/2014

AL584413322

VENTE

La Communauté de Communes du Sud Morvan située à Moulins Engilbert vend **une maison d'habitation** située en bordure de la route départementale N°3 au lieu dit Chèvres à proximité de l'Etang de Chèvres **à Vandenesse** dans la Nièvre, ainsi que le terrain intégré pour une superficie globale de 4 119 m2 (dont 75 m2 en nature de sol) .La maison d'habitation a été construite en 1971 et est élevée sur différents niveaux.
Elle comprend :
Au sous sol : un bureau et une cave
Au rez-de-chaussée : un garage, un cabinet de toilette, un local à chaudière, une mezzanine
Au 1er étage : une salle de séjour avec cheminée, une cuisine, un cabinet de toilette, un WC séparé, une chambre avec cheminée
Au 2ème étage : un grenier accessible par une trappe équipée d'un escalier escamotable.
La vente se fait par une procédure de vente par appel d'offres sous pli cacheté au plus offrant. **Le prix d'appel est de 113 000 €**
Le cahier des charges est à télécharger sur le site internet de la communauté de communes : http://www.sudmorvan.fr/
Pour toute demande complémentaire vous pouvez vous adresser soit par téléphone au 03.86.84.33.55 ou par mail à communaute-decommunessudmorvan@wanadoo.fr ou par courrier à Communauté de Communes du Sud Morvan, 40 rue des Fossés, 58290 Moulins-Engilbert.

AL584413336

FUSION

SADE COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE LA NIEVRE

SCA au capital de 1.611.210 €
Siège social :
11 rue des Perrières
58000 Nevers
414 837 476 RCS Nevers

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/06/2014, les sociétés VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, SCA ayant son siège social sis 163-169 avenue Georges Clemenceau 92000 Nanterre (572 025 526 RCS NANTERRE) et SADE COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE LA NIEVRE, ont établi un projet de fusion simplifiée relatif à l'absorption de la société SADE COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE LA NIEVRE par la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX. Le dépôt du projet de fusion a été effectué le 08/08/2014 au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et de Nevers pour chacune des sociétés participantes.
Conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du code de commerce qui stipule que si, depuis le dépôt au greffe du projet de fusion jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détient en permanence toutes les actions (ou parts sociales) représentant la totalité du capital de la société absorbée, il n'y a plus lieu à approbation de la fusion par son assemblée générale extraordinaire.
Suivant déclaration de régularité et de conformité établie entre les sociétés VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et SADE COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE LA NIEVRE en date du 31/10/2014, il a été constaté la réalisation définitive de l'opération de fusion simplifiée et la dissolution immédiate et de plein droit, sans liquidation, de la société SADE COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DE LA NIEVRE par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion à effet au 30/09/2014.

AL584413332

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SARL CENTRALE AMBULANCIERE DE L'AVALLONNAIS

SARL au capital de 2500 €
Siège social :
4 Chemin du prieuré,
89200 Sauvigny-le-Bois
803 167 006 RCS d' Auxerre

L'AGE du 12/10/2014 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : SARL Ambulances URGENCES SANTE ASSISTANCE

- Augmenter le capital social pour le passer de 2500 € à 7500 €.

Mention au RCS d' Auxerre

AL894413434

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

DOMAINE OLIVIER WARTEL

Ancienne mention
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Nouvelle mention
Société civile d'exploitation viticole
au capital de 10 000 €
Siège social
Lieudit «Les Plantottes»
RD 188 - 89700 Epineuil
485 354 229 RCS Auxerre

ASSP 13/10/2014, il a été décidé la transformation de l'EARL DOMAINE OLIVIER WARTEL en SCEV.

Ces décisions rendent nécessaire la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions : Forme : EARL

Nouvelles mentions : Forme : SCEV

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL894413449

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

LES FROBERTS

Ancienne mention
Groupement foncier agricole
au capital de 1.000 €
Nouvelle mention
Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social
Lieudit «Les Plantottes»
RD 188 - 89700 Epineuil
485 190 664 RCS Auxerre

ASSP 13/10/2014, il a été décidé la transformation du GFA LES FROBERTS en SCI.

Ces décisions rendent nécessaire la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions : Forme : GFA

Dénomination : GFA LES FROBERTS

Nouvelles mentions : Forme : SCI

Dénomination : LES FROBERTS

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL894413450

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 autorisant la modification du plan de redressement de la Sàrl à associé unique **TRANSPORTS ICAUTRANS** 10 Bis allée de Régennes 89380 Appoigny (transports publics de marchandises). RCS Auxerre 408964112. CIP 3425. Commissaire au plan : Me François Carlo 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL894413422

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl CAPE COD** 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial 89200 Avallon (commerce de vêtements et articles de mode.). RCS Auxerre 415193150. CIP 3624. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894413423

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl T.P.3A.** 10, Rue du Pont de Pierre 89470 Moneteau (Travaux publics, canalisations, voirie, terrassement). RCS Auxerre 790932362. CIP 3625. Administrateur : la SELARL Bauland Carboni Martinezen la personne de Me Charles-Henri Carboni 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894413424

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **SANTE AUTO** 3 rue de l Ormée 89250 Gurgy (entretien, dépannage, réparation de véhicules). RCS Auxerre 529242190. CIP 3626. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894413425

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS APPEL BOURGOGNE** chemin des Ruelles ZI des Ruelles 89380 Appoigny. RCS Auxerre 522714435. CIP 3627. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894413426

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl A B IMMOBILIER** 122 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 417594421. CIP 3452.

AL894413427

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L.H.S** 3 rue de l'Europe ZA du Marais 89380 Appoigny. RCS Auxerre 409709060. CIP 3563

AL894413428

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl le SAN ANTONIO** sarl 69 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 524553856. CIP 3442.

AL894413429

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALLO RADIO TAXI 89** 9 allée d Anjou 89000 Auxerre. RCS Auxerre 482204195. CIP 3444.

AL894413430

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl Forsecurity** 5 Rue des Bouchots 89460 Cravant. RCS Auxerre 754006633. CIP 3583.

AL894413431

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/10/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DISTRILIGNY** 22 rue du Carrouge 89144 Ligny-le-Châtel. RCS Auxerre 524511474. CIP 3473.

AL894413432

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 décembre 2014 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

une maison à Villechetive (89)
3 rue de Saint Ange

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage. **De 3 pièces principales**

avec une mezzanine - **Sur un terrain de 04 a 77 ca** - Occupée

Mise à prix : 60.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH,** Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

Visite sur place le Mercredi 26 novembre 2014 à 14 H 00

AL894413382

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2014, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole.

Dénomination sociale : SCEA BOUSSARD PERE & FILS

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de

l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime

Capital social : 2 000,00 euros

Siège social : 10 route de Menades, 89450 Tharoiseau

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : En numéraire

Gérant : M. Christophe Boussard demeurant 4 chemin de la Halle, 89450 Tharoiseau

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413264

Avis de constitution dans un journal d'annonces légales

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2014, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : FMG.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 34 Grande rue - 89360 Bernouil

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : Mme Muguette Champeix, épouse Fournillon, demeurant à Bernouil (Yonne), 34 Grande rue.

Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413407

SASU PCS DECO

Le 10/10/2014 à Villeneuve sur Yonne, il a été créé la société suivante :

Nom : PCS DECO

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 27 Rue Thénard, Hameau de la Haute Epine,

89500 Villeneuve sur Yonne

Objet social :

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- Travaux de peinture et de sablage ;

- Ainsi que travaux de plâtrerie, d'isolation, pose de carrelage et de faïence, pose de revêtement sur les sols et les murs.

Durée : 99 ans

Capital social : 4 000 € divisé en 400 parts

Gérance : Tamburini êric, demeurant 27 Rue Thénard, La Haute êpine à Villeneuve sur Yonne (89500).

Dépôt légal RCS Sens

Le Président

AL894413364

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 décembre 2014 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

un pavillon à Saint-Martin-sur-Ouanne (89)
5 lieudit « La Folie »

A usage d'habitation, de 6 pièces principales, mezzanine, grenier

Avec **garage double**, cave, cuisine d'été. Puits

Sur un terrain cadastré section C n° 218, de 16 a 48 ca - Occupé

Mise à prix : 75.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS,

où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 Sens, Tél. : 03 86 65 81 35

Visite sur place le Mardi 25 novembre 2014 à 14 H 00

AL894413329

FIDAL
Société d'Avocats
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 21 octobre 2014 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SNEP

Capital : 45.000 € divisé en 45.000 actions d'un euro

Objet : toutes ventes de produits et services de peinture par application électrostatique ou autre, comprenant l'exploitation directe ou indirecte de tout procédé, technique ou brevet, le tout tant par elle que par l'intermédiaire de personnes tierces, filiales ou non ; peinture sur tout support ainsi que le montage de panneaux ; achat, vente, production, modification, découpage, usinage de toutes pièces industrielles ; à titre accessoire, la gestion et l'administration de tous biens dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.

Durée : 99 ans

Siège social : Auxerre (89) - 1 Rue de la Plaine des Isles.

Président : La société « H.P.C. », société par actions simplifiée au capital de 1.084.580 € dont le siège social est situé à Saint Georges sur Baulches (89000) - 7 Allée du Petit Bois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 508.511.680, représentée par Monsieur Eric Aubert

Commissaire aux comptes :

- Titulaire : La société « ALTONEO AUDIT » sis à Angers (49009) - 2 Square François Truffaut

- Suppléant : La société « ALTONEO DEVELOPPEMENT » sis à Angers (49009) - 2 Square François Truffaut.

Immatriculation : au RCS d'Auxerre.

Pour insertion

AL894413384

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2014, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : DOMAINE LYDIE HEIMBOURGER.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 8 000 euros.

Siège social : 6 rue du Château - 89800 Saint-Cyr-Les-Colons.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 8 000 euros.

Gérant : Mme Lydie Landais épouse Heimbourger demeurant à Saint-Cyr-Les-Colons (Yonne), 6 rue du Château.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413408

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2014, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : LE PRê DU CHÇTEAU.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 2 route des Millois - 89360 Bernouil.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : M. êric Fournillon, demeurant à Bernouil (Yonne), 2 route des Millois.

Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413409

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2014, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC LE CLêON.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 2 grande rue - 89700 Vézannes.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : M. Pascal Fournillon, demeurant à Vézannes (Yonne), 2 Grande rue.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé majoritaire à son conjoint, à ses ascendants, à ses descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413410

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2014, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : FDB.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 32 grande rue - 89360 Bernouil.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : M. Dominique Fournillon, demeurant à Bernouil (Yonne), 32 Grande rue.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé majoritaire à son conjoint, à ses ascendants, à ses descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894413411

Dénomination : EURL B.E.J

Forme juridique : EURL

Capital social : 3000 €

Siège social : 7 place Robillard 89000 Auxerre

Objet : Commerce prêt-à-porter

Gérante : Mlle Rouhaud Bérénice 5 allée des Coquelicots 89290 Venoy

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre

AL894413413

SCI JCN

SCI au capital de 500€
Siège Social : 18 lieu dit ruzé
89150 Jouy

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/2014, il a été constitué une SCI qui a pour dénomination SCI JCN, au capital de 500€ divisé en 500 parts de 1 € chacune, son siège social est fixé au 18 lieu dit ruzé 89150 Jouy. Les autres caractéristiques sont les suivantes :

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : Mme Rebelo Charline, demeurant 45 bis allée du jardin anglais 93340 Le Raincy et Mr Genest Jean-Charles, demeurant 18 lieu dit ruzé 89150 Jouy ont été nommés en qualité de Cogérants pour une durée illimitée.

Cession des parts : les parts sont librement cessibles entre les associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Sens.

Pour avis

AL894413415

Par acte SSP du 12/08/2014, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA BELLE EPOQUE

Objet social : Bar Restaurant Traiteur

Siège social :2 Rue Léon Jaupitre, 89220 Rogny-les-Sept-écluses.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme Chatelin Nathalie, demeurant 10 Route d'aillant, 45230 Dammarie-

sur-Loing

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894413437

RECTIFICATIF

Rectificatif

A l'annonce parue le 4 juillet 2014 concernant la SARL EL-M-DI, il fallait lire : Mention sera faite au RCS **Sens** et non Auxerre.

AL894413418

Dans l'annonce N° 894113287 concernant la SARL MIAMI DWICH parue le 10/10/2014 il convenait de lire : dénomination sociale : **LES 2 A** au lieu de MIAMI DWICH

AL894413436

Rectificatif à l'annonce parue le 10/10/2014 concernant la société : LE TEMPS D'UNE CREPE, il y avait lieu de lire **789222593 RCS Sens** et modification au RCS de Sens

AL894413454

CONVOCATION

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social
49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 Bourgogne sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Châtillonnais, le lundi 17 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de Chatillon sur Seine
- pour le Tonnerrois, le mardi 18 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Lézinnes
- pour la Puisaye, le mercredi 19 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Toucy
- pour l'Auxerrois, le jeudi 20 novembre 2014 à 9h15, salle du Foyer Municipal de Monéteau
- pour la Bassée-Gâtinais, le vendredi 21 novembre 2014 à 9h15, salle polyvalente de Villeneuve la Guyard

Ordre du jour :

- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du mardi 9 décembre 2014 dont la convocation est ci-dessous
- Election des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du mardi 9 décembre 2014
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le mardi 9 décembre 2014 à 9 h à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013-2014 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2014
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2013-2014
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du Capital Social
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration
Gérard Delagneau

AL894413383

DISSOLUTION LIQUIDATION

VALCARB

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social v: RN 6 - Route de Lyon
89200 Avallon
479 286 254 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

L'assemblée générale par une décision en date du 10 octobre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Auxerre.

Pour avis

AL894413406

L'AGE du 25/09/2014 a décidé la dissolution anticipée de la société VITA NET SARL en liquidation au capital de 1000 €, siège : Résidence des Vignes, Bâtiment 75-16, 3 allée de Barbienne 89000 Auxerre, 797 943 107 RCS Auxerre et sa mise en liquidation à effet du 25/09/2014, a nommé David Trolle (4 Ter rue des Mésanges 89000 Auxerre) liquidateur, a fixé le siège de la liquidation au 4 ter rue des Mésanges 89000 Auxerre. Dépôt légal RCS Auxerre

Pour avis CC

AL894413414

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE

19-21 rue Denis Papin
51100 Reims
3 rue Jean Mermoz
51000 Chalons en Champagne

MARMAGNE LOCAUX

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social :
Ferme de Richebourg
89510 Passy
Siège de liquidation :
Ferme de Richebourg
89510 Passy
435 197 231 RCS Sens

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 3 octobre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry Lemaître de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894413420

YON PAL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500,00 €
Siège Social : 4 Rue Caron
89100 Subligny
481 663 805 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 24/10/2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur monsieur Laurent Barrouillet pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 4 Rue Caron à Subligny (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894413443

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE CAPITAL

PETITE CLAIRE

SARL au capital de 10.000 €
porté à 7.680.800 €
Siège social : Route de Chablis
89800 Préhy
RCS Auxerre 479 891 798

Aux termes des décisions unanimes des associés du 1/10/2014, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 7.670.800 € par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et au moyen de la création de 76.708 parts de 100 € de montant nominal.

L'article 8 des statuts est ainsi modifié :

Ancienne rédaction : Capital social de 10.000 €, divisé en 100 parts de 100 €, entièrement souscrites et libérées.

Nouvelle rédaction : Capital social de 7.680.800 €, divisé en 76.808 parts de 100 €, entièrement souscrites et libérées.

Pour avis

AL894413458

NON DISSOLUTION

EURL DOMI'SERVICES PRO

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500,00 €
Siège Social : 2 impasse de la Garenne
Les Rivaux
89500 Egriselles le Bocage
RCS : 795 084 623 Sens

Aux termes du PV de l'AGE du 30 octobre 2014, il résulte que : L'AGE, statuant conformément à l'article L223-42 du code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL894413323

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LA DUZERIENNE

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 87, Avenue Foch
c/o Evolidom
(94100) Saint Maur des Fossés
802 375 329 RCS Créteil

Par AGE du 08/10/2014, le siège social a été transféré à (89320) Arces-Dilo, Route de Dilo, n° 5 à compter du 08/10/2014. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Objet : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire à la signature des statuts ou ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter du 20/05/2014.

Dépôt légal au RCS de Sens désormais compétent.

AL894413403

SCI NFKT IMMO.

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 87, Avenue Foch
c/o Evolidom
(94100) Saint Maur Des Fossés
798 227 187 RCS Créteil

Par AGE du 08/10/2014, le siège social a été transféré à (89320) Arces-Dilo, Route de Dilo, n° 5 à compter du 08/10/2014. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Objet : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire à la signature des statuts ou ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter du 30/10/2013.

Dépôt légal au RCS de SENS désormais compétent.

AL894413404

VILLEGIALUX

SAS au capital de 5 000 Euros
Siège social : La Maison Rouge
89520 Treigny
RCS Auxerre 539 973 354

Aux termes du PV d'AGM du 20 octobre 2014, il a été a décidé:

- de transférer le siège social au 56 Route de Beaulieu 45360 Châtillon sur Loire à compter du 20 octobre 20t4.

Mention au RCS de Auxerre.

AL894413416

CAP MOBILITE

EURL au capital de 1000€
11 voie prairial
89340 Villeneuve la Guyard
R.C.S Sens 791 673 478 000 16

Transfert de siège et changement d'objet social

La collectivité des associés réunie en A.G.E le 21 Octobre 2014, a décidé du transfert du siège social à 27 rue des prés de paques, bat 7, 89340 Villeneuve la Guyard et le changement d'objet social par Menuiserie et Agencement à compter du 21 Octobre 2014..

Les articles 2 et 4 des statuts seront modifiés en conséquence.

Gérance : Madame Martin Orlane demeurant 11, voie prairial89340 Villeneuve la Guyard

AL894413438

3L AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 5 000,00 €
Siège social : 41 Grande rue,
89130 Leugny
Transféré 3 rue principale,
89560 Ouanne
799 829 064 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 23 octobre 2014, l'associé unique et seul gérant a décidé de transférer le siège social qui était 41 Grande rue, 89130 Leugny, au 3 rue principale, 89560 Ouanne, et ce à compter du 23 octobre 2014.

Pour avis, la gérance.

AL894413441

CESSION DE PARTS

SCI SOCIÉTÉ CIVILE DU ROND-POINT FOCH

SCI au capital de 1000 €
immatriculée au RCS d'Auxerre
sous le numéro D 521 539 817
dont le siège social est sis
1, avenue de Saint-Georges,
89000 Auxerre

Avis de cession de parts sociales

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 octobre 2014, Monsieur Jean-Yves Jourdain, demeurant 13 place des Véens, 89000 Auxerre, a cédé ses 50 parts sociales de la SCI société civile du Rond-Point Foch à Madame Annabelle Baudu épouse Barbier, demeurant 31, rue de Fyé, 89800 Chablis. La cession a été enregistrée à la trésorerie d'Auxerre et déposée au Greffe d'Auxerre, ainsi que les statuts modifiés portant mention du changement d'associé.

Pour avis, la gérance.

AL894413447

NOMINATION

FLEURY IMMO

SAS au capital de 1000 euros
Siège Social
21 rue de l'Europe 89100 Maillot
790 007 157 RCS Sens

AVIS

Lors d'une AG du 1/04/2014, il a été décidé de nommer pour une durée de six exercices venant à échéance à l'issue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 :

- la société BDO IDF SARL, 7 rue du Parc de Clagny à Versailles (78000) en qualité de commissaires aux comptes titulaire, en remplacement de la société BDO France ABPR Seine et Yonne.
- Et la société DYNA AUDIT SARL, domiciliée 35 rue de Rome à PARIS(75008), en qualité de commissaires aux comptes suppléant, en remplacement de la société DYNA2.

Pour avis

La présidence.

AL894413444

BOURGOGNE CONSTRUCTION

SARL au capital de 8 000,00 Euros
17 rue de camélimats,
89270 Mailly la ville
443804166 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 2014 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Christian Duval, demeurant 27 lieu dit la belle étoile 89290 Venoy en qualité de nouveau Gérant, à compter du 17 octobre 2014 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Daniel Leray, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL894413456

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
DEPAN'MOTORS SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire du 11/03/2014
18 bis, Grande Rue 89500 Rousson
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413388

au titre de la procédure suivante :
AB2O AMENAGEMENT SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/01/2014
3, Impasse du Pas d'Ane Ogny 89500 Egriselle le Bocage
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413389

au titre de la procédure suivante :
BIO PRESSING EURL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/01/2014
23, Rue de la République 89150 Saint Valerien
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413390

au titre de la procédure suivante :
CIMEN Hasan
Redressement Judiciaire du 14/01/2014
Liquidation Judiciaire du 11/02/2014
15 Bis, Rue de la Pépinière 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413391

au titre de la procédure suivante :
COMPAGNONS SERVICES SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 24/09/2013
45, Rue des Froments 89100 Courtois sur Yonne
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413392

au titre de la procédure suivante :
SEMIRAT Florent
Redressement Judiciaire du 25/02/2014
Liquidation Judiciaire du 25/03/2014 du 25/03/2014
4, Rue des Préaux 89140 Courlon sur Yonne
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894413393

SUCCESSION

Avis

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON :

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de SENS en date du 06/10/2014, curateur de la succession de M. Patrice SAUVAGE célibataire, décédé le 30/09/2014 à SENS, réf 14.6689

- a été nommé par décisions du tribunal de grande instance d' AUXERRE en date du 08/10/2014 :

. M. Jean-Pierre Raymond PESCHE divorcé, décédé le 20/01/2014 à SENS, réf 14.6667

. M. Michel Alain LUTARD célibataire, décédé le 02/03/2014 à AUXERRE, réf 14.6668

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

. Mme Marie Madeleine COELE veuve RANCON, décédée le 24/11/2011 à CLAMECY, réf 12.4788

. M. Georges Lucien VASSEUR divorcé, décédé le 05/04/2010 à AUXERRE, réf 13.5219

. M. Bernard TRUCHOT célibataire, décédé le 17/11/2011 à AVALLON, réf 13.5239

. M. Rafic Raphaël TAMBAY divorcé, décédé le 18/10//2009 à AUXERRE, réf 13.5284

. M. Claude VIOLETTE célibataire, décédé le 16/07/2010 à TONNERRE, réf 13.5277

. Mme Lucienne Madeleine NICHON veuve CHEVALLIER, décédée le 28/05/2009 à ANCY LE FRANC, réf 13.5318

. M. Guy André MEUNIER divorcé, décédé le 30/09/2010 à ANCY LE FRANC, réf 13.5387

. Mme Simonne Raymonde MORLET veuve GREGOIRE, décédée le 22/02/2010 à CHAMPCEVRAIS, réf 13.5389

. M. Georges Serge VISSE marié, décédé le 24/07/2012 à AUXERRE, réf 13.5427

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d' AUXERRE le 15/12/2014

. Mme Francine SERY célibataire, décédée le 19/02/2011 à JOIGNY, réf 12.5077

. Mme Raymonde Suzanne PARADE veuve GIRAUDEAU, décédé le 21/09/2012 à SENS, réf 13.5295

. M. Michel Kéber MINTURNES célibataire, décédé le 23/07/2010 à SENS, réf 13.5319

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de SENS le 15/12/2014

AL894413439

Avis

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon :

- a été nommée par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 06/10/2014, curateur de la succession de Mme Christiane Renée QUENU divorcée GASSET, décédée le 30/10/2013 à Auxerre, réf 14.6664

- a été nommé par décisions du tribunal de grande instance de Sens en date du 25/09/2014 :

. M. Jean Claude LAPOUGE célibataire, décédé le 09/08/2013 à Sens, réf 14.6662

. M. Jean-Claude ELOY célibataire, décédé le 26/07/2012 à Saint Denis, réf 14.6661

. Mme Patricia Nicole DUBOIS veuve RUBILLON, décédée le 09/06/2012 à Vannes (56), réf 14.6659

. M. Jacques Georges TABARY célibataire, décédé le 25/03/2013 à Pont sur Yonne, réf 14.6660

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

. Mme Marie CHATON veuve LEDAY, décédée le 18/06/2012 à Auxerre, réf 13.5611

. Mme Liliane Jeannine MADELENAT célibataire, décédée le 08/04/2012 à Auxerre, réf 13.5625

. Mme Yvette Jeanne DEFAIX célibataire, décédée le 17/09/2011 à Auxerre, réf 13.5710

. M. Michel André NEKMOUCHE célibataire, décédé le 21/02/2009 à Tonnerre, réf 13.5835

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 24/11/2014

. M. Rémi Ernest CAUVIN célibataire, décédé le 20/01/2010 à Montereau Fault Yonne (77), réf 13.5607

. Mme Reine Clémentine CERNEAU veuve BOURGUIGNON, décédée le 17/12/2012 à Joigny, réf 13.5620

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Sens le 24/11/2014

AL894413448

DÉMISSION

SARL DÉDOUBLÉ

Société à responsabilité limitée
au capital de 6000 euros
Siège social à Auxerre (89000),
18 rue d'Egleny
RCS Auxerre 513 797 886

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01 août 2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Daguenet Hélène née Decultot de ses fonctions de co-gérante prenant effet le 18 août 2014.

M. Daguenet Alexis devient l'unique gérant de la société à compter de cette dernière date.

Pour avis et mention, La Gérance

AL894413399

SARL MULTI-SERVICES GÉNÉRATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social à Auxerre (89000),
18 rue d'Egleny
RCS Auxerre 797 463 601

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01 août 2014, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Daguenet Hélène née Decultot de ses fonctions de co-gérante prenant effet le 18 août 2014.

M. Daguenet Alexis devient l'unique gérant de la société à compter de cette dernière date.

Pour avis et mention, La Gérance

AL894413400

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

RENOV'89

SARL au capital de 2000,00 Euros
10 Rue de l'Eglise,
89450 Fontenay près Vézelay
751326687 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 juin 2014 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Haidutskyi Vitalii, demeurant 10 Rue de l'Eglise 89450 Fontenay près Vézelay en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1 juin 2014 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Sandrine Lenoir, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL894413452

LE VEZELIEN

SARL au capital de 60000,00 Euros
3 Rue de la Mairie,
89450 Saint Père
751728189 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1 juin 2014 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Vitalii Haidushkyi, demeurant 10 Rue de l'Eglise 89450 Fontenay près Vézelay en qualité de nouveau Gérant, à compter du 1 juin 2014 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Sandrine Lenoir, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL894413453

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/09/2014 et d'un acte sous seing privé en date du 26/09/2014, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre le 16/10/2014, bordereau n°/982, case n° 5, ext 2822.

La société IMGE VOYAGES, Société à responsabilité limitée au capital de 81 750,79€ ayant son siège social au 150, rue de Paris 89000 Auxerre, immatriculée 349 737 585 RCS Auxerre.

A cédé à la société CWT DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 328 127,80 € ayant son siège social 31, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris, immatriculée 377 533 294 RCS Paris

Un fonds de commerce de point de vente d'agence de voyages exploité 150, rue de Paris 89000 Auxerre comprenant la clientèle et l'achalandage attachés au fonds de commerce, le droit au bail portant sur les locaux ou est exploité le fonds de commerce, pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance, ainsi que le droit au renouvellement dudit bail, l'agencement, les installations, le matériel, les meubles et le mobilier commercial ainsi que tous les instruments servant à l'exploitation du fonds, l'ensemble des contrats relatifs à l'exploitation du fonds, sous réserve de l'accord des cocontractants.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 140 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 122 620 € et aux éléments corporels pour 17 380 €.

Le cessionnaire aura la pleine propriété et la jouissance du fonds à compter du jour de la signature de l'acte réitératif soit le 26/09/2014.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans leurs formes légales dans les dix jours de la publication au B.O.D.A.C.C. pour la validité et pour la correspondance à l'adresse du fonds cédé 150, rue de Paris 89000 Auxerre.

AL894413405

Aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date à Paris du 20 octobre 2014, enregistré à la Recette des Impôts de Sens, le 22 octobre 2014, Bord. 2014/882 Case n° 1 Ext.2255,

La Société ESPACE SANTE ORTHOPEDIE, SARL au capital de 7 622,45 euros, siège social 48 avenue Franklin Roosevelt 77210 Avon - RCS Melun B 352 613 319,

A cédé à :

La Société DRIMEC, SARL au capital de 3 500 €, siège social 22 rue Eugène Laroche - 10300 Sainte Savigne - RCS Troyes B 519 485 890,

Un fonds de commerce de matériel médical et paramédical, distribution de tous produits diététiques sis et exploité 3 rue Dominique Grenet - 89300 Joigny, RCS Sens 352 613 319, et ce à l'exclusion du droit au bail.

Moyennant le prix de : 35 000 euros

Entrée en jouissance : 20 octobre 2014.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la valadité par la Société cessionnaire à l'adresse du fond cédé et pour la correspondance par Maître Olivier Achache, avocat à la cour - 7 boulevard Raspail 75007 Paris.

Pour avis

<

AL894413442

Terres de Bourgogne

En raison du 11 novembre férié, le délai de dépôt des annonces légales sera avancé au vendredi 7 novembre 17h00

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

FAMILLE Nombreux sont les événements qui conduisent à la perte de contact avec ses petits-enfants. Les grands-parents bénéficient-ils de certains droits ?

Grands-parents, quels droits ?

Lorsque les relations entre parents et grands-parents s'assombrissent, les liens avec les petits enfants en pâtissent fréquemment. Quelques points essentiels sont à connaître en de pareilles circonstances : des droits sont juridiquement reconnus au profit des grands-parents et se traduisent en pratique de manière variée (droit de visite, hébergement…).

Selon le Code civil, « *l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants* ». Le législateur a souhaité mettre l'enfant au centre de cette règle de droit. En pratique, cela se traduit par la prédominance de l'intérêt personnel de l'enfant. À titre d'exemple, la mésentente entre grands-parents et parents n'est pas un motif suffisant pour empêcher la relation entre une mamie et sa petite-fille. Seuls des motifs graves, concernant la sécurité ou le bien-être de l'enfant peuvent être invoqués. Reconnus juridiquement, ces droits peuvent être accordés par le juge en cas de désaccord.

Mais lorsque la discussion avec les parents est bloquée et avant d'envisager une action en justice (bien souvent très longue), il est possible de faire appel à un médiateur familial. À force de dialogue, le médiateur tentera de rapprocher les parties pour trouver un terrain d'entente afin que les enfants ne souffrent pas trop de la mésentente familiale et continuent de bénéficier d'un certain équilibre relationnel. Si cette démarche échoue, les grands-parents peuvent saisir le juge aux affaires familiales (Jaf) du tribunal de grande Instance (TGI) du domicile des enfants. Ce juge statuera, avec l'aide possible d'une enquête sociale préalable, selon la volonté de l'enfant, lorsqu'il est en âge de s'exprimer (au plus tôt, dès l'âge de 7 ans). Si un droit de visite et d'hébergement est accordé, c'est le juge qui en fixe la fréquence et les modalités. Dans le cas où cette procédure se déroule en même temps que la procédure de divorce des parents, le droit de visite et/ou d'hébergement pourra être accordé simultanément au droit de l'un des parents (en général de la même branche maternelle ou paternelle) afin d'éviter qu'il n'empiète sur le droit de visite parental, considéré comme prioritaire.


REUSSIR/G. DELOISON/ARCHIVES

Selon le Code civil, l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants.

Garanties morales et liens affectifs

Ces droits ne sont pas accordés automatiquement. Les grands-parents doivent faire preuve d'un minimum de garanties morales et de liens affectifs avec l'enfant. Lorsqu'ils sont reconnus, ces droits seront déclinés (droit de visite, d'hébergement, de correspondance…), en fonction de la situation familiale.

En cas de désaccord, c'est donc le médiateur familial ou le juge aux affaires familiales qui fixe les modalités. Un droit de visite permettant aux grands-parents de voir l'enfant pendant la journée peut ainsi être accordé. Cela en présence ou non des parents, au domicile de ces derniers ou en lieu médiatisé. Dans ce dernier cas, il s'agit d'endroits spécialement destinés à accueillir des familles en conflit. Ces lieux sont à la base prévus pour maintenir un lien entre les parents et l'enfant mais ils peuvent remplir le même rôle entre grands-parents et petits-enfants. Un psychologue ou des intervenants sociaux pourront alors assister à la rencontre.

Un droit d'hébergement peut être adjoint au droit de visite. Il permet aux grands-parents d'inviter leurs petits-enfants à dormir à leur domicile. Dans le cas où le papi et la mamie vivent à l'étranger, leur droit de visite et d'hébergement ne peut être exercé chez eux que s'il ne nuit pas à l'enfant. Dans tous les cas, les parents conserveront le pouvoir de s'opposer à toute sortie du territoire de leur enfant.

Un droit d'entretenir des relations « a minima » pourra par ailleurs être reconnu aux grands-parents : le droit de correspondance pour permettre de garder le contact grâce à des courriers, des e-mails, des appels téléphoniques…

A contrario, les grands-parents peuvent se voir dotés de prérogatives plus étendues dans les cas où les parents ne sont plus en mesure d'élever leurs enfants. Ils font alors office de relais et peuvent se voir confier la garde si les parents sont déchus de l'autorité parentale. Dans ce cas de figure, on assistera alors à une inversion des rôles : ce sont les parents qui jouiront d'un droit de visite.

RACINES, ANNE-LAURE CHAPELLE

coin cuisine

Agneau Presto laqué à la bière et au miel, couscous de chou-fleur (4 personnes)

Préparation : 10 minutes ;
Cuisson : 15 minutes ;

Ingrédients :

- 2 mini-rôtis Agneau Presto (150 grammes par personne),
- 10 cl de bière brune,
- 1 cuillère à soupe de miel,
- 1 gousse d'ail écrasée,
- 1 branche de thym,
- Baies roses.

Le couscous :

- 1/2 chou-fleur,
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- Quelques baies roses,
- 2 pincées de raz el hanout,
- 1 pincée de fleur de sel,
- 1 cuillère à soupe de persil et ciboulette hachés.

Réalisation :

Préparer le laquage : réchauffer le four à 200 °C. dans une casserole, mélanger la bière, le miel, les baies, l'ail et le thym jusqu'à obtenir une consistance sirupeuse. Réserver.


V.GARNIER/N. LOUIS POUR AGNEAU PRESTO

Préchauffer le four à 200 °C.

Préparer le couscous : laver et râper le chou-fleur à cru afin d'obtenir un effet « semoule » avec des petits grains. Mélanger l'huile, les herbes, les épices et le sel.

Assaisonner le chou-fleur avec cette préparation.

Chauffer fortement une poêle avec un filet d'huile d'olive et colorer les mini-rôtis 1 minute sur chaque face. Les mettre dans un plat au four à 200 °C pendant 5 minutes en arrosant régulièrement avec le laquage jusqu'à l'obtention d'une belle brillance. Saler.

Servir les mini-rôtis coupés en tranches, accompagnées de quenelles de semoule de chou-fleur et décorées de quelques petites branches de cerfeuil.

Astuce du chef : Réaliser le couscous 30 minutes avant de servir. L'huile cuira ainsi le chou cru.

vient de paraître

Quelle santé pour demain ?

« Quelle santé pour demain ? » est un ouvrage collectif sous la direction de Jacques Marceau paru aux Éditions Alternatives (www.editionsalternatives.com).



17 euros

Dans cet ouvrage paru dans la collection Manifesto, le créateur du Collectif santé numérique (fondé en 2011) et organisateur des assises de la proximité a rassemblé les contributions de 15 auteurs membres de ce collectif.

Après une première interrogation sur le futur de la médecine, les sujets suivants son abordés : écosystème de santé, numérique et rapport au corps et à la maladie, des objets connectés pour améliorer sa santé, changer l'approche de la maladie chronique, réseaux sociaux et médecine, la génomique, soins de suite et soins à domicile, l'observance ou encore l'humain au cœur de la santé de demain.

Si Jacques Marceau reconnaît volontiers que ce qui touche à la santé est encore loin d'avoir pleinement bénéficié des avancées des technologies numériques, son livre permet d'entrevoir concrètement les pistes possibles pour exploiter au mieux ces domaines.

THIERRY MICHEL

▶ Sudoku

8		7	6			3		
9	5		2		8			6
				7				
1					4	8		
		3	5		6	7		
		5	8					1
				4				
2			9		7		6	3
		8			2	4		7

Résultat du précédent numéro

5	7	8	4	2	3	1	6	9
1	2	6	8	7	9	4	5	3
4	3	9	1	6	5	8	2	7
8	4	2	5	9	6	3	7	1
7	1	5	2	3	8	6	9	4
6	9	3	7	1	4	5	8	2
2	6	7	3	8	1	9	4	5
3	8	4	9	5	7	2	1	6
9	5	1	6	4	2	7	3	8

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE **- Les jardins d'Octobre**
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 35 €
☐ pour 2 ans 70 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 1er novembre 2014 au 7 novembre 2014

Samedi 1er

TF1
20.55 Danse avec les stars. Divertissement avec Marie-Claude Pietragalla, Chris Marquès, Jean-Marc Généreux et M. Pokora, et avec Rayane Bensetti, Corneille, Louisy Joseph, Brian Joubert, Anthony Kavanagh, Tonya Kinzinger, Miguel Angel Muñoz et Nathalie Péchalat.
France 2
20.45 C'est votre vie... Laurent Gerra. Divertissement présenté par Stéphane Bern, avec Bénabar, Vincent Niclo, Isabelle Boulay, Salvatore Adamo, Serge Lama, Julien Clerc, Patrick Bruel, Jean d'Ormesson, etc.
23.05 On n'est pas couché. Magazine présenté par Laurent Ruquier.
France 3
20.45 Mongeville «La nuit des loups». Téléfilm avec Francis Perrin, Marie Mouté, Pierre Aussedat 2 .
22.55 La victoire au bout du bâton. Téléfilm avec Andréa Ferréol, Marie-Christine Adam.
Arte
20.50 La malédiction d'Edgar. Documentaire-fiction de Marc Dugain, avec Brian Cox (1h30).
22.20 The Music is Over «Pop mortelle». Documentaire.
M6
20.50 NCIS Los Angeles. Série avec Chris O'Donnell, Linda Hunt 2 .
Canal +
20.55 Gravity ★★★. Thriller (2013) de Alfonso Cuarón, avec Sandra Bullock, George Clooney (1h28) 2 . (voir Sélection)

Dimanche 2

TF1
20.55 La doublure. Comédie (2006) de Francis Veber, avec Gad Elmaleh, Alice Taglioni (1h22).
22.40 Esprits criminels. Série 3 .
France 2
20.45 Le corniaud. Comédie (1965) de Gérard Oury, avec Bourvil, Louis de Funès, Venantino Venantini (1h46).
22.40 Un jour, un destin «André Bourvil, la rage de vaincre» ★★. Magazine présenté par Laurent Delahousse. (voir Sélection)
France 3
20.45 Les enquêtes de Murdoch : «Affaire déclassée», «Sur écoute», «La main noire», «Le crime est une science». Série avec Yannick Bisson 2 .
00.15 La marchande d'amour. Drame en NB (1952) de Mario Soldati, avec Gina Lollobrigida (1h55).
Arte
Soirée François Truffaut
20.45 Le dernier métro. Drame (1980) de François Truffaut, avec Catherine Deneuve, Gérard Depardieu, Jean Poiret, Heinz Bennent (2h10).
22.55 François Truffaut l'insoumis. Documentaire.
M6
20.50 Zone interdite «Faux chômeurs, évadés fiscaux, patrons escrocs : Ils nous volent 80 milliards !». Magazine.
23.00 Enquête exclusive «Nationalistes et radicaux : À la droite du Front». Magazine.
Canal +
21.00 Football «Marseille/Lens».

Lundi 3

TF1
20.55 Joséphine, ange gardien «Les boloss». Téléfilm avec Mimie Mathy, Coline Béal, Eric Savin.
22.45 New York, unité spéciale 3 .
01.20 Au Field de la nuit.
02.30 Anonymous ★★★. Drame (2011) de Roland Emmerich, avec Rhys Ifans, Vanessa Redgrave (2h05) 2 . (voir Sélection)
France 2
20.50 Castle. Série avec Nathan Fillion, Stana Katic 2 .
23.05 Mots croisés. Magazine.
00.35 La chienne. Drame en NB (1931) de Jean Renoir, avec Michel Simon, Janie Mareze (1h31).
France 3
20.45 L'ombre d'un doute «Le mystère Louis XVII : L'enfant de Marie-Antoinette est-il mort à la prison du Temple ?» ★★★. (voir Sélection)
23.50 La case de l'oncle Doc «FLB (Front de libération de la Bretagne) : 1974-1981». Documentaire.
Arte
20.50 Les quatre cents coups. Comédie dramatique en NB (1959) de François Truffaut, avec Jean-Pierre Léaud, Claire Maurier (1h35).
22.30 Les ailes du désir. Comédie dramatique en VO (1987) de Wim Wenders, avec Bruno Ganz (2h07).
M6
20.50 Under the Dome. Série 2 .
23.20 Star-Crossed. Série 2 .
Canal +
20.55 Habillé(e)s pour l'été. Magazine de Mademoiselle Agnès.

Mardi 4

TF1
20.55 Mentalist : «Un loup dans la bergerie», «Derrière le rideau», «Chasse au témoin». Série avec Simon Baker, Robin Tunney 2 .
23.35 Baby Boom «La vie ne tient qu'à un fil». Série documentaire.
France 2
20.50 Cash investigation «Les secrets inavouables de nos téléphones portables». Magazine présenté par Élise Lucet.
23.00 Infrarouge «Un jour, une nuit au service de nos vies». Documentaire 2 .
France 3
20.45 Ceux de 14 (4 à 6/6). Série d'après Maurice Genevoix, avec Théo Frilet, Satya Dusaugey, Alexandre Carrière, Johan Libéreau, Michaël Abiteboul, Côme Levin, Romain Vissol.
00.05 Du côté de chez Dave, l'intégrale. Divertissement présenté par Dave, avec Nolwenn Leroy.
Arte
20.50 Sacrée croissance ! Documentaire.
22.35 Ennahdha «Une histoire tunisienne». Documentaire.
M6
20.50 L'histoire au quotidien «Les Français à l'époque de Louis XIV». Magazine présenté par Mac Lesggy, avec Marjolaine Boutet.
Canal +
20.55 L'anniversaire. Divertissement présenté par Dora Tillier.

Mercredi 5

TF1
20.55 Esprits criminels : «La reine noire», «Nounous chéries», «Comme un aimant 3 ». Série avec Joe Mantegna, Shemar Moore 2 .
23.25 Arrow. Série 2 .
France 2
20.50 Médecin-chef à la Santé ★★. Téléfilm d'après Véronique Vasseur, avec Mathilde Seigner, Samuel Labarthe, Youssef Hajdi, Jérôme Robart (1h25) 2 .(voir Sélection)
22.25 Un soir à la tour Eiffel. Magazine de Alessandra Sublet.
France 3
20.45 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : En Bretagne, de la baie de Morlaix au cap Fréhel». Magazine présenté par Carole Gaessler.
23.45 Appassionata «Rienzi, le dernier des tribuns». Opéra de R. Wagner.
Arte
20.50 Les sentiments. Comédie dramatique (2003) de Noémie Lvovsky, avec Nathalie Baye, Jean-Pierre Bacri, Isabelle Carré (1h34).
22.20 L'Europe des écrivains «Le Danemark de Jonas T. Bengtsson, Jens Christian Grøndahl, Josefine Klougart, Jørn Riel». Documentaire.
M6
20.50 Le meilleur pâtissier «Les entremets», avec Cyril Lignac, Mercotte et Damien Pisciones.
23.20 Le meilleur pâtissier «À vos fourneaux !». Divertissement.
Canal +
20.45 Football «Ligue des Champions : PSG/Nicosie».

Jeudi 6

TF1
20.30 En direct avec le président. Magazine présenté en direct par Gilles Bouleau, avec François Hollande.
22.00 Profilage. Série avec Odile Vuilemin, Philippe Bas 2 .
France 2
20.50 Envoyé spécial : «De vrais meubles en faux bois», «Mutuelles étudiantes : Remboursez !». Magazine.
22.25 Complément d'enquête «Platini : L'homme qui aimait le pouvoir». Magazine.
23.30 Alcaline, le mag «Brigitte».
France 3
20.45 Mystic River ★★★. Policier (2002) de Clint Eastwood, avec Sean Penn, Tim Robbins, Kevin Bacon, Marcia Gay Harden (2h17) 3 . (voir Sélection)
00.05 Coup d'éclat. Policier (2011) de José Alcala, avec Catherine Frot, Karim Seghair, Marie Raynal (1h26) 2 .
Arte
20.50 Lilyhammer (3 et 4/8). Série en VO avec Steven Van Zandt.
22.25 L'oiseau. Comédie dramatique (2011) de Yves Caumon, avec Sandrine Kiberlain, Clément Sibony, Bruno Todeschini (1h30).
M6
20.50 Rising Star. Divertissement présenté par Faustine Bollaert et Guillaume Pley, avec David Hallyday, Cathy Guetta, Cali et Morgan Serrano.
23.10 Rising Star, de l'autre côté du mur. Divertissement.
Canal +
20.55 Ray Donovan (9 et 10/12) 3 .

Vendredi 7

TF1
20.55 Koh-Lanta. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
23.05 Mon incroyable fiancé. Divertissement présenté par Elsa Fayer 2 .
France 2
20.50 Deux flics sur les docks «Mauvaise pente». Téléfilm avec Jean-Marc Barr, Bruno Solo, Mata Gabin, Liza Manili, Agathe Dronne, Emmanuel Salinger (1h29) 2 .
22.25 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddeï.
France 3
20.45 Thalassa «Brest, la porte de l'Atlantique». Magazine présenté par Georges Pernoud.
23.20 Claude et Georges Pompidou «L'amour au cœur du pouvoir». Documentaire.
Arte
20.50 De bonne guerre. Téléfilm avec Thekla Carola Wied, Matthias Habich, Ulrike Krumbiegel, Christina Hecke, Götz Schubert, Navid Navid (1h28).
22.20 L'effet placebo. Documentaire.
23.10 Cesar's Grill. Documentaire.
M6
20.50 NCIS, enquêtes spéciales : «Harcèlement», «Chasse aux sorcières», «Le fantôme de Noël», «Le porteur de mort». Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly 2 .
Canal +
20.55 La boîte à musique des Guignols. Divertissement.

SÉLECTION



Gravity - Scientifique de renom, le docteur Ryan Stone fait sa première sortie dans l'espace pour effectuer des réglages sur une station spatiale. Elle est accompagnée d'un astronaute expérimenté, Matt Kowalski. Le centre de contrôle les prévient que les Russes venant de faire exploser un de leurs satellites, un nuage de débris se dirige droit vers eux. Bientôt, le choc est violent, leur station spatiale est détruite et ils sont brutalement détachés d'elle. Un long plan-séquence d'une beauté grandiose plante le décor : l'infini de l'espace, à la fois splendide et angoissant. C'est là que le cinéaste va installer un huis-clos oppressant, dans lequel une femme inexpérimentée va devoir puiser au plus profond d'elle-même et de sa souffrance (elle a perdu un enfant !) pour survivre. C'est à une véritable symphonie visuelle que nous invite Alfonso Cuarón, qui a mis plus de quatre ans à monter son film, et a réussi à reproduire à la perfection la vie dans l'espace. Avec l'héroïne, le spectateur vit son combat solitaire pour sa survie. Sandra Bullock impressionne par la justesse de son interprétation, tandis que George Clooney lui sert un peu de faire-valoir, avec son humour et sa décontraction légendaires. Ce film éblouissant et singulier hantera longtemps l'âme des spectateurs. ***Samedi 1er, sur Canal +, à 20h55.***

Un jour, un destin «André Bourvil, la rage de vaincre» - Avec Louis de Funès, il a formé le couple comique le plus populaire du cinéma français. Mais cet immense comédien était un homme de pudeur, héritage de ses origines paysannes. Dans ce bel et émouvant documentaire, plusieurs personnes viennent témoigner de sa pudeur et de son grand amour de la terre. S'il a caché pendant longtemps qu'il souffrait terriblement d'un cancer rare, qui finit par l'emporter, cela ne l'empêchait pas de faire une ultime blague à Jean-Pierre Melville, metteur en scène du «Cercle rouge». ***Dimanche 2, sur France 2, à 22h40.***

Anonymous - Au XVIe siècle, le comte d'Oxford s'adonne à l'écriture. William Shakespeare est-il l'auteur de ses chefs-d'œuvre ? La question a longtemps partagé les historiens. Roland Emmerich prend le parti de l'auteur aristocrate dans ce film passionnant, qui fait revivre fastueusement le Londres de l'époque. L'interprétation, dominée par un magnifique Rhys Ifans, est sensationnelle. Mais on regrette une construction trop complexe, qui rend l'histoire un peu confuse. La thèse développée dans ce film magnifique n'est plus guère défendue par les historiens d'aujourd'hui. Mais qu'importe ! Le spectacle est si beau. ***Lundi 3, sur TF1, à 02h30.***

L'ombre d'un doute «Le mystère Louis XVII» - Il est mort en 1795, dans la sinistre prison du Temple. Mais nombreux furent ceux qui contestèrent cette version officielle du décès de Louis XVII. Dans ce passionnant épisode, Franck Ferrand retrace la triste vie du jeune dauphin, plongé dans la tourmente révolutionnaire et objet d'enjeux qui le dépassaient. Puis, des années après la Révolution, apparaît Naundorff, qui prétend être Louis XVII, exfiltré de sa prison en secret. L'émission devient alors un palpitant suspense policier, qui, pour le moment, ne connaît pas de conclusion satisfaisante. ***Lundi 3, sur France 3, à 20h45.***

Médecin-chef à la Santé - Mariée et mère de famille, Séverine Vincent est nommée médecin-chef à la prison de la Santé. Elle est choquée par la terrible réalité de la prison. Le comédien Yves Rénier signe la mise en scène de cette libre adaptation du livre-témoignage de Véronique Vasseur. La reconstitution de l'atmosphère poisseuse de la prison est très bien faite, et Mathilde Seigner incarne avec beaucoup de conviction ce médecin qui décide de se battre contre ces conditions de détentions «incompatibles avec la dignité humaine», comme l'a écrit la Commission Européenne des Droits de l'Homme. Magnifique ! ***Mercredi 5, sur France 2, à 20h50.***

Mystic River - Trois amis d'enfance jouent dans la rue d'un quartier de Boston. Des faux policiers emmènent l'un d'eux. On ne reverra l'enfant que quelques jours plus tard, lorsqu'il parviendra enfin à échapper à ses tortionnaires. Avec Clint Eastwood, la moindre histoire policière devient une véritable tragédie. Sa mise en scène est des plus classiques, mais elle s'attache aux personnages, comme pour mieux en fouiller les profondeurs de l'âme. Entouré de comédiens exceptionnels, le cinéaste brosse le portrait de trois hommes qui ne parviennent pas à oublier un traumatisme de l'enfance. ***Jeudi 6, sur France 3, à 20h45.***

Relancer la production de poissons en étangs, tel est l'objectif de l'association de promotion du poisson des étangs de la Dombes dans l'Ain. Zoom sur cette production particulière.

Maintenir une pisciculture d'étang

Le manque de notoriété, la stagnation du prix de vente de la carpe et la prédation (cormorans) ont fortement touché la production piscicole en Dombes, au cours des années 2000. Pour enrayer cette déprise piscicole, la filière s'est structurée au travers de l'Apped (Association de promotion du poisson des étangs de la Dombes) et a créé la marque « Poissons de Dombes », régie par un cahier des charges. D'autre part, en 2013, le Conseil Général a engagé une réflexion avec les acteurs de la filière afin d'identifier les leviers possibles pour relancer la production et développer des pratiques piscicoles favorables à la biodiversité. L'écriture d'un livre blanc a émergé pour la période 2014-2016 et une enveloppe de 2,4 millions d'euros a été attribuée à la filière sur trois ans. « *Il comprend trois volets : financier (aides à l'investissement), technique (formations, appuis) et promotionnel (valorisation, actions de promotion). Après un an de mise en place, 35 pisciculteurs ont été aidés, soit 300 étangs* », note Nathalie Chuzeville, directrice de l'Apped. Ceux-ci fonctionnent en interaction les uns avec les autres, sans être connectés aux fleuves alentour, ce qui les protège des pollutions. La pluie représente ainsi la seule source d'eau.


C. DELISLE

La saison des pêches d'étangs en Dombes commence en octobre et se termine en mars pour récupérer après la pêche, les eaux d'hiver.


C. DELISLE

Nathalie Chuzeville, directrice de l'APPED et Jérôme Limandas, pisciculteur.


C. DELISLE

Filets, goujonnettes, mousses, rillettes… sont autant de déclinaisons possibles.

Une marque

La présence du logo « Poissons de Dombes » au bord des étangs et sur les produits signifie que les acteurs de la filière se sont engagés autour de trois garanties : la traçabilité de l'étang à l'assiette, l'assurance d'un produit de qualité tout en préservant l'environnement et la pérennité de la filière.


C. DELISLE

UNE PARTICULARITE A CULTIVER

« *En Dombes, les étangs étaient la plupart du temps de grandes propriétés de chasse confiées aux exploitants de terres agricoles. Dans les années 19902000, l'attrait pour la chasse était tel que les étangs étaient souvent enlevés des baux ruraux, entraînant parfois un manque d'entretien des étangs. Sur notre exploitation, nous avons toujours été éleveurs-pisciculteurs, depuis l'installation de mon père en 1981. C'est pour nous une vraie activité économique à côté de notre élevage de 70 mères charolaises et de notre atelier d'engraissement de taurillons* », explique Jérôme Limandas, associé du Gaec de Montsevelin avec son père, à Saint-Paul-de-Varax dans l'Ain.

La production repose toujours sur le système traditionnel avec alternance entre périodes d'évolage – production de poissons - et d'assec. Ainsi, pendant quatre ans l'étang est mis en eau pour la production de poissons, avant d'être asséché durant une saison. « *Cette période permet l'entretien des outils habituellement inaccessibles, ainsi que la régénération du sol, grâce à sa mise en cultures, généralement en maïs ou avoine de printemps. Ainsi, sur les 9 étangs (80 à 90 hectares d'eau) dont nous disposons, il y en toujours un à deux de vides* », poursuit Jérôme Limandas.

La carpe est la plus représentée, car mieux adaptée à ces étangs peu profonds (70 centimètres), où les variations de températures sont importantes. Quelques jours avant la pêche, les pisciculteurs ouvrent les étangs pour permettre à l'eau de s'évacuer progressivement, ne laissant que la pêcherie et le bief où les poissons seront regroupés. Des filets sont ensuite tirés pour capturer les poissons. « *On les trie alors par espèce et par taille. Ceux, dont la taille requise est atteinte, 1,5 à 2,5 kg pour les carpes, sont directement collectés par le négociant dans des cuves oxygénées, avant d'être stockés en bassin.* »

PROFESSIONNALISER LA FILIERE

A ce stade, le poisson sera valorisé pour le repeuplement des rivières ou pour la consommation. Il est aujourd'hui commercialisé localement chez des distributeurs ou des restaurateurs. Lors de la pêche, les petits poissons sont remis en étang. La reproduction des carpes a lieu en écloserie (hors sol), à cause de la prédation. « *Les cormorans sont très friands des juvéniles de carpes. Dès que les carpes, alors appelées feuilles, atteignent 1 gramme, on les met en bassins protégés où elles sont nourries. Dès qu'elles pèsent 150 à 200 g, elles sont transférées en étang. Des mesures de protection contre les oiseaux, par le biais de filets ou d'abris sub-aquatiques sont prises. Le poisson se nourrit alors uniquement d'éléments fournis par l'étang. Pour favoriser leur production, du fumier est déposé en bordure. Une fois par an, on apporte également 200 à 300 kg par hectare de chaux vive pour augmenter le pH et les sédiments. Des aérateurs pour oxygéner les étangs sont installés. Deux à trois ans sont nécessaires pour atteindre le poids commercial. On obtient un rendement de 550 à 650 kg/ha pour les carpes* », note le pisciculteur.

La filière fournit environ 1 200 tonnes de poissons par an. « *Seulement 30 % des carpes sont transformables. Un travail de recherche et développement a ainsi été engagé sur le filetage, le désarêtage, ainsi que sur l'élaboration de nouvelles recettes de cuisine plus adaptées au mode de consommation actuel* », conclut Nathalie Chuzeville. **CYRIELLE DELISLE**

DEPUIS LE XIe SIECLE


C. DELISLE

Les étangs en Dombes, œuvre de l'homme, furent aménagés et exploités dès le Moyen Âge pour nourrir la population locale. A la révolution, l'existence des étangs, considérés comme des biens nobles, est en péril. Ils sont même asséchés au XIXe siècle pour cause d'insalubrité (paludisme). Au XXe siècle, de riches industriels lyonnais acquièrent ces étangs, remis en eau pour la chasse. Depuis, il a été prouvé que la pisciculture était primordiale pour l'équilibre de la biodiversité (flore et avifaune). Une filière se structure voilà 20 ans. La surface en eau avoisine aujourd'hui les 11 000 hectares (1 100 étangs), ce qui fait de la Dombes, la première région piscicole d'étangs de France. On y trouve principalement de la carpe (60 %), puis viennent poissons blancs (gardons, rotengles), poissons de fond (tanches) et carnassiers (brochets, sandres, perches communes).

VOLET SANITAIRE

Les poissons se soignent !

« *La pisciculture en étang est une filière en retard, du point de vue sanitaire. Ce volet a dans un premier temps été oublié dans le livre blanc élaboré par la filière. Or, un poisson, ça se soigne ! À la demande de l'Apped, j'ai commencé en avril dernier à suivre cinq élevages. Dans un premier temps, je réalise un état des lieux des maladies présentes et évalue leur proportion* », explique Stanislas Wetzel, vétérinaire. Pour cela, le praticien effectue des autopsies de carpes à des moments critiques avant la mise à l'étang, lors de pêches. « *On recherche la présence de parasites internes et/ou externes, de protozoaires cillés et/ou de bactéries. Le mode de production particulier en étang rend la maîtrise sanitaire compliquée. Les traitements utilisés sont de deux ordres : peroxyde d'hydrogène ou antiparasitaires que l'on peut administrer lors de pêches, de tris par bain ou dans l'aliment.* » *Dans un second temps, j'accompagne les producteurs pour améliorer la zootechnie, en apportant des conseils sur les doses d'amendements, sur la reconnaissance des maladies, en donnant des indications sur le moment propice pour traiter…* « *A la fin de la saison, un inventaire sera effectué pour déterminer s'il y a un intérêt au suivi.* »


S. WETZEL

Trichodine : protozoaire cilié (isolé ici sur un raclage cutané et observé au microscope x 400)